

# **COMMUNE DE PUSIGNAN**



# DIAGNOSTIC DES ITINERAIRES PRIVILEGIES ET PRECONISATIONS



# **SOMMAIRE**

l. (	CONTEX	TE		3
		1.1.	La réglementation	3
	A.	Principe d'accessibilité	Š	3
	B.	Définition du handicap		3
	C.	Notion de chaîne de dépla	cement	3
	D.	Délais légaux		4
		1.2.	Le site	5
	A.	Le territoire communal		5
11 1	МЕТНОГ	OLOGIE		6
			Le relevé terrain	6
			La méthodologie	8
	^	La carte d'identité	La memodologie	
	A. B.	L'Etat des lieux		8
	Б. С.	Les préconisations		8
	D.	La concertation		8
	Б. Е.	La programmation		8
	Энлег 1	: ETAT DES LIEUX	ET DIACNOSTIC	10
	HASE			_
			Les cartes et fiches	10
	Α.	Atlas cartographique		10
	В.	Fiches descriptives		12
	C.	Cartes thématiques		14
			Photos des dysfonctionnements	16
		III.3.	Diagnostic des non-conformités	18
	A.	Trottoirs et cheminements		18
	B.	Stationnement gênant		18
	C.	Passages piétons		18
	D.	Points d'arrêts de transport	collectif	18
	E.	Mobilier urbain		18
	F.	Feux tricolores		18
	G.	Stationnement réservé		18
		III.4.	Les principaux Enjeux	19
IV.	PHASE	2: Preconisation	DNS	20
		IV.1.	Traitement des dysfonctionnements	20
	A.	Préconisations techniques		20
	B.	Préconisations réglementa	ires	21
	C.	Préconisations particulières	s par rue	21
		IV.2	Estimation des coûts	22
V. <i>i</i>	ANNEXE	S		23
	<b>_</b>		Fiches diagnostic	24
			Fiches Préconisations	25
		V.∠.	1 101163 1 16001113ati0113	23

# **CONTEXTE**

#### LA REGLEMENTATION I.1.

#### PRINCIPE D'ACCESSIBILITE

Jusqu'à présent, les textes réglementaires prenaient en compte le handicap principalement dans sa dimension « handicap moteur ».

Depuis le 11 février 2005 et le vote de la Loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, cette dimension s'est élargie pour prendre en compte toute diminution des capacités: handicaps moteurs, visuels, auditifs, cognitifs et mentaux, de même que les personnes vulnérables, comme les enfants et les personnes âgées. On note également la prise en compte de la dimension sociale : le handicap lié à des difficultés financières ou relationnelles, les étrangers ne parlant pas la langue et ayant du mal à comprendre les informations et la signalisation, les handicaps de situation (personne avec bagages encombrants, parents avec poussette...).

Désormais, l'accessibilité affiche la notion d'égalité d'accès citoyenne. Cette dimension amène à devoir concevoir une ville accessible à tous. Au-delà des personnes handicapées, c'est bien l'usager et l'ensemble de la population qui doit en bénéficier. Il s'agit de faciliter l'insertion dans la vie sociale et de permettre à chacun d'être un citoyen à part entière, de vivre pleinement la ville.

A partir de la réflexion sur le handicap et l'accessibilité, il est possible de développer une vision globale de la qualité de l'espace public de la ville. Cette vision élargie doit permettre des améliorations pour tous : qualité de vie urbaine, meilleure sécurité en ville...

L'accessibilité au cadre bâti, à la voirie et aux transports, publics ou privés, permet leur usage sans dépendance pour toute personne qui, à un moment ou à un autre, éprouve une gêne du fait d'une incapacité permanente, d'une difficulté temporaire ou bien encore de circonstances extérieures.

#### B. DEFINITION DU HANDICAP

Dès les toutes premières lignes, la Loi rappelle les droits fondamentaux des personnes handicapées et définit officiellement pour la première fois la notion de handicap.

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Il s'agit donc d'étendre la réflexion à l'ensemble des handicaps : troubles ou absence de vue et d'audition, déficience intellectuelle, déficience motrice,...











Au fil des articles, la notion de personne à mobilité réduite (PMR) est utilisée pour compléter celle du handicap. Pour trouver sa définition, il convient de se référer à la directive 2001/85/CE du Conseil européen en novembre 2001.

« Les personnes à mobilité réduite sont toutes les personnes qui ont une difficulté ; telles que les personnes handicapées (comprenant les personnes ayant des incapacités sensorielles ou intellectuelles, les personnes ayant des incapacités motrices et les personnes en fauteuil roulant), les personnes de petite taille, les personnes avec des bagages encombrants, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes avec des chariots à provisions et les personnes avec de jeunes enfants (y compris des enfants en poussette). »

#### NOTION DE CHAINE DE DEPLACEMENT

La Loi avance 9 thèmes principaux :

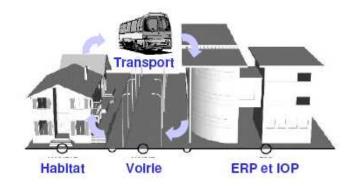
- 1 Définition du handicap, représentation des personnes handicapées (art. 1 et 2),
- 2 Droit à compensation (art. 11 à 15),
- 3 Allocations, revenus des personnes handicapées (art. 16 à 18),
- 4 Accueil, information, orientation, évaluation, gestion des prestations (art. 55 à 70),
- 5 Insertion professionnelle, non discrimination, obligation d'emploi (art. 26 à 40),
- 6 Scolarisation, enseignement (art. 19 à 22 et divers),
- 7 Accessibilité du cadre bâti, transports, nouvelles technologies... (art. 41 à 54),
- 8 Prévention, recherche, accès aux soins (art. 4 à 10),
- 9 Citoyenneté, participation à la vie sociale... (art. 71 à 80 et divers).

A travers l'accessibilité, la Loi intègre la notion de chaîne de déplacement définie à l'article 45 :

« La chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.»

L'ambition est de prendre en compte les besoins des personnes handicapées ou à mobilité réduite dans tous leurs lieux de vie, d'activité et de déplacement.

Des mesures importantes sont fixées. Elles concernent les bâtiments, les espaces publics et les transports publics. Non seulement les obligations techniques sont évoquées mais la loi précise également les moyens d'organisation et de concertation à mettre en œuvre pour les communes et les autorités organisatrices de transport.



JSU / 09496 / Rapport PAVE - Phases 2 et 3 sce / mai 2010 / page 3

# D. DELAIS LEGAUX

Principal texte	Objet		Délais	Dérogations					
		Etudes							
Plan de mise en accessibilité Voirie et espaces publics									
n°2006-1657 et 2006-1658 du 21/12/2006	. En agglo : voirie, espaces publics, forêts ouvertes au public, plages), sentiers, . hors agglo : stationnement et arrêts de car	23/12/2009	. Immédiat pour neuf et rénovation . Existant : pas de date butoir (mais le plan doit préciser les délais)	Impossibilités techniques					
	Diagnostic Etablisse	ments recevant d	u public et bâtiments d'habitations	3					
n°2006-555 du 17/05/2006 et n°2007-1327 du 11/09/2007	. administrations . établissements de santé et cabinets médicaux . tribunaux . écoles et universités . commerces . lieux culturels . hébergement et restauration) . logements collectifs et individuels destinés à la location ou la vente	. ERP de cat. 1 à 2: 01/01/2010 . ERP de cat. 3 à 4 de l'Etat: 01/01/2010 . autres ERP de cat. 3 à 4: 01/01/2011 . logements et ERP de cat.5: pas d'obligation	ERP: . Immédiat pour neuf, changement de destination et extensions . Existant: 01/01/2015 (commerces: accessibilité partielle possible) . tous travaux à partir du 01/01/2015 . préfecture et université: 01/01/2011 Log: Immédiat pour neuf et certains travaux et maintien conditions accessibilité pour d'autres travaux	. conséquences excessives sur l'activité de l'ERP . monuments historiques et éléments du patrimoine . impossibilités techniques (caractéristiques du terrain notamment) . log. temporaires ou saisonniers					
	Sc	héma Directeur Tr	ansports publics						
n°2006-138 du 09/02/2006	. transports publics routiers, ferroviaires, maritimes et aériens sous mise en accessibilité ou transports de substitution	12/02/2008	12/02/2015 . neuf . rénovation . existant	. impossibilités techniques . haltes ferroviaires (PANG) . transports souterrains (mais moyen de substitution obligatoire dans un délai de 3 ans)					

# I.2. LE SITE

#### A. LE TERRITOIRE COMMUNAL

Pusignan est une commune de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais, qui compte environ 3500 habitants sur un territoire de 13 km².

Son centre ville s'est développé autour de la RD 306, axe routier majeur qui la traverse d'Est en Ouest.

La topographie de la ville est relativement plane, à l'exception d'une zone au Sud, qui présente des zones un peu plus vallonnées.

La zone agglomérée de Pusignan est desservie par 5 points d'arrêts du réseau de transport collectif (Bus). Ceux-ci sont positionnés le long de la RD 306 et de la rue de l'égalité.

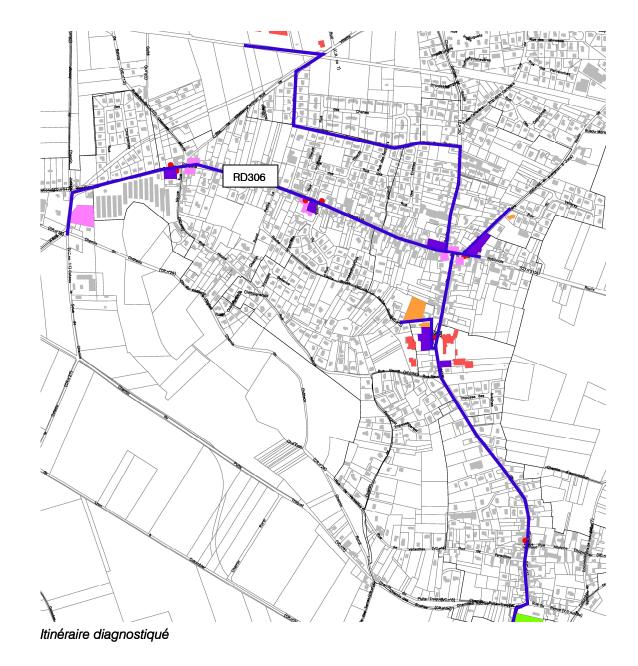
Le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) porte sur les chaines de déplacement. Il s'agit des itinéraires privilégiés reliant l'ensemble des pôles générateurs de déplacement (équipements publics, services, commerces, ...) identifiés au sein de la zone agglomérée (voir le rapport « Carte d'identité ».)

Via l'analyse exhaustive des cheminements publics, le PAVE doit ainsi permettre de mettre en lumière ces obstacles et de proposer les solutions techniques les plus efficaces afin de rendre un maximum de déplacements accessibles à l'ensemble de la population.

Le PAVE a pour objectif :

- de dresser le diagnostic des itinéraires privilégiés,
- d'établir des préconisations pour l'amélioration au maximum de l'accessibilité de ces itinéraires, et le chiffrage correspondant.

Notre étude aura pour rôle de prendre en considération les contraintes existantes, et de préconiser des aménagements réalisables et permettant le meilleur rapport gain en accessibilité / investissement.



# II. METHODOLOGIE

# II.1. LE RELEVE TERRAIN

Depuis la loi du 11 février 2005 sur le handicap, plusieurs textes relatifs à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics sont parus et fixent les modalités d'évaluation de l'accessibilité d'un site :

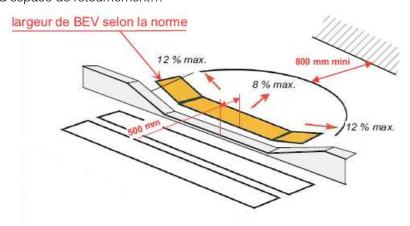
- décret n° 2006-1657 du 21/12/2006, relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,
- décret n°2006-1658 du 21/12/2006, relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,
- arrêté du 15/01/2007 portant application du décret n°2006-1658 du 21/12/2006.

Les textes d'applications ont ainsi fixé un certain nombre de normes à appliquer à l'espace public afin de permettre la circulation de l'ensemble de la population, notamment des personnes à mobilité réduite :

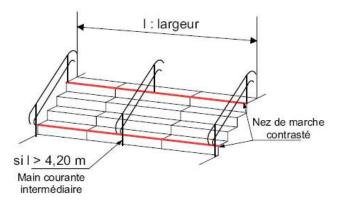
• Accessibilité des cheminements (trottoirs, venelles urbaines, places et jardins publics) grâce au respect d'une largeur minimum (140 cm), d'une pente (5%) et d'un dévers (2%) maximum.



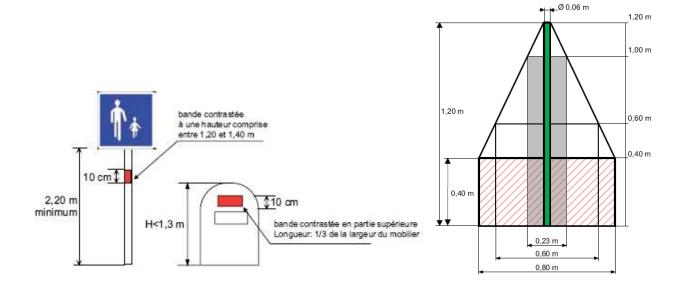
• Accessibilité des passages piétons : aménagement de dalles podotactiles, de bateaux, d'espace de retournement...



• Accessibilité des escaliers respectant les dimensions de marches (giron minimum 28 cm et hauteur maximum 16 cm) et intégrant un certain nombre d'aménagement (dispositif contrastant en nez de marches, mains courantes).

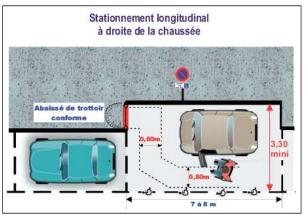


• Conformité et accessibilité du mobilier urbain qui doit respecter un dégagement minimum pour le passage d'un fauteuil roulant et être préhensible pour les personnes à mobilité réduite (respect de l'abaque de détection, dispositifs sonores et visuels aux feux tricolores)

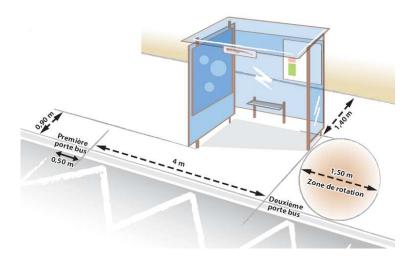


Accessibilité des places de stationne ment réservé.





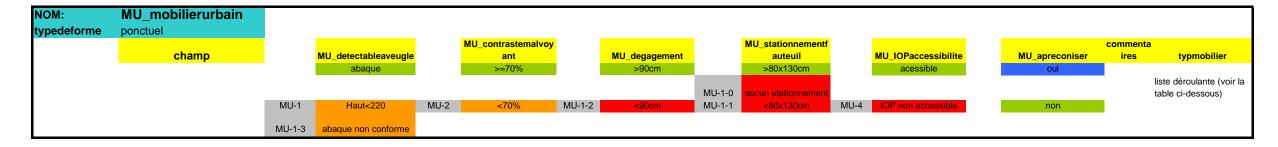
• Accessibilité des points d'arrêts de transport collectif du réseau TPV: (abris bus, éclairage, zone de rotation, accostage, hauteur de quai).

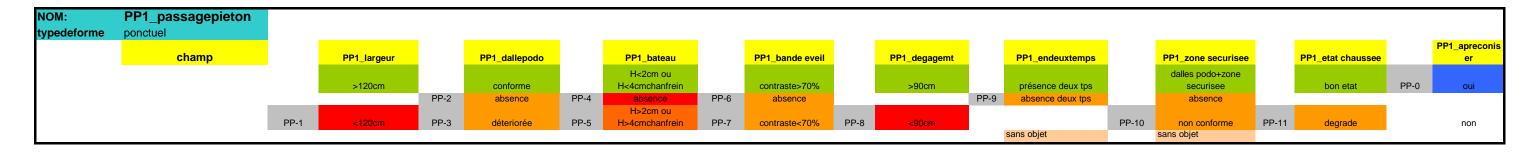


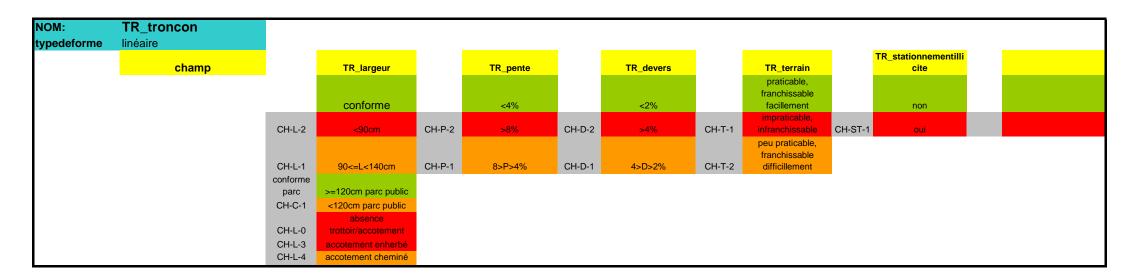
Afin de favoriser une organisation rationnelle du travail de relevé tout en respectant l'esprit et les prérogatives de la Loi, nous avons établi une grille d'analyse synthétique rappelant l'ensemble des normes d'accessibilité et donc, des dysfonctionnements à repérer.

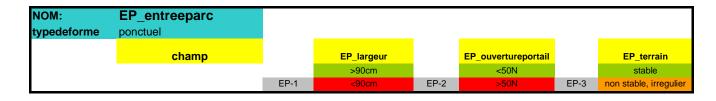
Le relevé exhaustif des dysfonctionnements s'est déroulé au mois de novembre 2009. Munis de boitiers PDA (Personnal Digital Assistant) HP IPAQ 214, les techniciens ont repéré et localisé l'ensemble des dysfonctionnements interrompant la chaine des déplacements sur les itinéraires identifiés par la commune. Les boitiers ont permis de relever directement sur le cadastre l'ensemble des non-conformités et d'évaluer leur niveau d'accessibilité à l'aide de menus déroulants issus de la grille réglementaire d'analyse élaborée par le bureau d'étude (extrait ciaprès).

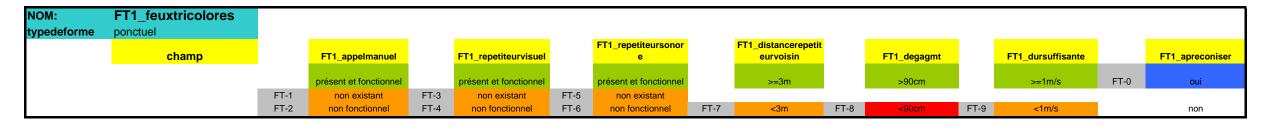
Cette grille d'analyse (voir les pages suivantes) permet également une lecture efficace des cartes et fiches d'état des lieux qui découleront de ce travail de terrain.

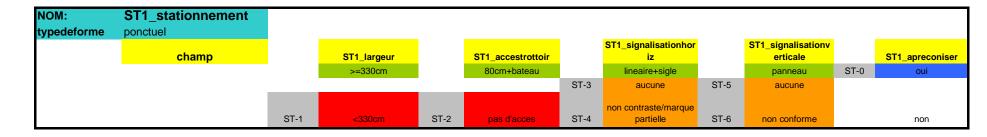


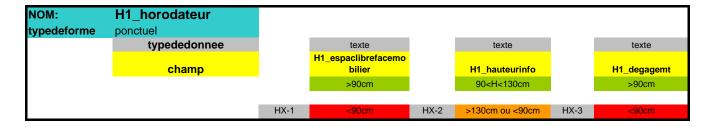


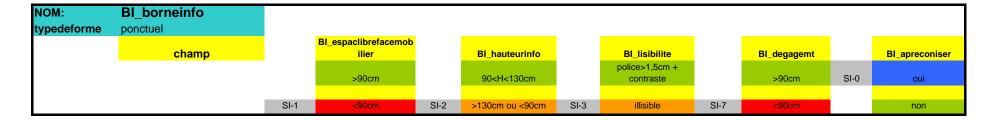


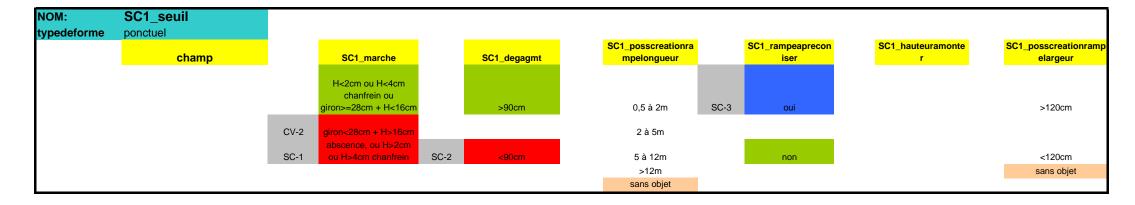


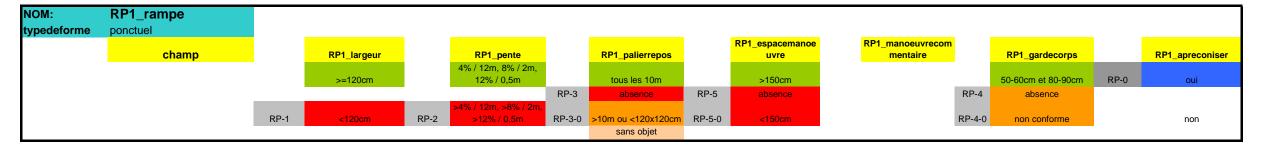


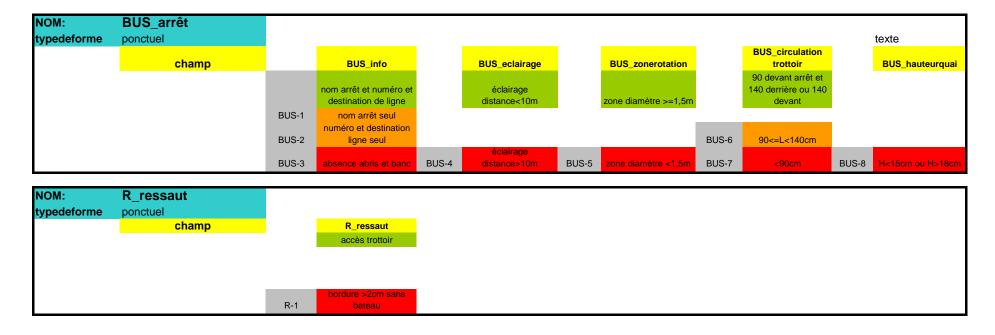












22

VI:	ES_escalierspublics																
edeforme	ponctuel																
	champ		ES_largeur		ES_nezdemarche		ES_dallepodo		ES_contremarche		ES_maincourante		ES_maincourantecentr al		E	S_marche	S_marche
			>120cm entre main courante		contraste 70%+anti derapant		dalle podo 1ere marche		1ere et derniere marche H=10cm		prolongmt 1 marche + préhensible + 80 <h<1m< td=""><td></td><td>prolongmt 1 marche + préhensible + 80<h<1m< td=""><td></td><td>giron&gt;=28cm</td><td>+ H&lt;16cm</td><td>+ H&lt;16cm</td></h<1m<></td></h<1m<>		prolongmt 1 marche + préhensible + 80 <h<1m< td=""><td></td><td>giron&gt;=28cm</td><td>+ H&lt;16cm</td><td>+ H&lt;16cm</td></h<1m<>		giron>=28cm	+ H<16cm	+ H<16cm
						CV-9	absence	CV-11	absence	CV-4	absence	CV-6	absence main courante centrale		_		
											absence prolongmt 1 marche + non		absence prolongmt 1				
		CV-1	<120cm	CV-3	contraste/anti derapant/debord	CV-10	non conforme	CV-12	non conforme	CV-5	préhensible + 80 <h<1m< td=""><td>CV-7</td><td>marche + non préhensible + 80<h<1m< td=""><td>CV-2</td><td>giron&lt;28cm + H&gt;16</td><td>cm</td><td>Scm CV-8</td></h<1m<></td></h<1m<>	CV-7	marche + non préhensible + 80 <h<1m< td=""><td>CV-2</td><td>giron&lt;28cm + H&gt;16</td><td>cm</td><td>Scm CV-8</td></h<1m<>	CV-2	giron<28cm + H>16	cm	Scm CV-8
			>=420cm										sans objet L<420				

NOM:	typemobilier		
typedeforme	table		
	champ	typemobilierlibelle	typemobiliercode
		banc	BC
		poubelle fixe	PBF
		candelabre	ECL
		coffret EDF	CEDF
		arbre	AB
		jardiniere	JA
		barrière	BA
		potelet	PO
		borne	во
		portail	PP
		abri bus	BU
		parterre fleurs	PA
		autre	AU
		poubelle privee	PBP
		panneau signalisation	PSV
		grille avaloir Ep	GEP
		grille arbre	GAB
		borne incendie	BIN
		poteau concessionnaire	PCN

Chaque couche dispose d'un champ "note". La note (R,O,V) est attribuée selon le code couleur des cellules. Si la note affiche "O" c'est qu'il n'y a pas de disfonctionnement rouge. Seules les couches TR, PP1 et ST1 peuvent avoir une lettre V car tous les objets sont répertoriés mêmes ceux sans disfonctionnement. Les autres couches indiquent uniquement les objets avec disfonctionnement donc Rouge ou Orange.

La couche TR\_troncon dispose en plus d'un champ "notetrtexte". Cette note indique les premières lettres du ou des types de disfonctionnement du tronçon

texte note\_MU

R,O,V suivant le code couleur des cellules

texte
notetrtexte
L, P, ST, D, TR, CH

## II.2. LA METHODOLOGIE

#### A. LA CARTE D'IDENTITE

La méthodologie pour la réalisation de la carte d'identité de l'accessibilité du territoire a été exposée dans le premier rapport, remis en décembre 2009 : en se basant sur le repérage des pôles générateurs de déplacement, des itinéraires privilégiés (les plus empruntés par les piétons) ont été mis en avant.

Un état des lieux de ces itinéraires est réalisé par la suite.

#### B. L'ETAT DES LIEUX

Le relevé effectué au regard des règles mises en vigueur par la loi du 11 février 2005, a permis de repérer l'ensemble des dysfonctionnements perturbant les déplacements, notamment des personnes à mobilité réduite, et ainsi d'évaluer l'accessibilité des cheminements publics (liaisons piétonnes, trottoirs, mobiliers, ...) sur Pusignan.

Par ailleurs, nous avons également effectué une analyse réglementaire des places de stationnement réservé répertoriées sur le territoire.

L'ensemble de ce diagnostic est intégré au sein d'un **Système d'Information Géographique**. A travers différents types de rendu, le SIG permet de porter un regard exhaustif sur l'accessibilité de la commune :

Un atlas cartographique

Issu directement du SIG, l'atlas reprend à une échelle fine (découpage de la commune en 7 planches à l'échelle 1/2000ème – voir la carte de repérage ci-contre) le niveau d'accessibilité de l'ensemble des chaînes de déplacements.

Les fiches descriptives

Celles-ci reprennent, rue par rue, l'ensemble des dysfonctionnements repérés.

• Les cartes thématiques

L'analyse thématique des données intégrées au SIG ouvre de nombreuses possibilités en terme de cartographie. A l'échelle de la commune, l'analyse des données par type de dysfonctionnements permet ainsi d'identifier certains quartiers ou secteurs urbains selon leur niveau d'accessibilité devant tel ou tel type de handicap (moteur, visuel, ....).

#### C. LES PRECONISATIONS

Suite au diagnostic, les préconisations seront établies au regard des dysfonctionnements repérés. Pour chacun d'eux les solutions seront envisagées pour permettre la mise en accessibilité du cheminement.

Au-delà du regard strictement normatif que le diagnostic apporte, l'objectif des préconisations est de dégager des chaînes de déplacements accessibles.

La faisabilité des interventions préconisées sera préalablement vérifiée afin de prendre en compte les spécificités de la commune et les contraintes dictées par le contexte local (circulation routière, étroitesse de l'espace public,...). Au-delà de l'identification de la solution technique la plus adaptée, il s'agira également d'engager la réflexion sur une nouvelle réglementation possible de la voirie susceptible d'améliorer l'accessibilité et la sécurité des circulations piétonnes (aire piétonne, zone de rencontre, zone 30).

#### D. LA CONCERTATION

Une fois les préconisation réalisée, une version provisoire de l'étude est diffusée à la CCEL et aux différentes communes, afin que celles-ci :

- examinent nos propositions d'aménagement
- confrontent ces propositions à leurs propres projets

Les rapports sont ensuite mis à jour en fonctions des remarques réalisées.

#### E. LA PROGRAMMATION

La priorisation des préconisations s'effectue ensuite à travers différents critères dont :

- le caractère stratégique du cheminement au regard de la desserte vers les principaux équipements générateurs de déplacements de la zone agglomérée,
- le niveau d'inaccessibilité relevé et l'urgence des travaux à entreprendre,
- les éléments du cheminement dont la mise en accessibilité peut se faire plus ou moins aisément et rapidement sur l'ensemble de la zone agglomérée (exemple : les passages piétions, le mobilier urbain non détectable, ...).

Enfin, la réflexion sur les priorisations de travaux doit également intégrer les « coups partis » et autres projets de création ou d'aménagement de voirie d'ores et déjà validés par la commune. Dans ce cas, il s'agira, lors des mises en travaux, de veiller au respect des règles d'accessibilité développées dans le cadre du présent PAVE.

Cette priorisation des préconisations permettra enfin de dégager une programmation pluriannuelle des travaux à entreprendre. La programmation, au regard des critères proposés, se voudra avant tout efficace et réaliste.

Assemblage

voirie diagnostiquée





# III. PHASE 1: ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

# III.1. LES CARTES ET FICHES

Les cartes et fiches ci-après dressent un constat exhaustif et objectif du niveau d'accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune.

#### A. ATLAS CARTOGRAPHIQUE

L'atlas est un état des lieux exhaustif de l'accessibilité des espaces publics sur Pusignan. Il permet de porter un regard sur l'ensemble des chaînes de déplacement diagnostiquées. Le diagnostic intègre les critères d'accessibilité suivants :

- Cheminements (largeur, pente, dévers et revêtement des tronçons, entrées de parcs, escaliers, rampes)
- Passages piétons
- Obstacles ponctuels (mobilier urbain, seuils)
- Services (feux tricolores, bornes d'information, horodateurs, stationnements réservés)

Les cartes sont extraites du SIG (Système d'Information Géographique) qui intègre l'ensemble des données récoltées via les relevés de terrain. Ces cartes permettent d'illustrer le rapport, mais par leur nombre, sont difficilement exploitables en l'état (voir extrait ci-après).

Le fichier SIG est en revanche la véritable source exhaustive d'informations et doit être exploitée comme telle lors de l'analyse de l'état des lieux. Elle sera la base des futures réflexions à mener sur les moyens à disposition pour améliorer le niveau d'accessibilité des chaînes de déplacement.

Par ailleurs, cette base de données représente un état des lieux effectué sur un instant donné qu'il conviendra par la suite d'actualiser au fils des futures mises en travaux.

Le traitement cartographique de la base de données propose une mise en couleur des éléments diagnostiqués selon leur niveau d'accessibilité :

- Vert : Conforme
- Orange: Non conforme (et peu accessible)
- Rouge: Non accessible (infranchissable)

Cette méthode de notation permettra ensuite de déterminer l'urgence des interventions. La priorisation des travaux prendra en compte les différents niveaux d'urgence entre le traitement d'un élément dit « non-conforme » et un élément dit « non-accessible ».

Exemple : largeur de cheminement nécessaire sur trottoir :

- Largeur ≥140 cm : conforme à la règlementation (vert),
- Largeur entre 90 cm et 140 cm : Non conforme mais le trottoir encore circulable pour une personne en fauteuil roulant (orange),
- Largeur ≤ 90cm: non accessible (rouge): le trottoir est inutilisable et la personne en fauteuil roulant doit circuler sur la chaussée.

# Commune de PUSIGNAN Chaîne de déplacements Coor

#### Point d'arrêt - bus

accessible

non accessible

#### Feu tricolore

peu accessible

non accessible

# Mobilier urbain

non accessible

## Stationnement réservé

à préconiser

accessible

## Passage piéton

à préconiser/absence

accessible

peu accessible

non accessible

#### **Escalier**

peu accessible

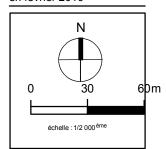
#### Tronçon

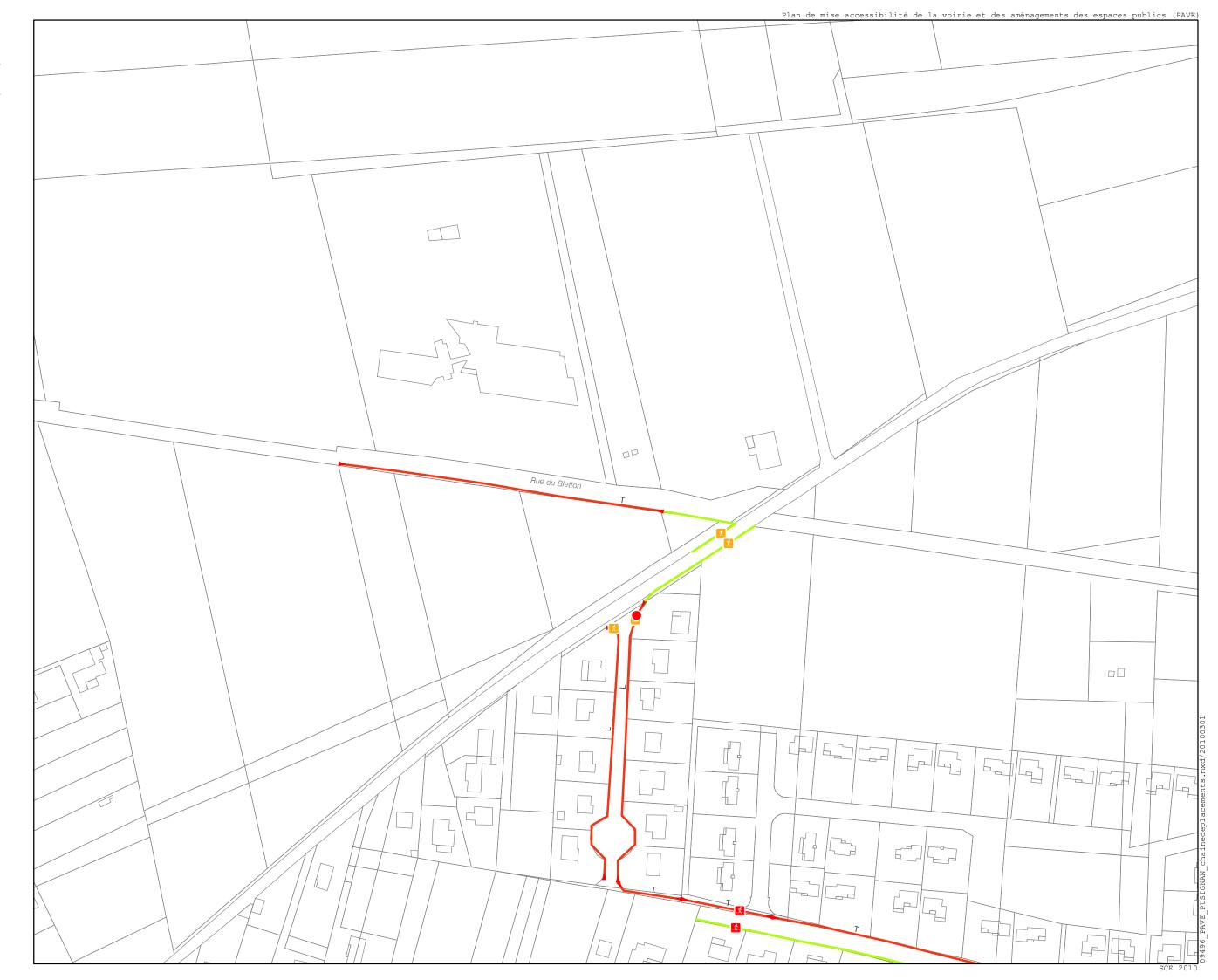
---- accessible

peu accessible

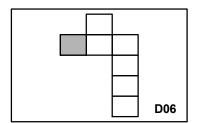
non accessible

D: devers L: largeur
T: terrain P: pente
CH: cheminement parc public
ST: stationnement illicite
TR: absence trottoir/accotement
AcE: accotement enherbé
AcC: accotement cheminé





Chaîne de déplacements



#### Point d'arrêt - bus

accessible

non accessible

#### Feu tricolore

peu accessible

non accessible

## Mobilier urbain

non accessible

#### Stationnement réservé

à préconiser

accessible

#### Passage piéton

à préconiser/absence

accessible

peu accessible

non accessible

#### **Escalier**

peu accessible

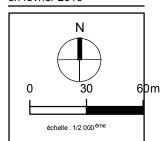
#### Tronçon

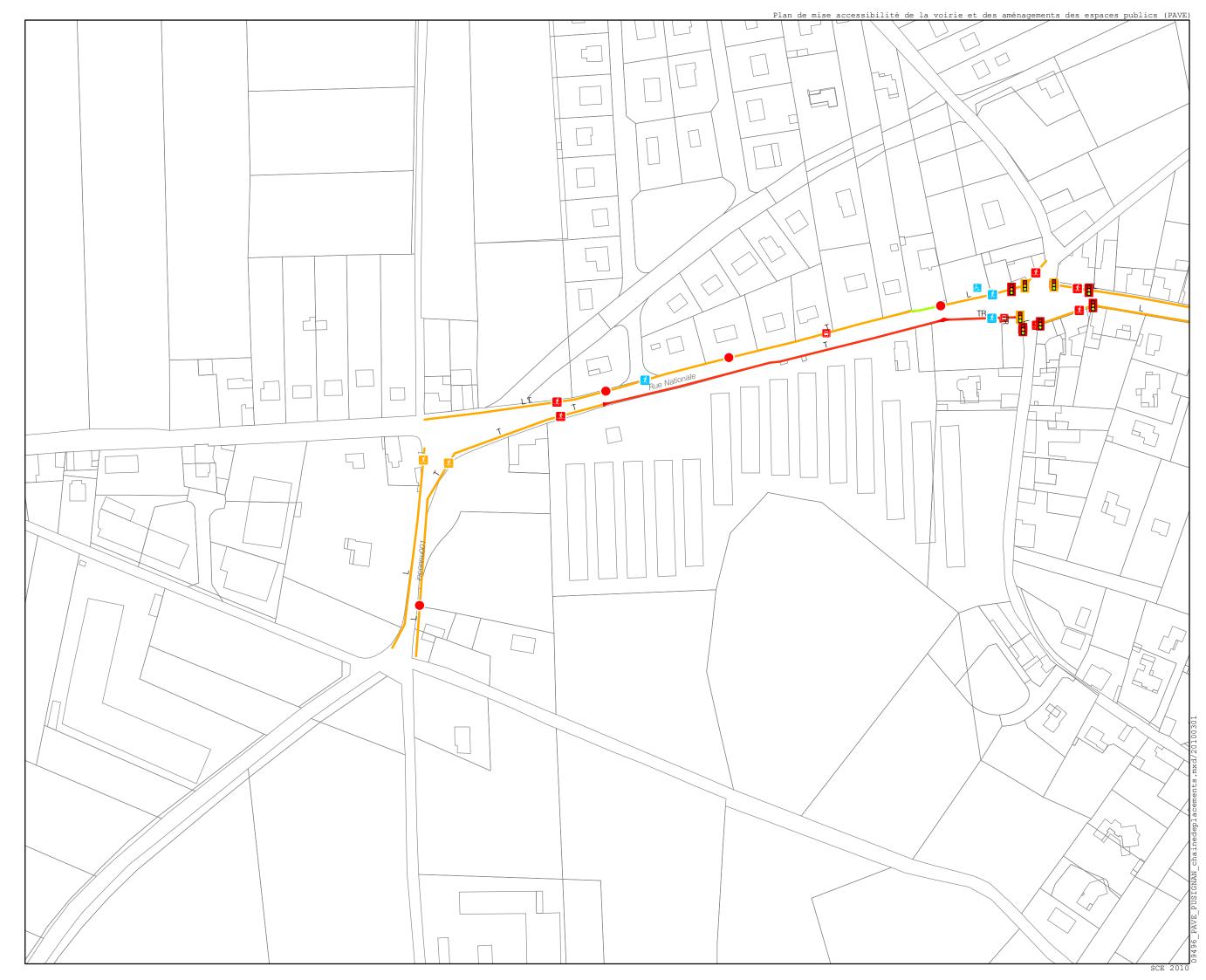
accessible

peu accessible

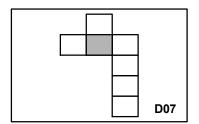
non accessible

D: devers L: largeur
T: terrain P: pente
CH: cheminement parc public
ST: stationnement illicite
TR: absence trottoir/accotement
AcE: accotement enherbé
AcC: accotement cheminé





#### Chaîne de déplacements



#### Point d'arrêt - bus

accessible

non accessible

Feu tricolore

peu accessible

non accessible

Mobilier urbain

non accessible

#### Stationnement réservé

à préconiser

accessible

## Passage piéton

i à préconiser/absence

accessible

peu accessible

non accessible

Escalier

peu accessible

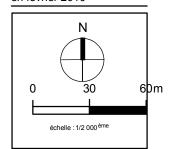
#### Tronçon

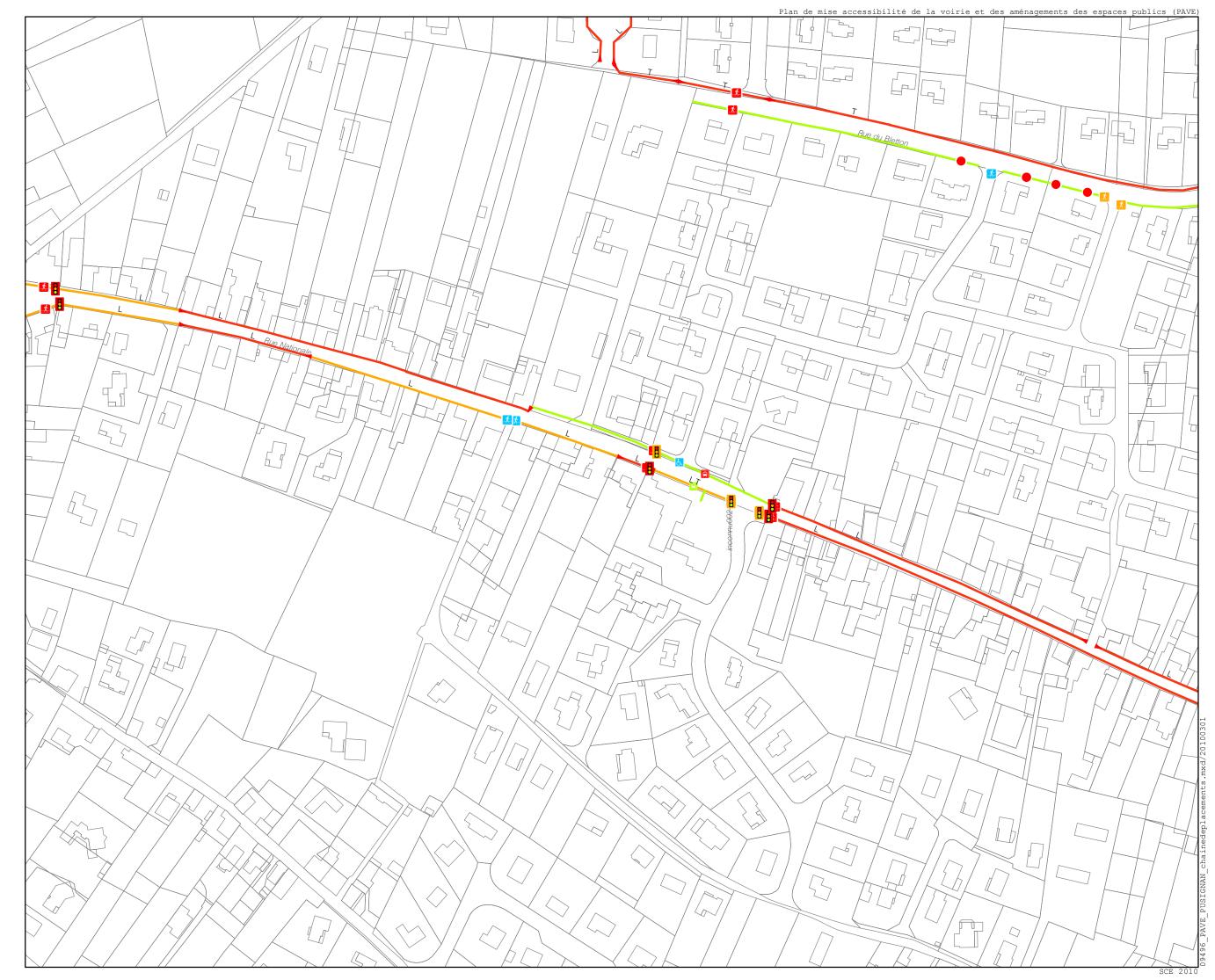
accessible

peu accessible

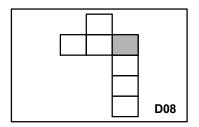
non accessible

D: devers L: largeur
T: terrain P: pente
CH: cheminement parc public
ST: stationnement illicite
TR: absence trottoir/accotement
AcE: accotement enherbé
AcC: accotement cheminé





#### Chaîne de déplacements



#### Point d'arrêt - bus

accessible

non accessible

#### Feu tricolore

peu accessible

non accessible

# Mobilier urbain

non accessible

#### Stationnement réservé

à préconiser

accessible

## Passage piéton

à préconiser/absence

accessible

peu accessible

non accessible

## **Escalier**

peu accessible

#### Tronçon

accessible

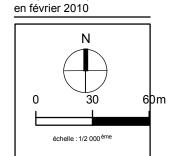
peu accessible

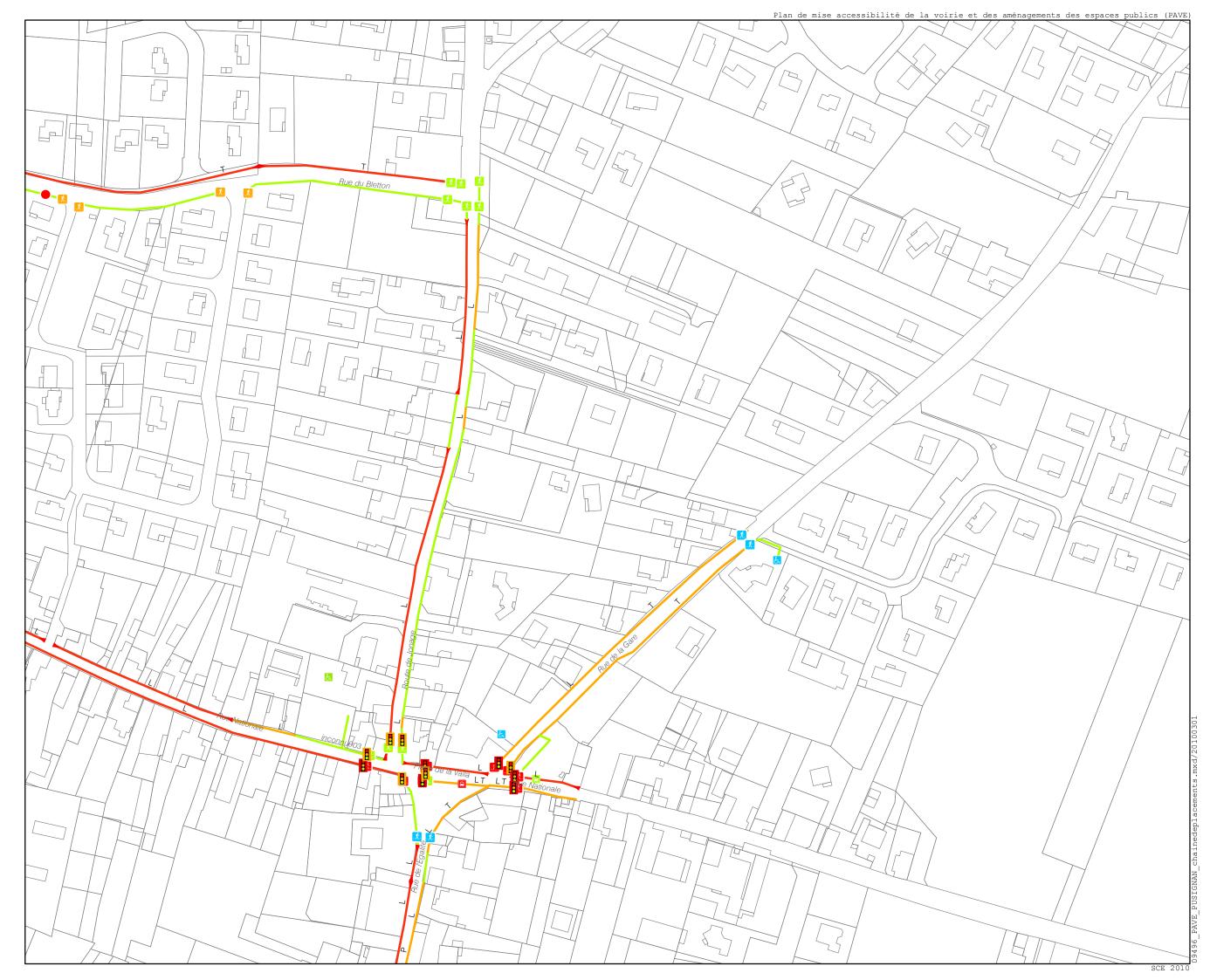
non accessible

D: devers L: largeur
T: terrain P: pente
CH: cheminement parc public ST: stationnement illicite TR: absence trottoir/accotement AcE: accotement enherbé

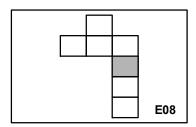
sources, références : SCE, cadastre, terrain réalisé

AcC : accotement cheminé





Chaîne de déplacements



#### Point d'arrêt - bus

accessible

non accessible

#### Feu tricolore

peu accessible

non accessible

## Mobilier urbain

non accessible

#### Stationnement réservé

à préconiser

accessible

## Passage piéton

à préconiser/absence

accessible

peu accessible

non accessible

#### **Escalier**

peu accessible

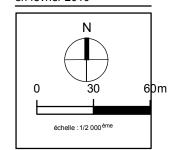
#### Tronçon

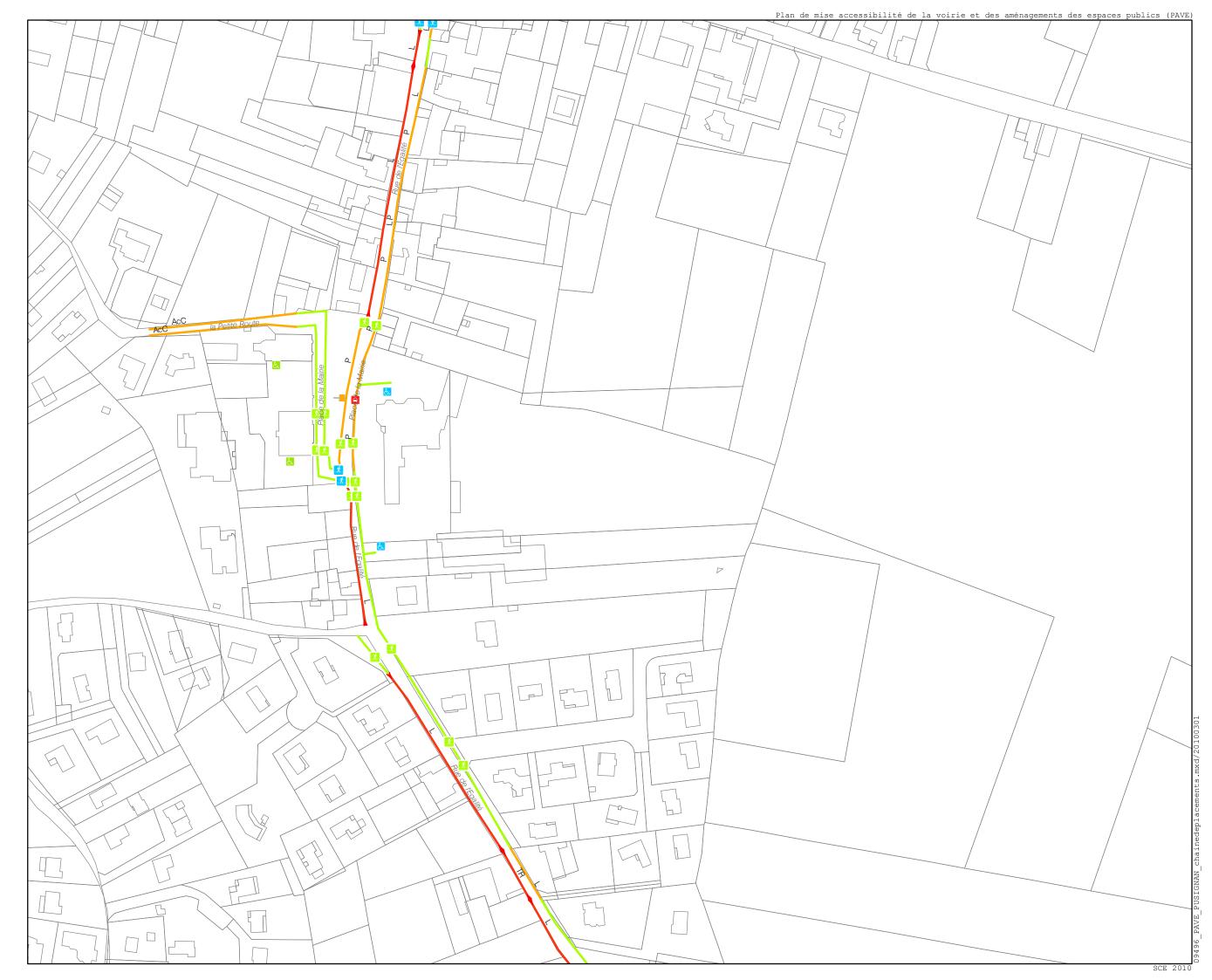
accessible

peu accessible

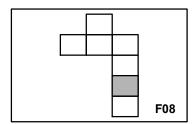
non accessible

D: devers L: largeur
T: terrain P: pente
CH: cheminement parc public
ST: stationnement illicite
TR: absence trottoir/accotement
AcE: accotement enherbé
AcC: accotement cheminé





Chaîne de déplacements



#### Point d'arrêt - bus

accessible

non accessible

#### Feu tricolore

peu accessible

non accessible

## Mobilier urbain

non accessible

#### Stationnement réservé

à préconiser

accessible

## Passage piéton

à préconiser/absence

accessible

peu accessible

non accessible

#### **Escalier**

peu accessible

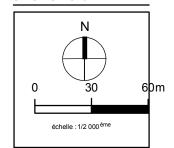
#### Tronçon

accessible

peu accessible

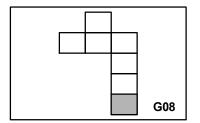
non accessible

D: devers L: largeur
T: terrain P: pente
CH: cheminement parc public
ST: stationnement illicite
TR: absence trottoir/accotement
AcE: accotement enherbé
AcC: accotement cheminé





#### Chaîne de déplacements



#### Point d'arrêt - bus

accessible

non accessible

# Feu tricolore

peu accessible

non accessible

## Mobilier urbain

non accessible

#### Stationnement réservé

à préconiser

accessible

#### Passage piéton

à préconiser/absence

accessible

peu accessible

non accessible

# Escalier

peu accessible

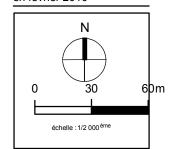
#### Tronçon

accessible

peu accessible

non accessible

D: devers L: largeur
T: terrain P: pente
CH: cheminement parc public
ST: stationnement illicite
TR: absence trottoir/accotement
ACE: accotement enherbé
AcC: accotement cheminé





## B. FICHES DESCRIPTIVES

Rue par rue, les fiches identifient précisément les dysfonctionnements repérés sur l'atlas cartographique ainsi que leurs caractéristiques.

Les rues dont le nom n'est pas renseigné dans le filaire du cadastre sont nommées « inconnu ». La correspondance entre les rues repérées et les planches est la suivante :

Nom de rue	Planche correspondante
Inconnu 001 (route de Genas)	D06
Inconnu 002 (connexion rue départementale)	D07
Inconnu 003 (parking)	D08
Inconnu 004 et 005 (rue du Puitroquet / rue de l'égalité)	F08 / G08
la Petite Route	E08
Place de la Mairie (rue de l'égalité)	E08
Place de la Valla (rue de l'égalité)	F08
Route de Jonage	D08
Rue de la Gare	D08
Rue de l'Egalité	D08 / E08 / F08
Rue de Bletton	C07 / D07 / D08
Rue Nationale	D06 / D07 / D08

Devant chaque non-conformité, des interventions seront ensuite préconisées afin de rendre la rue accessible aux personnes à mobilité réduite. Chaque préconisation sera également chiffrée, permettant de budgétiser la mise en accessibilité de l'espace public et ainsi d'établir une programmation pluriannuelle des travaux à réaliser.

Ces fiches de préconisations sont réalisées à travers l'utilisation d'une grille de préconisations établie par le bureau d'études – **elles sont jointes en annexe n°1 de ce rapport.** 

# C. CARTES THEMATIQUES

Ces cartes permettent d'avoir un regard général à l'échelle du territoire communal. L'analyse s'effectue par type de dysfonctionnement, permettant ainsi de localiser aisément les secteurs les moins accessibles selon le type de dysfonctionnement ou de handicap à traiter.

Grâce à ce niveau d'analyse thématique et géographique, ces cartes seront également des éléments importants de la réflexion menant aux programmations de travaux.

Largeur des tronçons

#### Largeur

-- 90<=L<140cm (67 m)

<90cm (124 m)

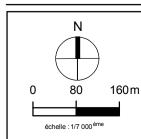
absence trottoir/accotement (64 m)

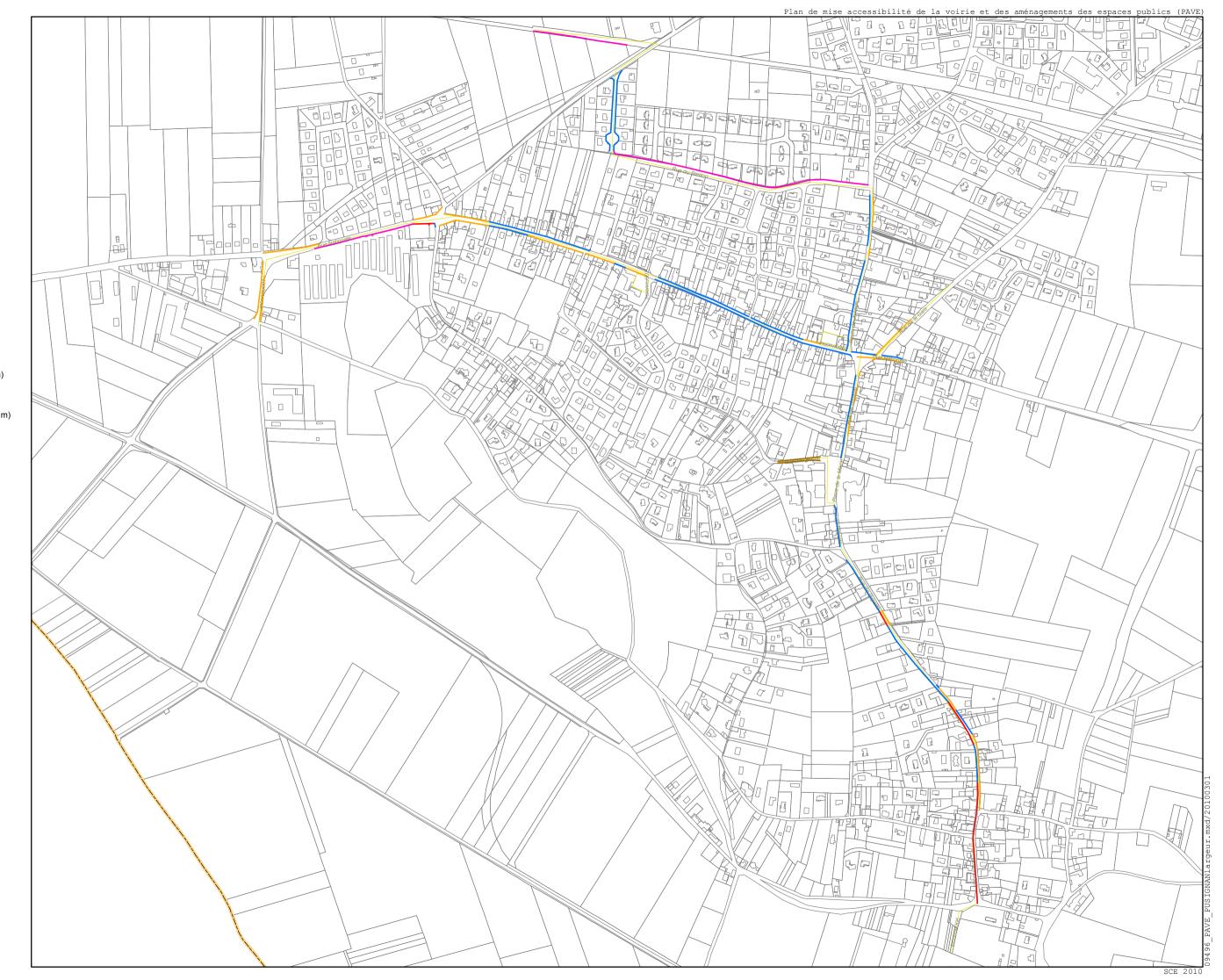
#### Accotement et terrain

accotement cheminé, impraticable, infranchissable (964 m) accotement cheminé,

 praticable, franchissable facilement (143 m)

voirie diagnostiquée



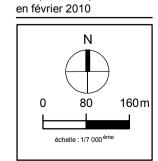


Pente des tronçons

#### **Pente**

- 8>P>4% (1116 m)

voirie diagnostiquée

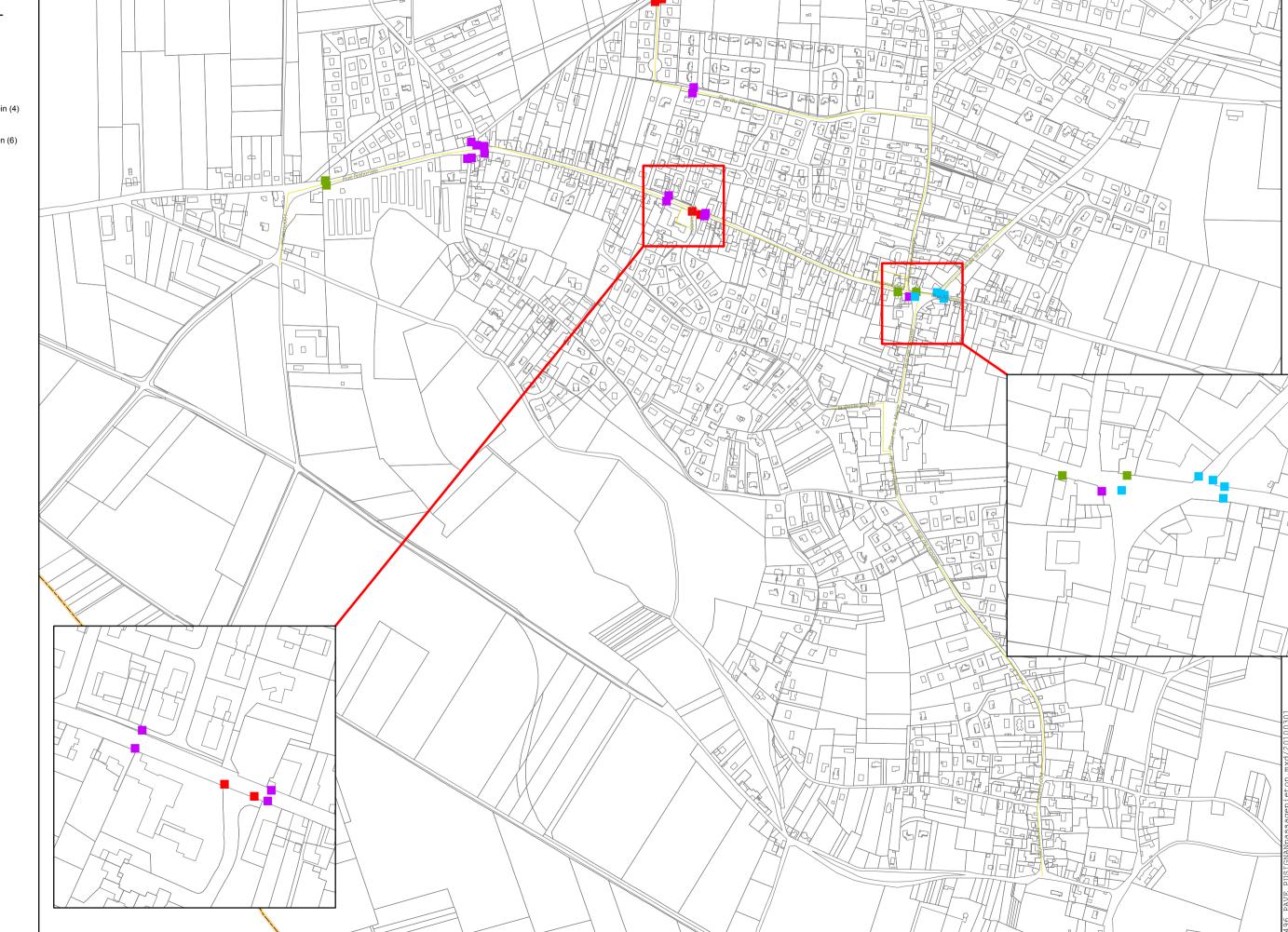




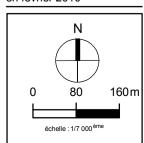
#### Passage piéton

#### Dégagement et bateau

- <90cm et H<2cm ou H<4cm chanfrein (4)</p>
- <90cm et absence de bateau (5)</p>
- >90cm et H>2cm ou H>4cm chanfrein (6)
- >90cm et absence de bateau (13)
  - voirie diagnostiquée



sources, références : SCE, cadastre, terrain réalisé en février 2010



CE 2010

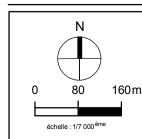
Plan de mise accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)

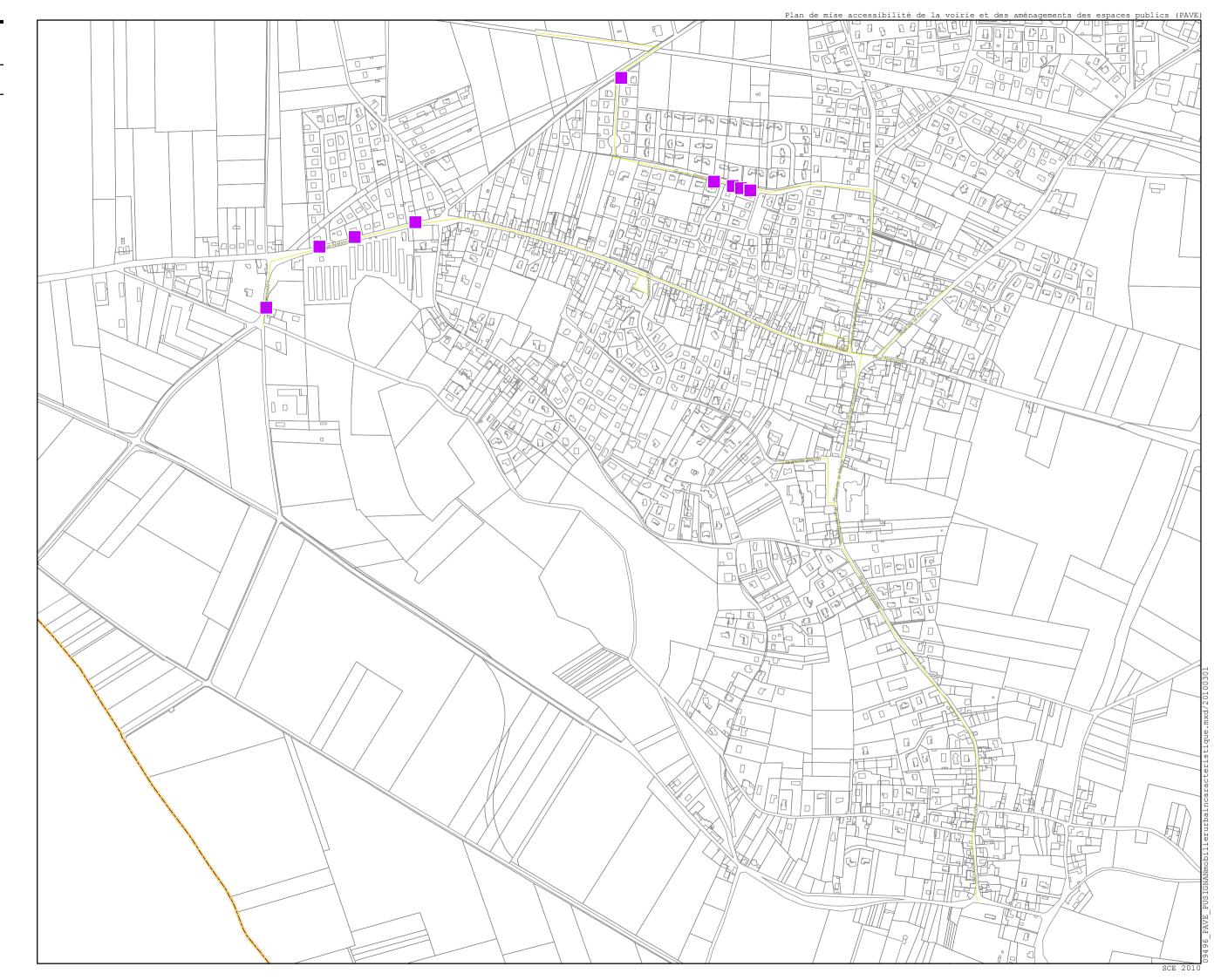
Typologie du mobilier urbain

#### Dégagement

<90cm

voirie diagnostiquée

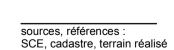


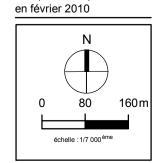


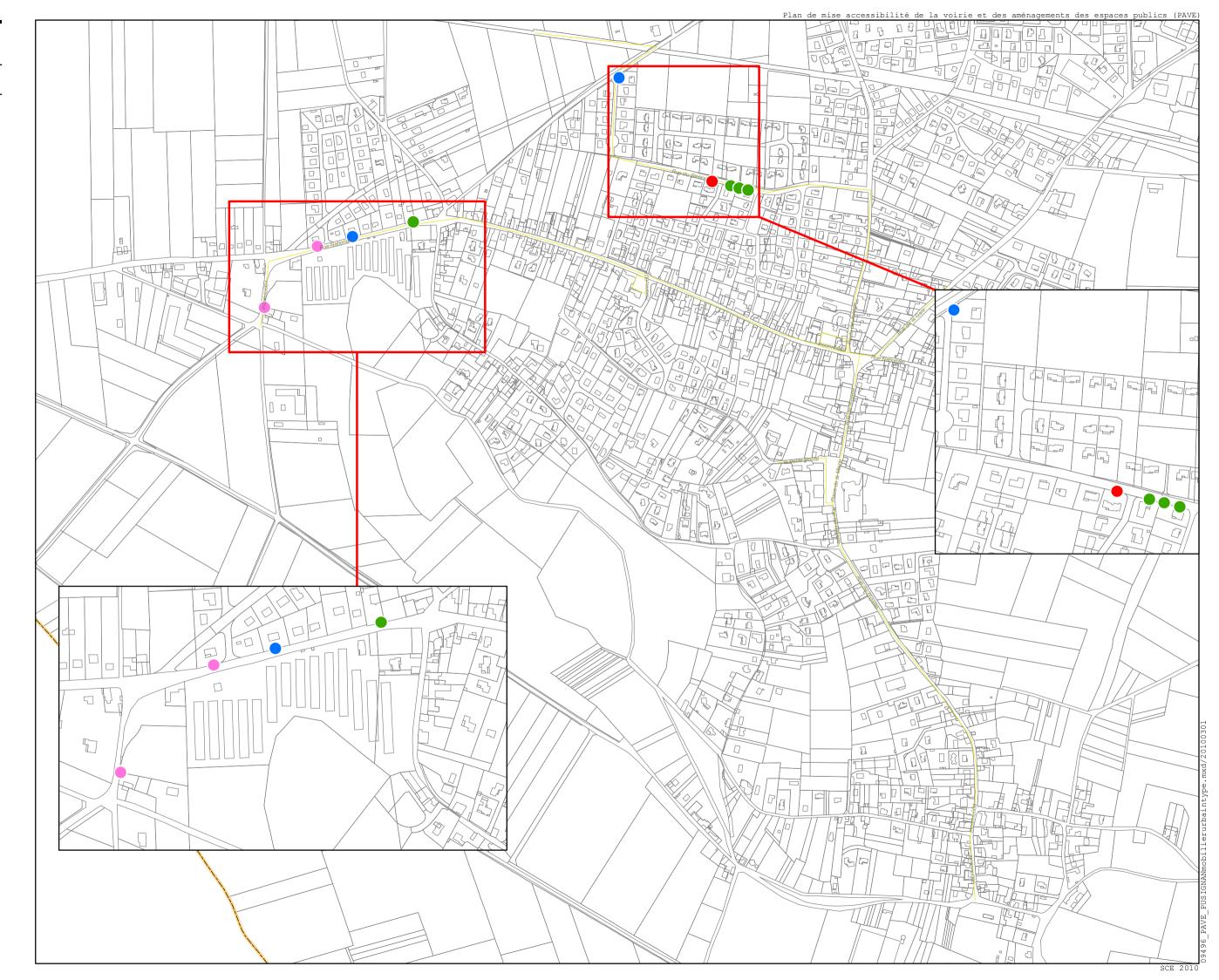
Typologie du mobilier urbain

## mobilier urbain

- arbre (4)
- borne incendie (1)
  - panneau signalisation (3)
  - poteau concessionnaire (2)
  - voirie diagnostiquée





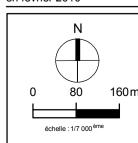


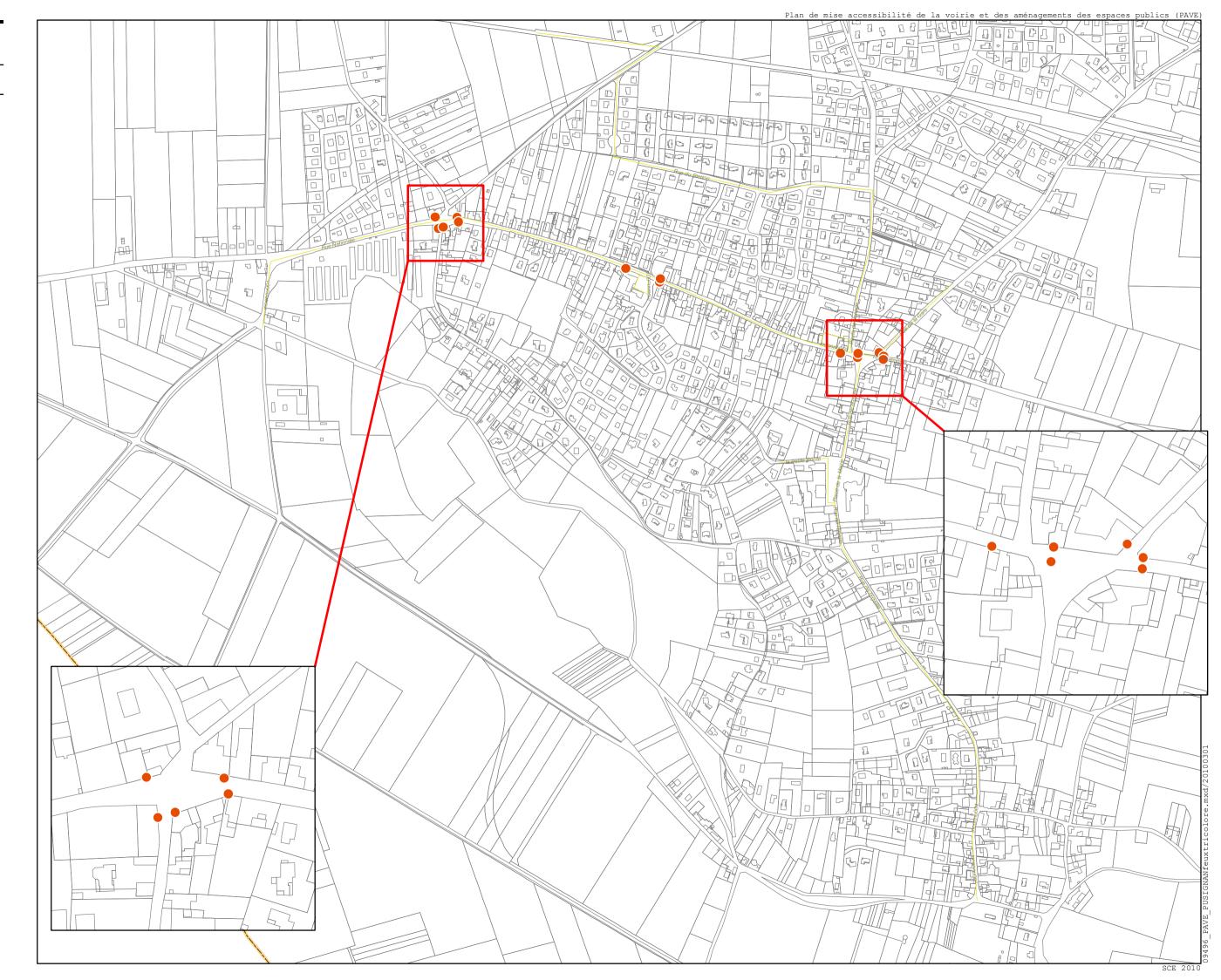
Feux tricolores

#### Dégagement

<90cm (14)

voirie diagnostiquée

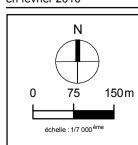


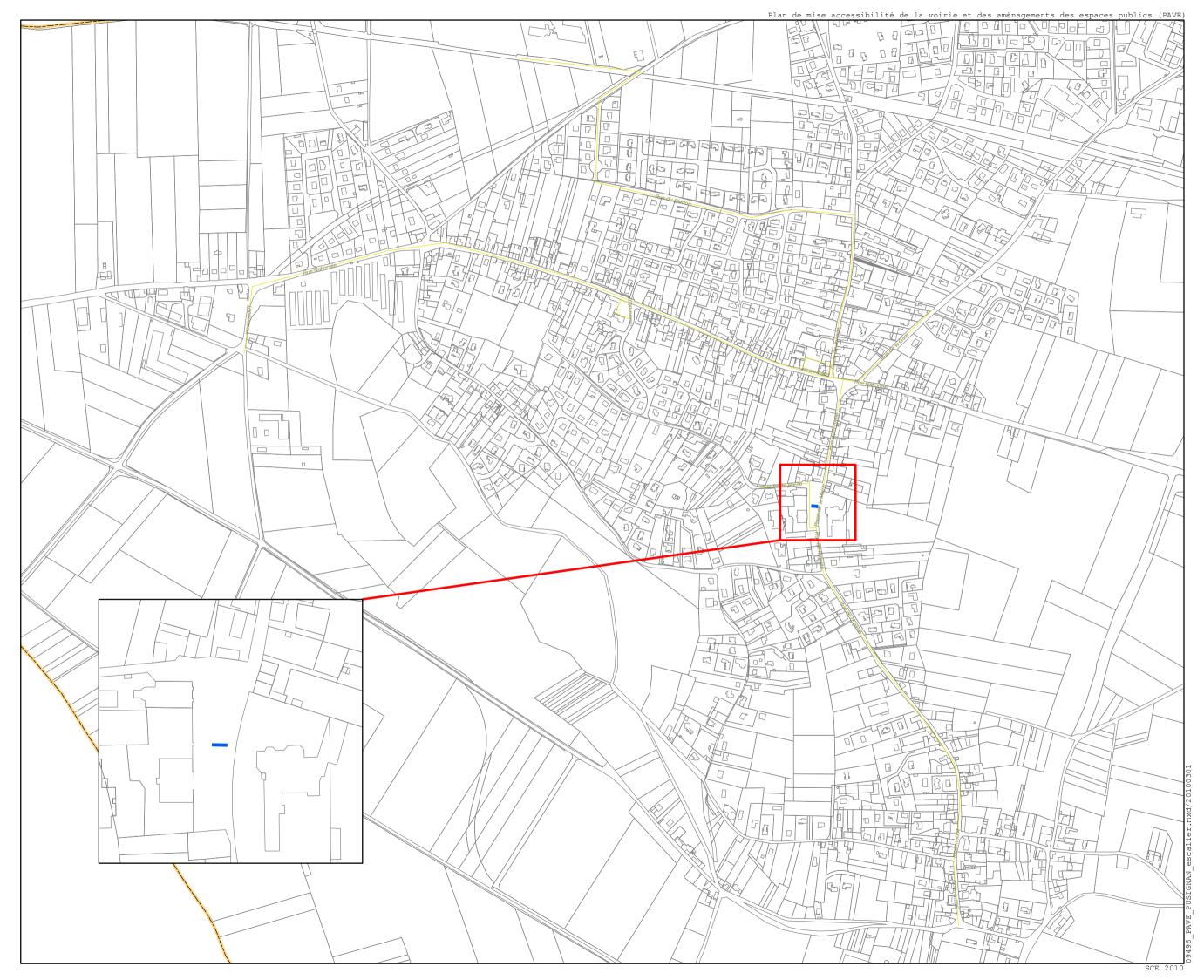


Escaliers publics

#### Nez de marche et dalle podotactile

contraste/derapant/debord, absence voirie diagnostiquée





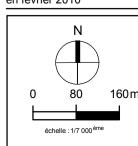
Stationnement réservé

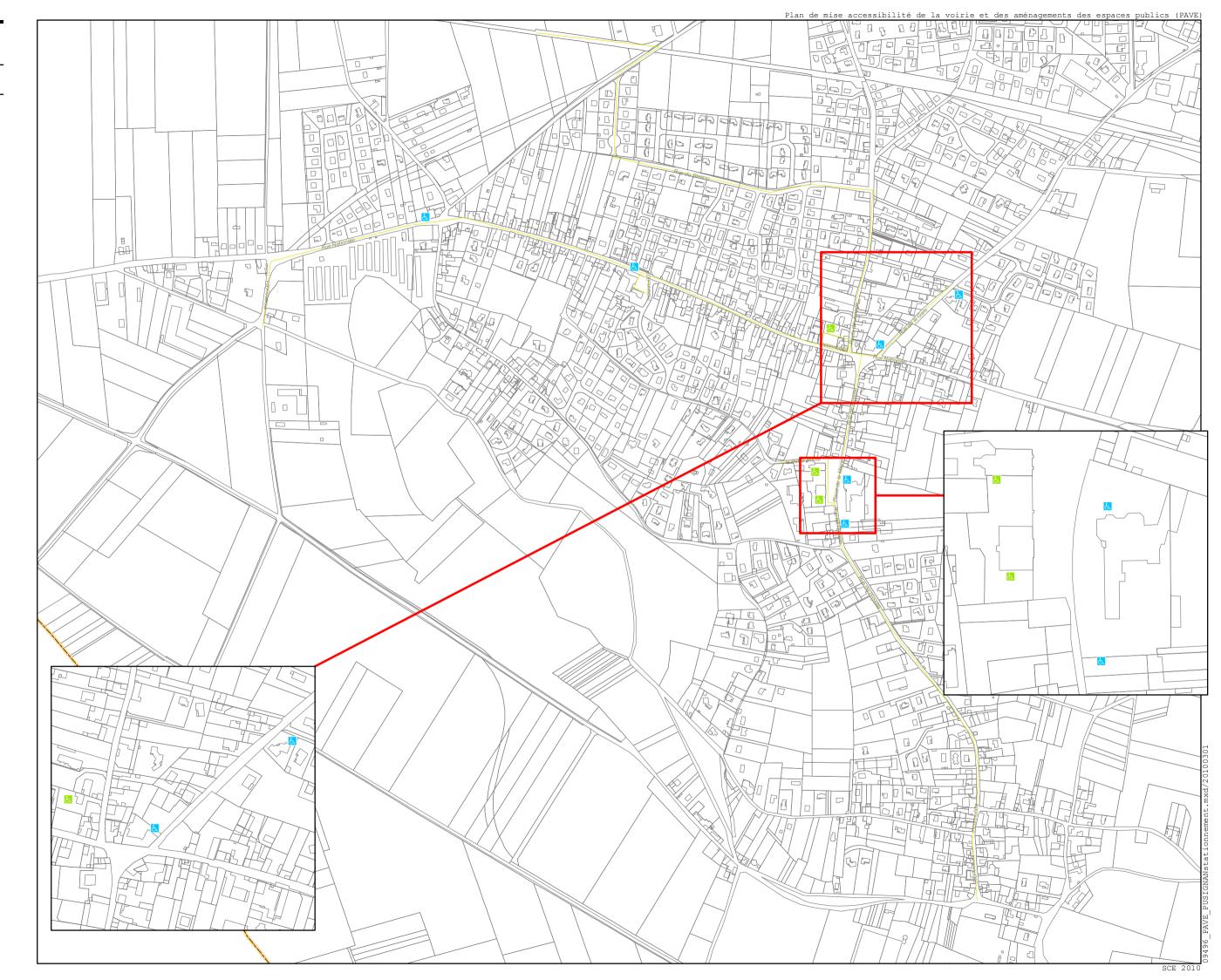
#### Stationnement réservé

à préconiser (6)

accessible (3)

voirie diagnostiquée





# III.2. PHOTOS DES DYSFONCTIONNEMENTS



RD306 : trottoir trop étroit



Rue du Bletton : cheminement impraticable



RD306 : absence de trottoir



Rue du Bletton : arbres gênant



Rue de l'Egalité : absence de trottoir



Rue de l'Egalité : arrêt de bus sans quai



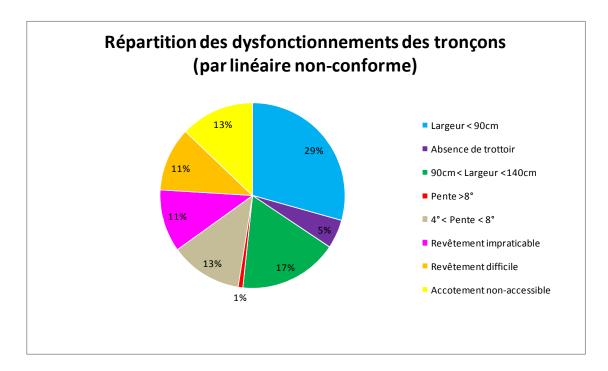
Rue de l'Egalité : pente trop forte



Rue de l'Egalité : trottoirs trop étroits

# III.3. DIAGNOSTIC DES NON-CONFORMITES

#### A. TROTTOIRS ET CHEMINEMENTS



Les premiers résultats indiquent que plus de 75% des cheminements diagnostiqués sont inaccessibles. Ce résultat peut sembler élevé, mais il est à mettre en lien avec le caractère relativement ancien des constructions : la proximité du bâti sur l'intégralité de la RD 306 et de la Rue de l'égalité, limite les emprises des voiries, et il est difficile d'obtenir une chaussée et des trottoirs de largeur suffisante.

Ainsi, de nombreux trottoirs ne sont pas assez large, et ce sur l'ensemble des voies diagnostiquées.

On compte aussi un certains nombre de tronçon sur lesquels il n'existe pas de trottoir, au Sud de la Rue de l'Egalité, à l'Ouest de la RD 307, et sur l'accotement Nord de la rue du Bletton.

Il est à noter que ce pourcentage de non-accessibilité est fréquemment décelé dans ce genre de contexte.

#### B. STATIONNEMENT GENANT

Malgré une pression apparemment faible, du stationnement gênant a été observé sur les accotements le long de la Rue de l'Egalité (au Sud), et sur le trottoir de la Rue du Bletton.

Lors d'aménagements futurs, il est recommandé de profiter de libération d'emprise pour augmenter l'offre de stationnement.

#### C. Passages pietons

28 passages piétons se révèlent être hors norme, pour diverses raisons :

- Absence d'abaissement de trottoir,
- Absence de bande podotactile,
- Insuffisance d'espace de retournement sur le trottoir (en lien avec les faibles largeurs de trottoir.)

L'absence de bande podotactile et de bateau (abaissement de trottoir) est quasi-systématique, et la quasi-totalité des passages piéton existants devra être mise aux normes.

De plus, certains lieux de traversée de chaussée ne sont pas sécurisés par des passages piétons, et il faudra en créer.

#### D. Points d'arrets de transport collectif

Un arrêt de bus, situé sur la partie Sud de la Rue de l'Egalité, n'est pas conforme (absence de quais pour l'accostage du bus). Cet arrêt devra être mis aux normes, en fonction du fonctionnement de la desserte (demi-tour du bus à cet endroit?)

## E. MOBILIER URBAIN

Le mobilier urbain implanté (hors feux tricolores) sur les itinéraires diagnostiqué respecte en général les normes de détectabilité et de dégagement (ou alors, il est implanté sur des trottoirs trop étroits, qui sont inaccessibles de toute façon.)

On relève cependant une dizaine de cas pour lesquels le dégagement est insuffisant, et ce mobilier devra être déplacé.

# F. FEUX TRICOLORES

L'ensemble des feux tricolores n'est pas conforme : le dégagement de 90cm pour passage sur trottoir n'est jamais respecté, et aucun feu n'est muni d'un dispositif sonore.

#### G. STATIONNEMENT RESERVE

La commune bénéficie de trois places de stationnement réservé parfaitement conformes à la réglementation.

Néanmoins, on peut souligner un manque global d'offre de places réservées sur la commune (6 places à préconiser, au minimum.)

# III.4. LES PRINCIPAUX ENJEUX

Au regard de cet état des lieux, un certain nombre d'enjeux se dégagent. Ceux-ci permettront d'engager la réflexion sur les propositions d'intervention à effectuer :

- Améliorer l'accessibilité des cheminements :
  - Mise aux normes des largeurs de trottoirs existants
  - Amélioration de la qualité des revêtements sur certains trottoirs ou accotements
  - Création de cheminements (sur trottoirs idéalement)
- Sécuriser et mettre en accessibilité les traversées piétonnes :
  - Mise aux normes des passages existants
  - ... et création de dispositifs supplémentaires conformes
- Quelques interventions ponctuelles par thématiques :
  - Déplacement de mobilier
  - Mise aux normes des feux tricolores
  - Mise en accessibilité de points d'arrêts de transport collectif
  - Homogénéiser l'offre de stationnement réservé

JSU / 09496 / Rapport PAVE - Phases 2 et 3

# V. PHASE 2: PRECONISATIONS

# IV.1. TRAITEMENT DES DYSFONCTIONNEMENTS

## A. Preconisations techniques

L'arrêté du 15/01/2007 portant application du décret n°2006-1658 du 21/12/2006 fixe les normes à respecter sur l'espace public pour que celui soit accessible aux personnes à mobilité réduite.

Afin de rendre accessible l'ensemble des voies diagnostiquées, une liste de préconisations a été dressée permettant de répondre de manière systématique à chaque dysfonctionnement. L'intervention proposée permet de traiter l'élément linéaire (cheminement) ou ponctuel (passage protégé, escalier, rampe, mobilier urbain,...) non-conforme afin d'atteindre et respecter les normes prescrites par la réglementation.

Les préconisations validées par le bureau d'étude sont répertoriées dans une grille intégrée au SIG livré à la commune.

Comme cela l'a été fait lors de la phase diagnostic, un atlas cartographique et des fiches individuelles éditées rue par rue reprennent l'ensemble des dysfonctionnements repérés et les réponses techniques à y apporter (voir extrait ci-après).

Dans l'élaboration de ces fiches, nous avons pris soin de prendre en compte les obligations réglementaires selon le type de voie :

Ex: en zone 30, les passages piétons, non obligatoires, ne sont pas pris en compte.

#### 1) CHEMINEMENTS

La proportion importante de cheminements non-accessibles est souvent due à une largeur insuffisante ou une pente trop élevée.

Les problèmes de pente sont toujours difficiles à régler, et on se retrouve ici en cas d'impossibilité technique de pallier à cette non-conformité.

Au regard du tissu bâti de la commune de Pusignan (la distance inter-façades est souvent limitée, laissant peu d'emprise à la voirie), il sera impossible d'élargir ou de créer des trottoirs sur plusieurs rues sans remettre en cause la circulation des véhicules motorisés.

#### 2) STATIONNEMENT GENANT

Le stationnement sur trottoir observé dans certains quartiers résidentiels (sur la Rue de l'Egalité – tronçon Sud, ou sur la Rue du Bletton) peu générer des situations de conflit dans le partage de l'espace public avec les piétons et notamment les personnes à mobilité réduite.

Des aménagements tels que l'implantation de potelets peuvent permettre une maîtrise du stationnement plus radicale.

La commune peut également mener une politique commune de sensibilisation et de répression afin de faire prendre conscience aux automobilistes stationnés des contraintes qu'ils exercent sur les circulations piétonnes.

#### 3) PASSAGES PIETONS

28 passages piétons doivent être mis aux normes :

- Création d'abaissement de trottoir,
- Pose de bande podotactile,
- Création de sur-largeurs de trottoir, pour obtention d'espaces de retournement sur le trottoir, lorsque cela est techniquement faisable

De plus, de nouveaux passages piétons sont à créer, notamment sur la Route Nationale.

## 4) POINTS D'ARRETS DE TRANSPORT COLLECTIF

Un arrêt de bus, situé sur la partie Sud de la Rue de l'Egalité, n'est pas conforme (absence de quais pour l'accostage du bus). Cet arrêt devra être mis aux normes, en fonction du fonctionnement de la desserte (demi-tour du bus à cet endroit?)

#### 5) MOBILIER URBAIN

On relève une dizaine de cas de mobilier mal placés sur le trottoir (dégagement insuffisant), et il devra être déplacé.

## 6) FEUX TRICOLORES

L'ensemble des feux tricolores n'est pas conforme : le dégagement de 90cm pour passage sur trottoir n'est jamais respecté, et aucun feu n'est muni d'un dispositif sonore.

L'ensemble des dispositifs devra être complété d'un dispositif sonore pour être conforme, et déplacé en bord de trottoir pour offrir un dégagement maximum.

#### 7) STATIONNEMENT RESERVE

Afin d'obtenir une offre de stationnement réservé bien répartie sur le territoire communal, la création de 6 places réservées nouvelles est préconisée.

#### B. Preconisations reglementaires

Le PAVE de Pusignan doit tenir compte des spécificités géographiques et urbaines de la commune.

Aussi, la mise en accessibilité d'une rue peut relever d'un cas d'impossibilité technique avérée (étroitesse de la chaussée ou pente trop élevée), voire d'une inadéquation avec le contexte local (zone résidentielle avec une forte place du piéton par exemple). Les tronçons concernés par cette remarque sont référencés sur la carte en tant que « impossibilité technique ».

Dans le cas d'un espace public particulièrement étroit ne pouvant accueillir des conditions sécurisantes de circulation pour les différents modes de déplacement (une chaussée suffisamment large, des trottoirs d'1,40 m minimum,...), une modification des règles de circulations peut permettre, avec ou sans la nécessité de déroger, d'améliorer sensiblement l'accessibilité et la sécurité des déplacements piétons. Nous avons donc essayé, tant que faire se peut, de préconiser des amélioration de la situation lorsqu'une mise aux normes totale paraissait difficile (voir tableau ci-contre).

Depuis la révision du code de la rue de juillet 2008, la commune dispose de plusieurs types de zones de circulation particulières permettant d'appliquer une réglementation adaptée au contexte (limitation des vitesses de circulation, priorité piéton, vélo,...). Trois types de zones sont désormais applicables sur des secteurs de circulation apaisée.







Aire Piétonne

Zone de rencontre

Zone 30

Créée dans le cadre de la révision du code la rue, la zone de rencontre induit une limitation de la vitesse des véhicules à 20 km/h laissant la priorité d'usage de l'espace public au piéton, qui peut donc circuler librement sur la chaussée. L'entrée dans cette zone sera identifiée par des panneaux, parfois des aménagements permettant de « casser » efficacement les vitesses (coussin berlinois, chicane,...), et de mieux repérer les limites de la zone.

Ce type de réglementation est envisagé pour la Petite Route, dont l'emprise n'est pas suffisante pour permettre la création de trottoirs aux normes.

Il est aussi recommandé, lorsque la mise en accessibilité de certains trottoirs n'est pas possible techniquement, de mettre en place des zones 30, qui auront pour effet de ralentir les véhicules, et de faciliter les traversées piétonnes, même en dehors des passages piétons.

Ce type de règlementation est envisagé pour ka rue de l'égalité et pour a Route de Jonage.

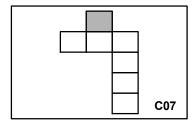
# C. PRECONISATIONS PARTICULIERES PAR RUE

Le tableau suivant fait la synthèse des préconisations particulières par rue, **qui sont détaillées sur les cartes des pages suivantes** :

Non-conformit	É Traitement
	Inconnu 001
	Pas de préconisation particulière
	Inconnu 003
	Conforme
	Inconnu 005
	Un projet d'aménagement a déjà été validé pour ce tronçon. Les travaux, réalisés sous Maîtrise d'Ouvrage CCEL,
pente et absence	de commenceront cette année.
trottoir	Le projet prévoit la création d'un trottoir côté Est, qui permettra une contiunuité du cheminement de la mairie au cimetière.
	la Petite Route
accotement	Possibilité de créer une zone de circulation apaisée, plutôt que de réaliser des trottoirs.
	Place de la Mairie
pente	La modification de la pente du trottoir est impossible. Il est possible d'envisager l'installation d'une main courante, le long du trottoir Ouest, sur le mur le longeant.
	Place de la Valla
trottoir	L'élargissement ou la création de trottoir se révèle impossible au regard de l'emprise limitée de la voirie
bus	La conception du quai bus doit être adaptée au circuit, au type de véhicule, etc. Le quai doit permettre d'être à la hauteur de l'entrée du bus. Il n'est pas essentiel qu'il fasse 30m de long.
	Route de Jonage
trottoir	L'élargissement ou la création de trottoir se révèle impossible au regard de l'emprise limitée de la voirie Le trottoir Est est conforme sur la quasi-totalité du linéaire: il offre un cheminement acceptable pour les PMR.
II serait intéressar piétonnes.	nt de créer une zone 30 sur la Route de Jonage, afin de limiter les vitesse pratiquées, et faciliter les traversées
	Rue de la Gare
	Pas de préconisation particulière
	Rue de l'Egalité
trottoir	L'élargissement ou la création de trottoir se révèle impossible au regard de l'emprise limitée de la voirie
II est essentiel de	créer une zone 30 sur la Rue de l'Egalité, afin de limiter les vitesse pratiquées, et faciliter les traversées piétonnes.
	Rue du Bletton
accotement	La création d'un trottoir au Nord n'est pas un enjeu important : le cheminement au Sud suffit largement. Il est donc plus important de mettre en conformité totale le trottoir au Sud.
<u> </u>	Impasse du Bletton
cheminement	La création d'un cheminement doit se faire avec la logique de continuité avec le trottoir Sud de la rue du Bletton. n'est pas essentiel d'élargir le 2 trottoirs.
	Rue Nationale
	Impossibilité technique de créer des trottoirs conformes : manque de largeur.  Il est cependant essentiel d'améliorer la situation actuelle, en élargissant au maximum un des 2 trottoirs - la chaussée peut être réduite à 6m de large, alors qu'elle fait actuellement près de 7m: un des 2 trottoir peut être élargi de presque 1 mètre.

JSU / 09496 / Rapport PAVE - Phases 2 et 3

# Préconisations de travaux



#### Point d'arrêt - bus

accessible

mise aux normes

#### Feu tricolore

mise aux normes

Mobilier urbain

#### mise aux normes

#### Stationnement réservé

à préconiser accessible

#### Passage piéton

🎎 à préconiser

accessiblemise aux normes

# Escalier

mise aux normes

# Troncon

# Interventions planifiées

accessible
mise aux normes

mise aux normes - dérogation

# Pas de travaux envisagés

- impossibilité technique

- absence de desserte

--- choix des élus

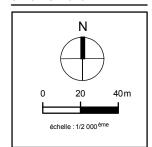
----- travaux déjà engagés

## type reglementation voirie

— aire piétonne

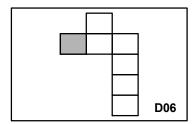
zone 30zone de rencontre

Zone de circulation apaisée à valider (zone30 à confirmer)





#### Préconisations de travaux



#### Point d'arrêt - bus

accessible

mise aux normes

#### Feu tricolore

mise aux normes

# Mobilier urbain

mise aux normes

#### Stationnement réservé

à préconiser accessible

#### Passage piéton

🛕 à préconiser

accessible

mise aux normes

# Escalier — mise aux normes

Troncon Interventions planifiées

#### ---- accessible

mise aux normes

mise aux normes - dérogation

#### Pas de travaux envisagés

--- impossibilité technique

--- absence de desserte

--- choix des élus

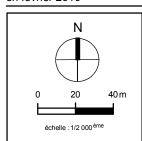
----- travaux déjà engagés

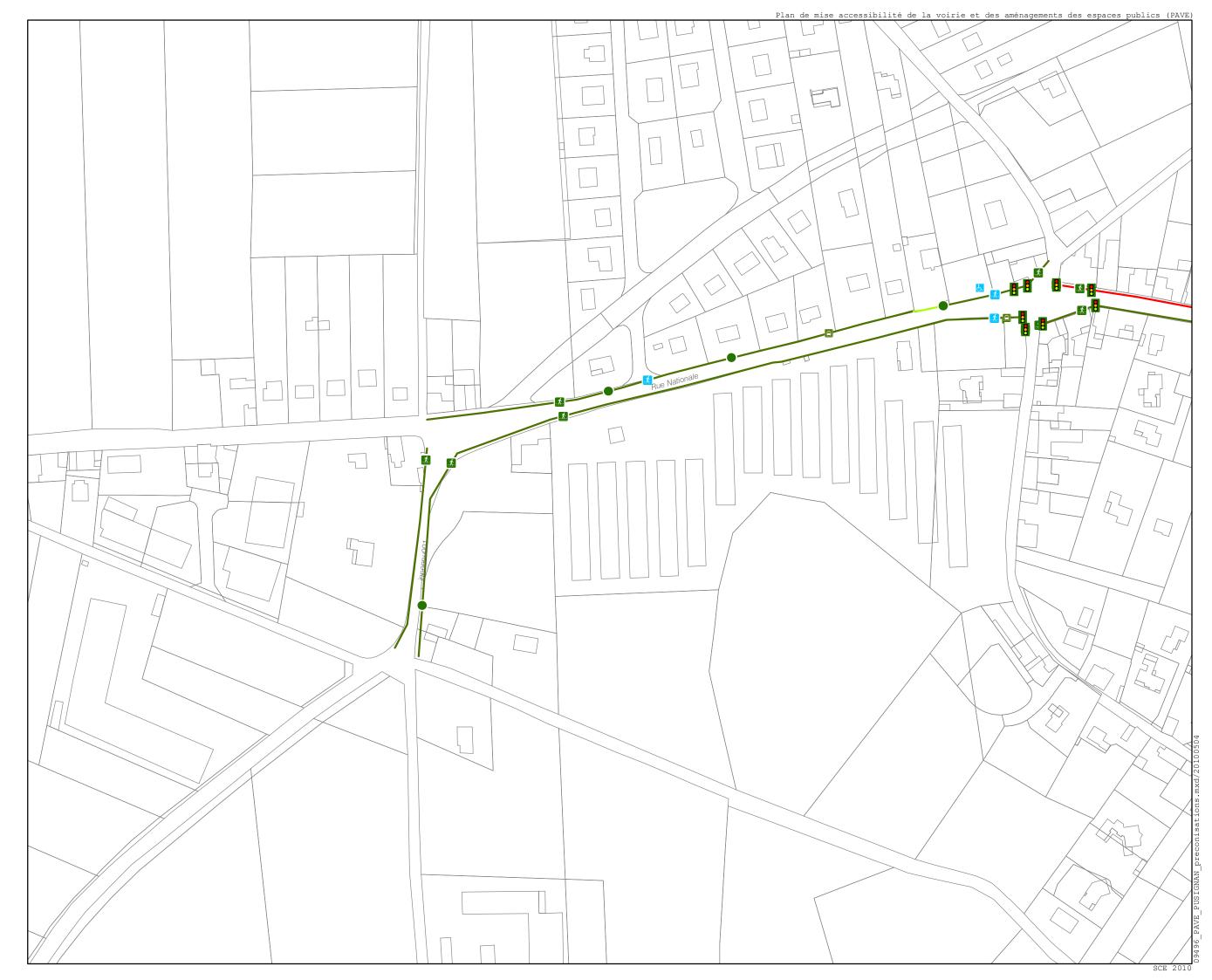
## type reglementation voirie

--- aire piétonne

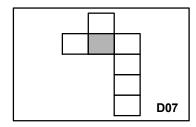
zone 30zone de rencontre

Zone de circulation apaisée à valider (zone30 à confirmer)





# Préconisations de travaux



#### Point d'arrêt - bus

accessible

mise aux normes

#### Feu tricolore

mise aux normes

## Mobilier urbain

mise aux normes

#### Stationnement réservé

à préconiseraccessible

#### Passage piéton

🛕 à préconiser

accessible

mise aux normes

# Escalier

- mise aux normes

#### Troncon

---- accessible

# Interventions planifiées

mise aux normes

Illise aux nomies

- mise aux normes - dérogation

## Pas de travaux envisagés

--- impossibilité technique

--- absence de desserte

---- choix des élus

----- travaux déjà engagés

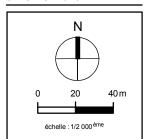
# type reglementation voirie

--- aire piétonne

--- zone 30

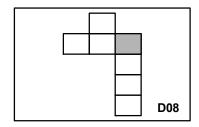
zone de rencontre

Zone de circulation apaisée à valider (zone30 à confirmer)





# Préconisations de travaux



#### Point d'arrêt - bus

accessible

mise aux normes

#### Feu tricolore

mise aux normes

# Mobilier urbain

mise aux normes

#### Stationnement réservé

à préconiseraccessible

#### Passage piéton

🛕 à préconiser

accessible

mise aux normes

# Escalier — mise aux normes

Troncon Interventions planifiées

# - accessible

mise aux normes

mise aux normes - dérogation

#### Pas de travaux envisagés

--- impossibilité technique

--- absence de desserte

--- choix des élus

----- travaux déjà engagés

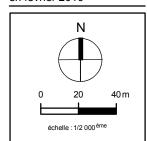
# type reglementation voirie

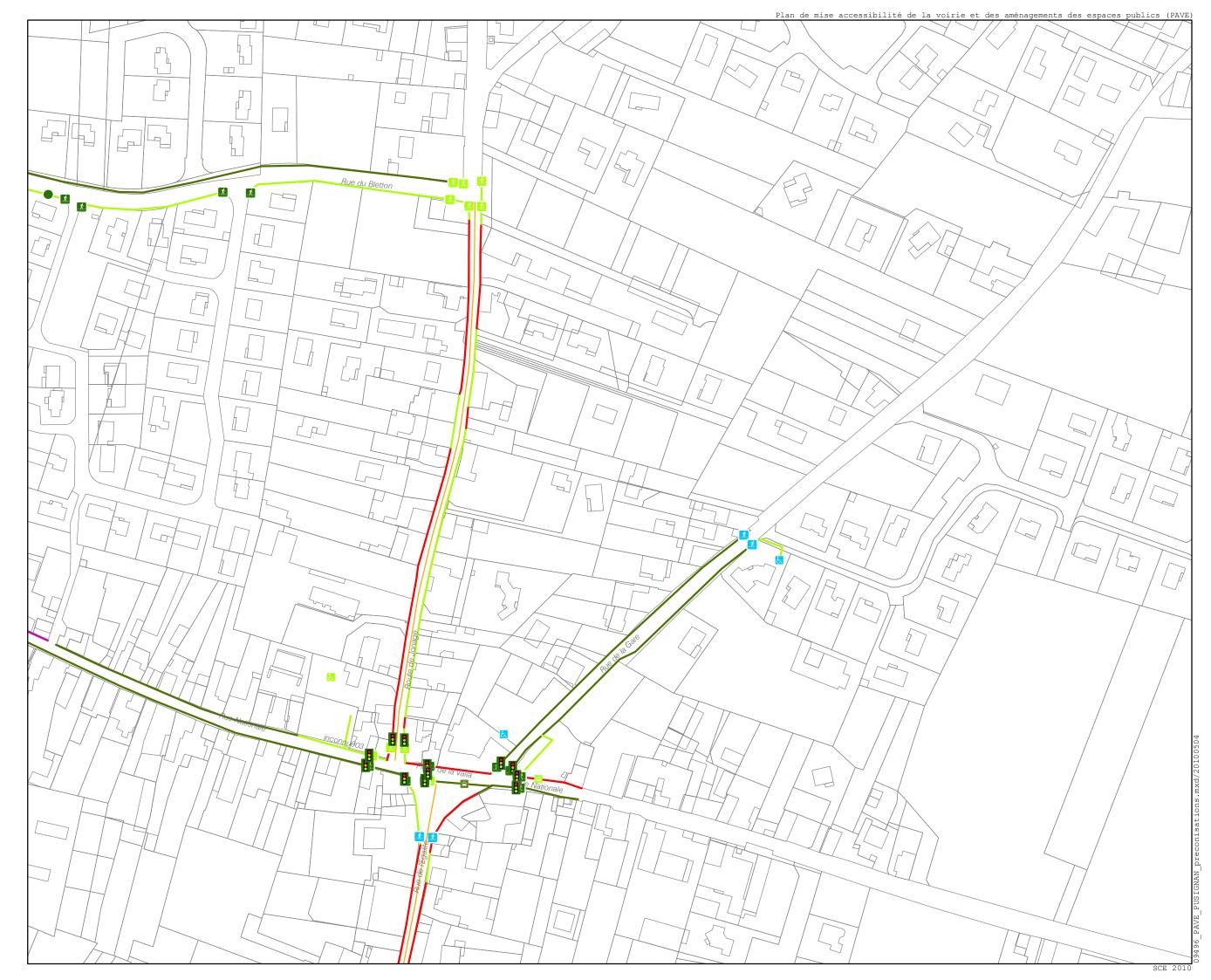
aire piétonne

\_\_\_ zone 30

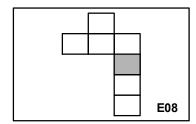
--- zone de rencontre

Zone de circulation apaisée à valider (zone30 à confirmer)





# Préconisations de travaux



#### Point d'arrêt - bus

accessible

mise aux normes

#### Feu tricolore

mise aux normes

# Mobilier urbain mise aux normes

Thise aux nomics

#### Stationnement réservé

à préconiser accessible

#### Passage piéton

🛕 à préconiser

accessible

ise aux normes

# Escalier — mise aux normes Troncon

#### Interventions planifiées

---- accessible

mise aux normes

mise aux normes - dérogation

## Pas de travaux envisagés

--- impossibilité technique

--- absence de desserte

--- choix des élus

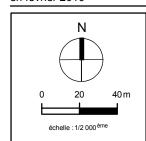
# travaux déjà engagés type reglementation voirie

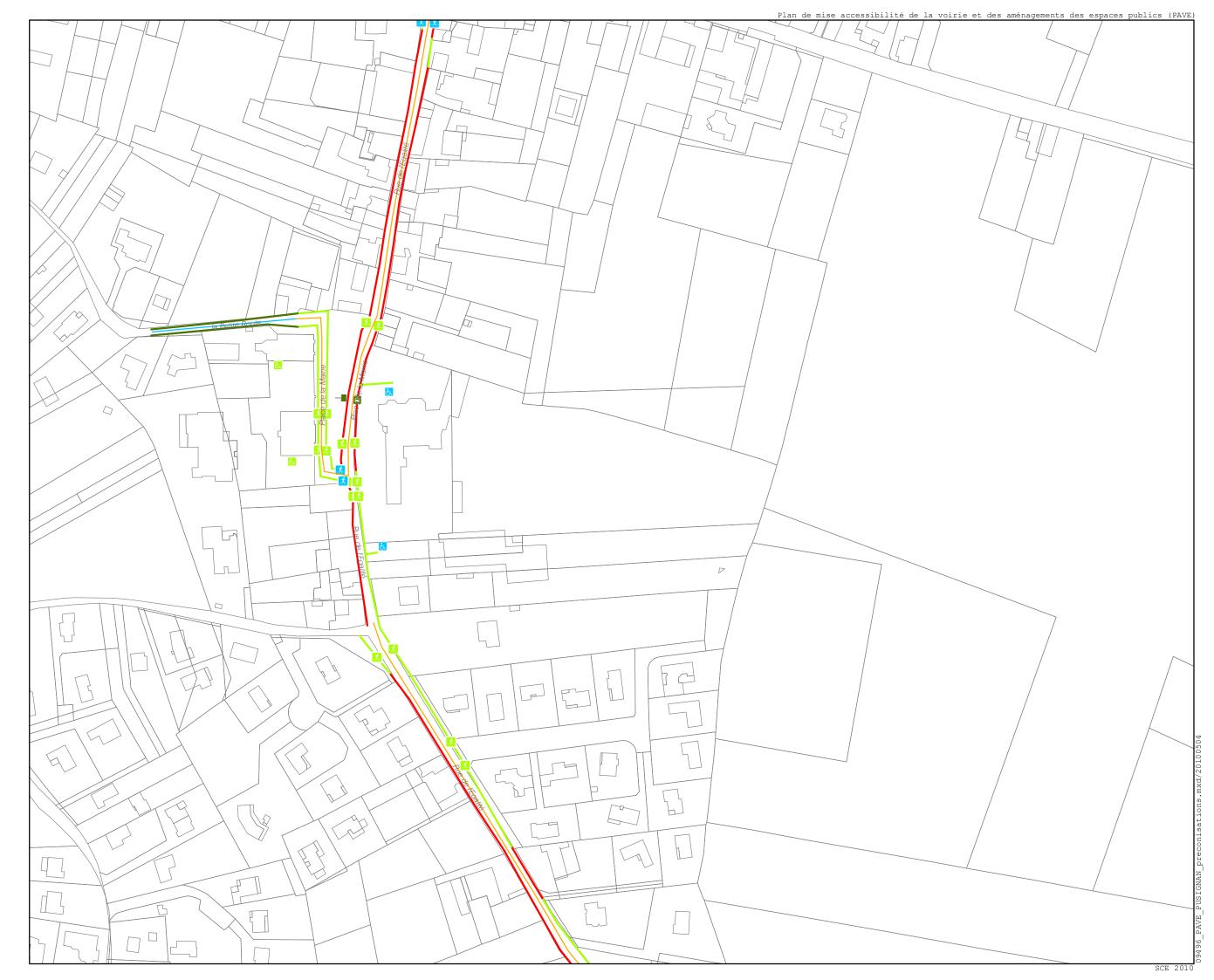
— aire piétonne

\_\_\_ zone 30

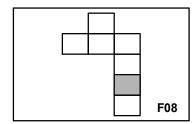
--- zone de rencontre

Zone de circulation apaisée à valider (zone30 à confirmer)





# Préconisations de travaux



#### Point d'arrêt - bus

accessible

mise aux normes

#### Feu tricolore

mise aux normes

# Mobilier urbain mise aux normes

Thise dux nonnes

# Stationnement réservé d à préconiser

& accessible

#### Passage piéton

🗘 à préconiser

accessible

mise aux normes

Escalier

# mise aux normes Troncon

#### Interventions planifiées

--- accessible

mise aux normes

mise aux normes - dérogation

## Pas de travaux envisagés

--- impossibilité technique

--- absence de desserte

--- choix des élus

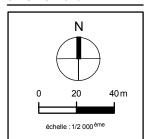
travaux déjà engagés

## type reglementation voirie

aire piétonne
zone 30

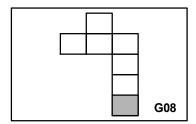
--- zone de rencontre

Zone de circulation apaisée à valider (zone30 à confirmer)





#### Préconisations de travaux



#### Point d'arrêt - bus

accessible

mise aux normes

#### Feu tricolore

mise aux normes

Mobilier urbain

#### mise aux normes

Stationnement réservé

# 📐 à préconiser

& accessible

## Passage piéton

🛕 à préconiser

accessiblemise aux normes

Escalier

mise aux normes

# Troncon

#### Interventions planifiées

---- accessible

mise aux normes

mise aux normes - dérogation

## Pas de travaux envisagés

--- impossibilité technique

- absence de desserte

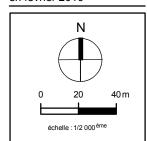
--- choix des élus

# type reglementation voirie

— aire piétonne

zone 30zone de rencontre

Zone de circulation apaisée à valider (zone30 à confirmer)





# IV.2. ESTIMATION DES COUTS

Au regard du diagnostic, le coût global estimé des travaux de mise en accessibilité des itinéraires privilégiés et parkings publics de Pusignan, s'élève à 900 000 euros HT.

Des fiches de préconisations par rue présentent les travaux à réaliser avec l'estimation détaillée (ratios par types d'aménagement) – elles sont jointes en annexe n°2 de ce rapport.

Cette somme totale prend en compte le fait que notre bureau d'études propose de traiter dans certains cas, et surtout lorsque le contexte s'y prête, les non-conformités par la création de zones de circulation apaisée (zone 30 et zone de rencontre), ce qui affranchi de réaliser certains aménagements pus coûteux (réalisation de trottoirs ou créations de passages piétons, par exemple.)

Il est à noter que la « création de trottoir », comme il l'est indiqué dans les fiches, implique toujours la création d'un trottoir en enrobé avec la pose d'une bordure. Le coût estimé fait donc référence à ce type d'aménagement. Néanmoins, précisons que, lors de la mise en travaux, la réglementation n'exige en rien un tel dispositif. Dans certains cas (la Rue du Bletton, par exemple), l'aménagement d'un cheminement lisible (contraste visuel avec la chaussée) et stabilisé (sans forcément la pose d'une bordure) sur une largeur conforme (au moins 1,40 m libre de tout obstacle) permet une circulation des piétons en toute sécurité et dans le respect des normes d'accessibilité. L'aménagement devra cependant prévoir un dispositif de détection et de guidage pour les personnes non-voyantes (ex : bande de guidage).

Enfin, certaines interventions plus légères et comptabilisées dans l'estimation globale des coûts, pourront être effectuées en régie (déplacement de certains mobiliers urbains, mise en conformité des passages piétons existants,...).

Les 2 cartes des pages suivantes repèrent les coûts totaux et ensuite les coûts au mètre linéaire des aménagements préconisés, par voie.

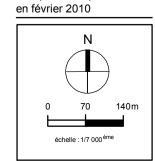
JSU / 09496 / Rapport PAVE - Phases 2 et 3

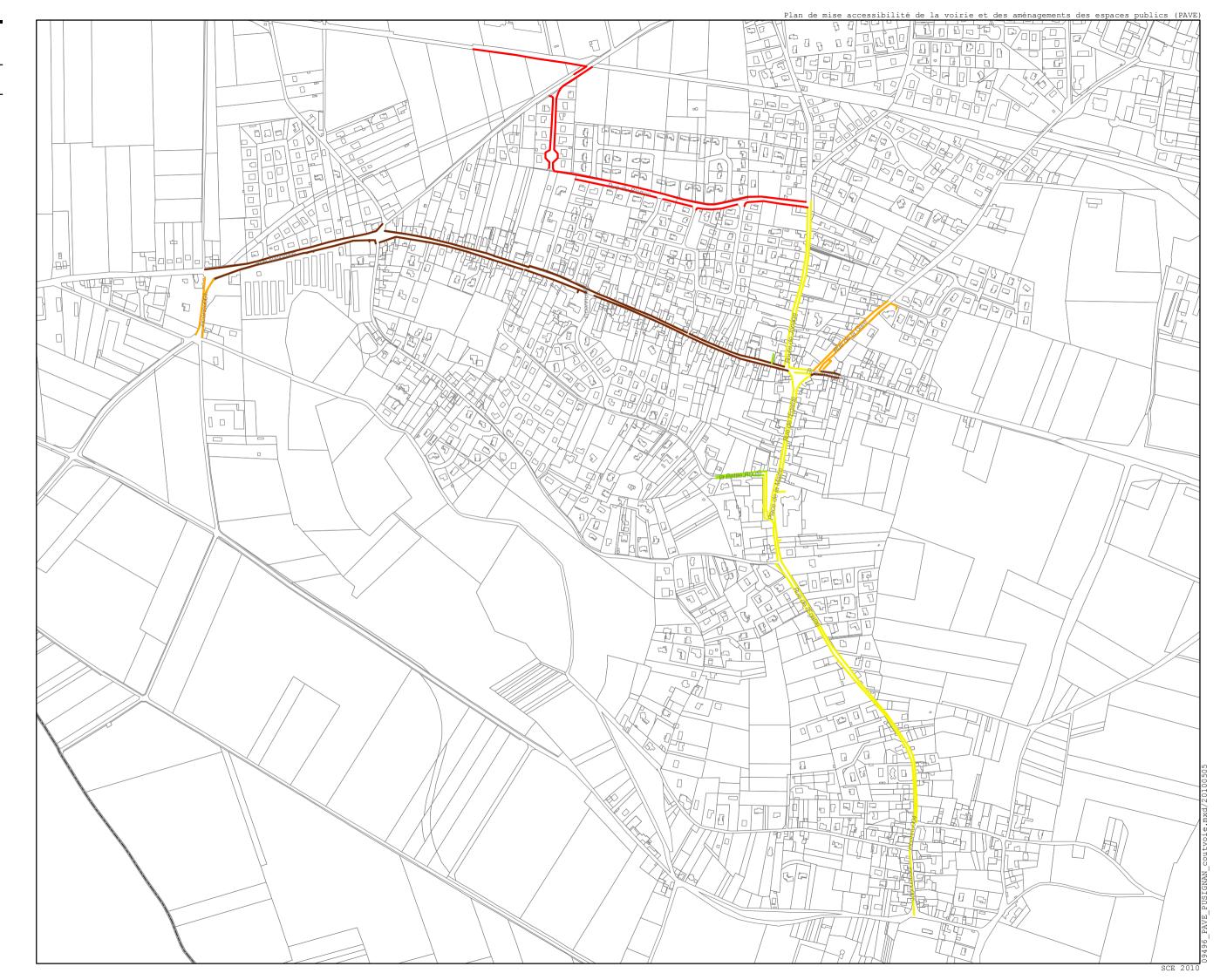
Coût par voie

# Coût total pat voie

\_\_\_0€

entre 3200 € et 35 000 €
entre 35 000 € et 100 000 €
entre 100 000 et 180 000 €
entre 180 000 et 500 000 €





Coût par voie par mètre linéaire

# Coût total par mètre linéaire

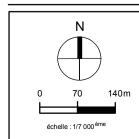
— moins de 46 €/ml

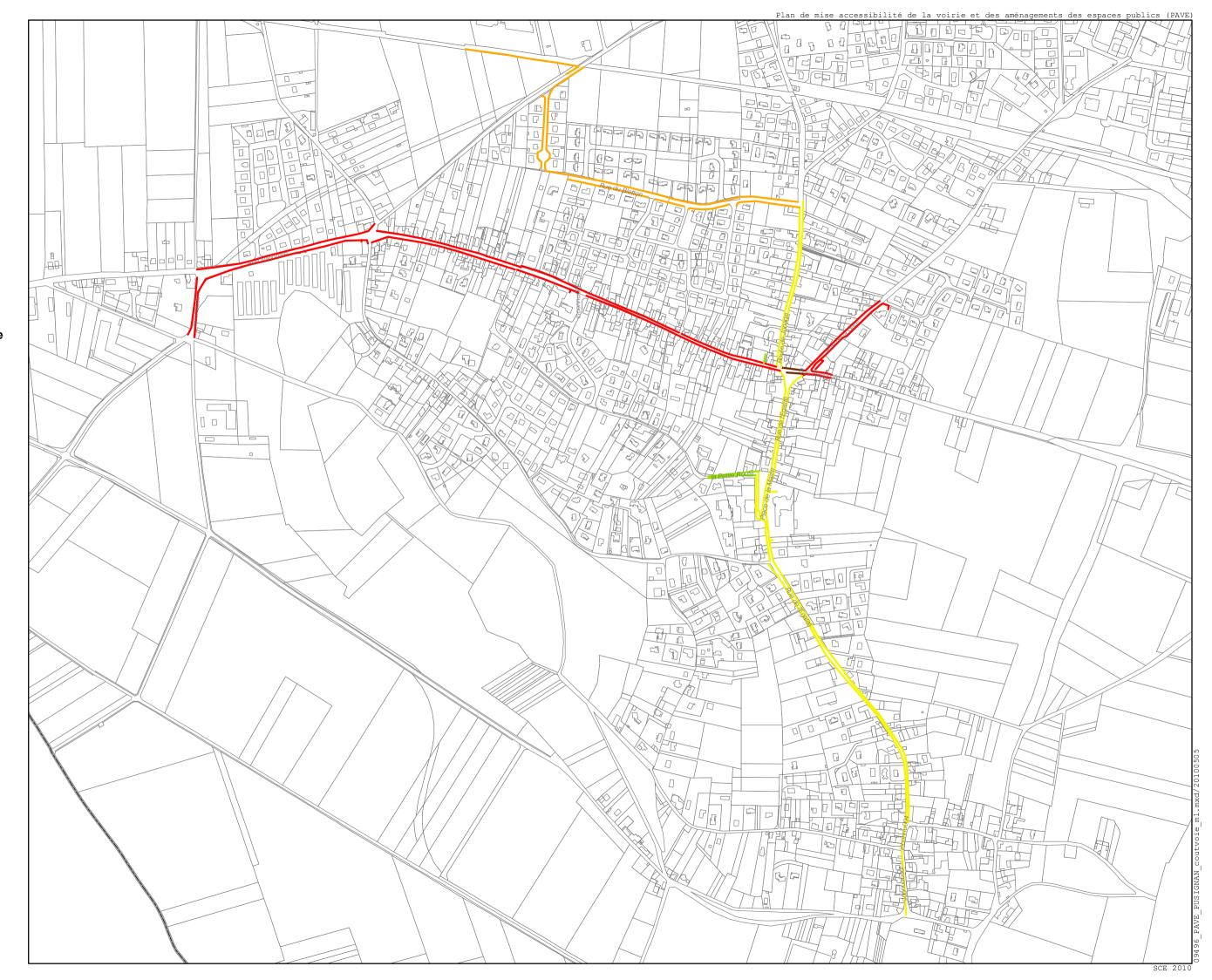
— entre 46 €/ml et 105 €/ml

— entre 105 €/ml et 250 €/ml

— entre 250 €/ml et 380 €/ml

\_\_\_0€





# V. ANNEXES

JSU / 09496 / Rapport PAVE – Phases 2 et 3

# V.1. FICHES DIAGNOSTIC

JSU / 09496 / Rapport PAVE – Phases 2 et 3

inconnu001

TRONCONS: TR (en mètres linéaires)  largeur NC 219 90<=L<140cm  largeur NA abscence trottoir et d'accotement accotement enherbé	PASSAGES PIETONS: PP1  dalle podo NC  dalle podo non existante  zone sécurisée NC  absence traversée	dalle podo NC dalle podo non existante main courante centrale NC	pallier repos NC absence pallier repos espace manoeuvre NC absence espace manoeuvre
accotement cheminé  cheminement en parc public NA  pente PA  terrain PA  stationnement gênant  devers PA  devers NA  pente NA	à préconiser bateau NC bateau non existant chaussée NC dégagement NC bande blanche NC bande blanche non existante largeur NC	main courante centrale NA main courante NC main courante non existante largeur NA marche NC nez de marche NC revêtement NC contre marche non existante non existante	garde corps NC  garde corps non existant largeur pente NC à préconiser  BORNE INFORMATION: BI dégagement NC hauteur info NC espace libre face
FEUX TRICOLORES: FT1  appel manuel non existant  appel manuel NC  répétiteur visuel non existant répétiteur visuel NC  dégagement NC  distance répétiteur voisin NC	STATIONNEMENT: ST1  accès trottoir à préconiser  largeur NC signalisation horizontale NC signalisation horizontale non existante  signalisation verticale NC signalisation verticale non existante	SEUIL: SC1 dégagement NC marche NC marche NC rampe à préconiser	HORODATEUR: H1  dégagement NC espace libre face mobilier NC  hauteur info NC

NA : non accessible PA : peu accessible NC: non conforme

répétiteur sonore non existant

répétiteur sonore NC durée suffisante NC

MOBILIER URBAIN: MU	dégagement	POINT ARRET: BUS
contraste mal voyant	quantité dysfonctionnement type mobili	
	1 <90cm poteau concessio	Informations NC
		Eclairage NC
	détectable aveugle - hauteur<220	Zone de rotation NC
détectable aveugle - abaque non conforme		Quai accostage NC
		Hauteur quai NC
espace libre fauteuil roulant - stationnement <80x130cm	espace libre fauteuil roulant - aucun stationnement	

inconnu001	

inconnu003

TRONCONS: TR (	en mètres linéaires
largeur NC	
largeur NA	
abscence trottoir et d'accotement	
accotement enherbé	
accotement cheminé	
cheminement en parc public NA	
pente PA	
terrain PA	
terrain NA	
stationnement gênant	
devers PA	
devers NA	
pente NA	
travaux en cours	
	•
FEUX TRICOLORE	S: FT1
appel manuel non existant	
appel manuel NC	
répétiteur visuel non existant	
répétiteur visuel NC	
dégagement NC	
distance répétiteur voisin NC	
répétiteur sonore non existant	
répétiteur sonore NC	
durée suffisante NC	

PASSAGES PIE	TONS: PP1
dalle podo NC	
dalle podo non existante	
zone sécurisée NC	
absence traversée en deux temps	
à préconiser	
bateau NC	
bateau non existant	
chaussée NC	
dégagement NC	
bande blanche NC	
bande blanche non existante	
largeur NC	
STATIONNEME	NT: ST1
accès trottoir	
à préconiser	
largeur NC	
signalisation horizont	ale NC
signalisation horizont non existante	ale
signalisation verticale	NC NC
signalisation verticale non existante	

ESCALIERS PUE	BLICS: ES (en mètres linéaires)
dalle podo NC	
dalle podo non existante	
main courante centrale NC	
main courante centrale NA	
main courante NC	
main courante non existante	
largeur NA	
marche NC	
nez de marche NC	
revêtement NC	
contre marche NC	
contre marche non existante	
SEUIL: SC1	
dégagement NC	
marche NC	
marche NC	
rampe à préconiser	

# **RAMPE: RP1** pallier repos NC absence pallier repos espace manoeuvre NC absence espace manoeuvre garde corps NC garde corps non existant largeur pente NC à préconiser **BORNE INFORMATION: BI** dégagement NC hauteur info NC espace libre face mobilier urbain NC lisibilité NC **HORODATEUR: H1** dégagement NC

espace libre face mobilier NC

hauteur info NC

NA : non accessible

PA: peu accessible NC: non conforme

MOBILIER URBAIN: MU	dégagement	POINT ARRET: BUS
contraste mal voyant		Informations NC
		Eclairage NC
	détectable aveugle - hauteur<220	Zone de rotation NC
détectable aveugle - abaque non conforme		Quai accostage NC
		Hauteur quai NC
espace libre fauteuil roulant - stationnement <80x130cm	espace libre fauteuil roulant - aucun stationnement	

inconnu003		

inconnu005

TRONCONS: TR	(en mètre	s linéaires)
largeur NC		
largeur NA		
abscence trottoir et d'accotement	199	
accotement enherbé		
accotement cheminé		
cheminement en parc public NA		
pente PA	125	8>P>4%
terrain PA		
terrain NA		
stationnement gênar	nt	
devers PA		
devers NA		
pente NA	73	>8%
travaux en cours		
FEUX TRICOLOF	RES: FT1	
appel manuel non existant		
appel manuel NC		
répétiteur visuel non existant		
répétiteur visuel NC		
dégagement NC		
distance répétiteur voisin NC		
répétiteur sonore non existant		
répétiteur sonore NC		
durée suffisante NC		

PASSAGES PIE	ΓONS:	PP1	
dalle podo NC			
dalle podo non existante			
zone sécurisée NC		1	
absence traversée en deux temps			
à préconiser			
bateau NC			
bateau non existant			
chaussée NC			
dégagement NC			
bande blanche NC			
bande blanche non existante			
largeur NC			
STATIONNEME	NT: ST	Γ1	
accès trottoir			
à préconiser			
argeur NC			
signalisation horizont	ale NC		
signalisation horizont non existante	ale		
signalisation verticale	NC		
signalisation verticale	<b>;</b>		

ESCALIERS PUBLICS: ES (en mètres linéaires)	
dalle podo NC	١
dalle podo non existante	i
main courante centrale NC	;
main courante centrale NA	!
main courante NC	
main courante non existante	1
largeur NA	
marche NC	•
nez de marche NC	
revêtement NC	
contre marche NC	
contre marche non existante	
SEUIL: SC1	
dégagement NC	
marche NC	
marche NC	
rampe à préconiser	

# NC: non conforme **RAMPE: RP1** pallier repos NC absence pallier repos espace manoeuvre NC absence espace manoeuvre garde corps NC garde corps non existant largeur pente NC à préconiser **BORNE INFORMATION: BI** dégagement NC hauteur info NC espace libre face mobilier urbain NC lisibilité NC **HORODATEUR: H1** dégagement NC

espace libre face mobilier NC

hauteur info NC

NA : non accessible

PA: peu accessible

			inconnu005
MOBILIER URBAIN: MU	dégagement	POINT ARRET: BUS	
contraste mal voyant		Informations NC	
		Eclairage NC	
	détectable aveugle - hauteur<220	Zone de rotation NC	
détectable aveugle - abaque non conforme		Quai accostage NC 1 absence accostage long du quai	
		Hauteur quai NC 1 hauteur quai (15>H>18cm)	
espace libre fauteuil roulant - stationnement <80x130cm	espace libre fauteuil roulant - aucun stationnement		

la Petite Route

TRONCONS: TR (en mètres linéaires)	PASSAGES PIETONS: PP1	ESCALIERS PUBLICS: ES (en mètres linéaires)	RAMPE: RP1
largeur NC	dalle podo NC	dalle podo NC	pallier repos NC
largeur NA	dalle podo	dalle podo	absence pallier repos
abscence trottoir et d'accotement	non existante  zone sécurisée NC	non existante	espace manoeuvre NC
·	absence traversée	main courante centrale NC	absence espace manoeuvre
accotement enherbé	en deux temps	main courante	garde corps NC
accotement cheminé 178	à préconiser	centrale NA main courante NC	garde corps non
cheminement en parc public NA	bateau NC	main courante	existant largeur
pente PA	bateau non existant	non existante	pente NC
terrain PA	chaussée NC	largeur NA	à préconiser
terrain NA	dégagement NC	marche NC	,
stationnement gênant	bande blanche NC	nez de marche NC	BORNE INFORMATION: BI
devers PA	bande blanche	revêtement NC	dégagement NC
devers NA	non existante largeur NC	contre marche	hauteur info NC
pente NA	largeur NC	non existante	espace libre face
travaux en cours	CTATIONINITATALT. CT4	CELIII - COA	mobilier urbain NC
	STATIONNEMENT: ST1	SEUIL: SC1 dégagement NC	lisibilité NC
	accès trottoir	marche NC	
FEUX TRICOLORES: FT1	à préconiser	marche NC	
appel manuel non existant	largeur NC	rampe à préconiser	HORODATEUR: H1
appel manuel NC	signalisation horizontale NC signalisation horizontale	,	dégagement NC
répétiteur visuel non existant	non existante		espace libre face mobilier NC
répétiteur visuel NC	signalisation verticale NC		
dégagement NC	signalisation verticale non existante		hauteur info NC
distance répétiteur voisin NC			
répétiteur sonore non existant			

NA : non accessible PA : peu accessible NC: non conforme

répétiteur sonore NC durée suffisante NC

MOBILIER URBAIN: MU	dégagement	POINT ARRET: BUS
contraste mal voyant		Informations NC
		Eclairage NC
	détectable aveugle - hauteur<220	Zone de rotation NC
détectable aveugle - abaque non conforme	· ·	Quai accostage NC
		Hauteur quai NC
espace libre fauteuil roulant - stationnement <80x130cm	espace libre fauteuil roulant - aucun stationnement	

la Petite Route	

Place de la Mairie

argeur NC		dalle podo NC
argeur NA		dalle podo
bscence trottoir t d'accotement		non existante  zone sécurisée NC
t d'accolement		
ccotement enherbé		absence traversée en deux temps
ccotement cheminé		à préconiser
heminement en arc public NA		bateau NC
ente PA	8>P>4%	bateau non existant
errain PA		chaussée NC
errain NA		dégagement NC
tationnement gênant		bande blanche NC
evers PA		bande blanche
evers NA		non existante
ente NA		largeur NC
avaux en cours		
		STATIONNEMENT: ST1
		accès trottoir
EUX TRICOLORES: FT1		à préconiser
ppel manuel		largeur NC
on existant		signalisation horizontale NC
opel manuel NC		signalisation horizontale
pétiteur visuel on existant		non existante
pétiteur visuel NC		signalisation verticale NC
egagement NC		signalisation verticale non existante
stance répétiteur listen NC		
pétiteur sonore on existant		
pétiteur sonore NC		
urée suffisante NC		

ESCALIERS PUBLICS: ES (en metres lineaires)	pallier repos NC
dalle podo NC	absence pallier repo
dalle podo non existante 1 absence	espace manoeuvre
main courante centrale NC	absence espace manoeuvre
main courante centrale NA	garde corps NC
main courante NC	garde corps non existant
main courante	largeur
non existante	pente NC
largeur NA	à préconiser
marche NC	·
nez de marche NC 1 contraste/anti derapant/debord	
revêtement NC	BORNE INFOR
contre marche NC	dégagement NC
contre marche	hauteur info NC
non existante	espace libre face mobilier urbain NC
SEUIL: SC1	lisibilité NC
dégagement NC	
marche NC	
marche NC	
rampe à préconiser	HORODATEU
	dégagement NC
	espace libre face mobilier NC

# RAMPE: RP1 pallier repos NC absence pallier repos espace manoeuvre NC absence espace manoeuvre garde corps NC garde corps non existant largeur pente NC à préconiser **BORNE INFORMATION: BI** dégagement NC hauteur info NC espace libre face mobilier urbain NC lisibilité NC **HORODATEUR: H1** dégagement NC

hauteur info NC

NA : non accessible

PA: peu accessible NC: non conforme

MOBILIER URBAIN: MU contraste mal voyant	dégagement	POINT ARRET: BUS  Informations NC	Place de la Mairie
détectable aveugle - abaque non conforme	détectable aveugle - hauteur<220	Eclairage NC 1 éclairage distance>10m  Zone de rotation NC Quai accostage NC Hauteur quai NC	
espace libre fauteuil roulant - stationnement <80x130cm	espace libre fauteuil roulant - aucun stationnement		

# Place de la Valla

TRONCONS: TR (en mètres linéaires)					
largeur NC	41		90<=L<140cm		
largeur NA	52		<90cm		
abscence trottoir et d'accotement					
accotement enherbé					
accotement cheminé					
cheminement en parc public NA					
pente PA					
terrain PA	93		peu praticable, franchissable c		
terrain NA					
stationnement gênant					
devers PA					
devers NA					
pente NA					
travaux en cours					
FEUX TRICOLOR	ES: FT	1			
appel manuel non existant					
appel manuel NC					
répétiteur visuel non existant					
répétiteur visuel NC					
dégagement NC	2	<90	cm		
distance répétiteur voisin NC					
répétiteur sonore non existant	3	non	existant		
répétiteur sonore NC					
durée suffisante NC					

PASSAGES PIETONS: PP1	ESCALIE
dalle podo NC	dalle pod
dalle podo non existante 1 absence	dalle pod non exist
zone sécurisée NC absence traversée en deux temps  à préconiser bateau NC bateau non existant 1 absence chaussée NC dégagement NC 2 <90cm bande blanche NC	main cou centrale l main cou centrale l main cou main cou non exis largeur N marche N nez de m
bande blanche non existante	contre mono exist
STATIONNEMENT: ST1	SEUIL: S
accès trottoir	dégageme
à préconiser	marche NO
largeur NC	marche NC
signalisation horizontale NC	rampe à pi
signalisation horizontale non existante	
signalisation verticale NC	
signalisation verticale	"

	ESCALIERS PUBLICS: ES (en mètres linéaires)	RAMPE: RP1 pallier repos NC
	dalle podo NC	absence pallier repo
	dalle podo non existante	espace manoeuvre
	main courante centrale NC	absence espace manoeuvre
	main courante centrale NA	garde corps NC
	main courante NC	garde corps non existant
	main courante non existante	largeur
	largeur NA	pente NC
	marche NC	à préconiser
	nez de marche NC	DODNE INFOR
	revêtement NC	BORNE INFOR
	contre marche NC	dégagement NC
	contre marche	hauteur info NC
	non existante	espace libre face mobilier urbain NC
	SEUIL: SC1	lisibilité NC
	dégagement NC	
	marche NC	
	marche NC	
	rampe à préconiser	HORODATEU
		dégagement NC
		espace libre face mobilier NC
ı		

	NA : non accessible PA : peu accessible NC: non conforme
AMPE: RP1	
allier repos NC	
osence pallier repos	
space manoeuvre NC	
osence espace nanoeuvre	
rde corps NC	
arde corps non cistant	
rgeur	
ente NC	
préconiser	
ORNE INFORMATION: BI	
égagement NC	
auteur info NC	
space libre face nobilier urbain NC	
sibilité NC	
-	
IORODATEUR: H1	

hauteur info NC

			Place de la valla
MOBILIER URBAIN: MU	dégagement	POINT ARRET: BUS	
contraste mal voyant		Informations NC	
		Eclairage NC	
	détectable aveugle - hauteur<220	Zone de rotation NC	
détectable aveugle - abaque non conforme	· ·	Quai accostage NC	
		Hauteur quai NC 1 hauteur quai (15>H>18cm)	
espace libre fauteuil roulant - stationnement <80x130cm	espace libre fauteuil roulant - aucun stationnement		

# Route de Jonage

TRUNCONS: TR	(en meu	es illieaires)
largeur NC	84	90<=L<140cm
largeur NA	300	<90cm
abscence trottoir et d'accotement		
accotement enherbé		
accotement cheminé		
cheminement en parc public NA		
pente PA		
terrain PA		
terrain NA		•
stationnement gênar	nt	
devers PA		•
devers NA		
pente NA		
travaux en cours		
FEUX TRICOLOF	RES: FT1	
appel manuel non existant		
appel manuel NC		
répétiteur visuel non existant		
répétiteur visuel NC		
dégagement NC		
distance répétiteur voisin NC		
répétiteur sonore non existant	2 no	n existant
répétiteur sonore NC		
durée suffisante NC		

PASSAGES PIET	TONS:	PP1	
dalle podo NC			
dalle podo non existante			
zone sécurisée NC		1	
absence traversée en deux temps			
à préconiser			
bateau NC			
bateau non existant			
chaussée NC			
dégagement NC			
bande blanche NC			
bande blanche non existante			
largeur NC			
STATIONNEME	NT: S	Г1	
accès trottoir			
à préconiser			
largeur NC			
signalisation horizont	ale NC		
signalisation horizont non existante	ale		
signalisation verticale	NC		
signalisation verticale non existante	;		

ESCALIERS PUE	BLICS: ES (en mètres linéaires)
dalle podo NC	
dalle podo non existante	
main courante centrale NC	
main courante centrale NA	
main courante NC	
main courante non existante	
largeur NA	
marche NC	
nez de marche NC	
revêtement NC	
contre marche NC	
contre marche non existante	
SEUIL: SC1	
dégagement NC	
marche NC	
marche NC	
rampe à préconiser	

# **RAMPE: RP1** pallier repos NC absence pallier repos espace manoeuvre NC absence espace manoeuvre garde corps NC garde corps non existant largeur pente NC à préconiser **BORNE INFORMATION: BI** dégagement NC hauteur info NC espace libre face mobilier urbain NC lisibilité NC **HORODATEUR: H1** dégagement NC espace libre face mobilier NC

hauteur info NC

NA : non accessible

PA: peu accessible NC: non conforme

MOBILIER URBAIN: MU	dégagement	POINT ARRET: BUS
contraste mal voyant		Informations NC
		Eclairage NC
	détectable aveugle - hauteur<220	Zone de rotation NC
détectable aveugle - abaque non conforme	· ·	Quai accostage NC
		Hauteur quai NC
espace libre fauteuil roulant - stationnement <80x130cm	espace libre fauteuil roulant - aucun stationnement	

Route de Jonage	

Rue de la Gare

TRONCONS: TR (en mètres linéaires)	PASSAGES PIETONS: PP1	ESCALIERS PUBLICS: ES (en mètres linéaires)	RAMPE: RP1
largeur NC 105 90<=L<140cm	dalle podo NC	dalle podo NC	pallier repos NC
largeur NA	dalle podo 2 absence	dalle podo	absence pallier repos
abscence trottoir	non existante	non existante	espace manoeuvre NC
et d'accotement	zone sécurisée NC	main courante	absence espace
accotement enherbé	absence traversée en deux temps	centrale NC main courante	manoeuvre
accotement cheminé		centrale NA	garde corps NC
cheminement en	à préconiser 2	main courante NC	garde corps non existant
parc public NA	bateau NC	main courante	largeur
pente PA	bateau non existant 2 absence	non existante largeur NA	pente NC
terrain PA geu praticable, franchissable	chaussée NC	marche NC	à préconiser
terrain NA	dégagement NC 2 <90cm	nez de marche NC	
stationnement gênant	bande blanche NC	revêtement NC	BORNE INFORMATION: BI
devers PA	bande blanche		
devers NA	non existante	contre marche NC	dégagement NC
pente NA	largeur NC	contre marche non existante	hauteur info NC
travaux en cours		,	espace libre face mobilier urbain NC
,	STATIONNEMENT: ST1	SEUIL: SC1	lisibilité NC
	accès trottoir	dégagement NC	
FELIX TRICOLORES, FT4	à préconiser 2	marche NC	
FEUX TRICOLORES: FT1	James VI NO	marche NC	
appel manuel non existant	largeur NC	rampe à préconiser	HORODATEUR: H1
appel manuel NC	signalisation horizontale NC signalisation horizontale	·	dégagement NC
répétiteur visuel	non existante		espace libre face
non existant	signalisation verticale NC		mobilier NC
répétiteur visuel NC			hauteur info NC
dégagement NC 1 <90cm	signalisation verticale non existante		nadedi ilio 110
distance répétiteur voisin NC			
répétiteur sonore 2 non existant non existant			

NA : non accessible PA : peu accessible NC: non conforme

répétiteur sonore NC durée suffisante NC

MOBILIER URBAIN: MU	dégagement	POINT ARRET: BUS
contraste mal voyant		Informations NC
		Eclairage NC
	détectable aveugle - hauteur<220	Zone de rotation NC
détectable aveugle - abaque non conforme		Quai accostage NC
		Hauteur quai NC
espace libre fauteuil roulant - stationnement <80x130cm	espace libre fauteuil roulant - aucun stationnement	

Rue de la Gare	Ī

# Rue de l'Egalité

TRONCONS: TR (en mètres linéaires)	PASSAGES PIETONS: PP1	ESCALIERS PUBLICS: ES (en mètres linéaires)	RAMPE: RP1
largeur NC 349 90<=L<140cm	dalle podo NC		pallier repos NC
largeur NA 749 <90cm	dalle podo	dalle podo NC	absence pallier repos
abscence trottoir	non existante 1 absence	dalle podo non existante	espace manoeuvre NC
et d'accotement	zone sécurisée NC	main courante	absence espace
accotement enherbé	absence traversée	centrale NC	manoeuvre
	en deux temps	main courante centrale NA	garde corps NC
accotement cheminé	à préconiser 3	main courante NC	garde corps non
cheminement en parc public NA	bateau NC		existant
pente PA 801 8>P>4%	bateau non existant 1 absence	main courante non existante	largeur pente NC
terrain PA 33 peu praticable, franchissable c	abourgée NC	largeur NA	•
terrain NA	chaussée NC	marche NC	à préconiser
	dégagement NC	nez de marche NC	
stationnement gênant	bande blanche NC	revêtement NC	BORNE INFORMA
devers PA	bande blanche non existante	contre marche NC	dégagement NC
devers NA	largeur NC	contre marche	hauteur info NC
pente NA	largear ite	non existante	espace libre face
travaux en cours			mobilier urbain NC
	STATIONNEMENT: ST1	SEUIL: SC1	lisibilité NC
	accès trottoir	dégagement NC	
FEUX TRICOLORES: FT1	à préconiser 1	marche NC	
appel manuel	largeur NC	marche NC	
non existant	signalisation horizontale NC	rampe à préconiser	HORODATEUR: H
appel manuel NC	signalisation horizontale		dégagement NC
répétiteur visuel	non existante		espace libre face
non existant	signalisation verticale NC		mobilier NC
répétiteur visuel NC	signalisation verticale		hauteur info NC
dégagement NC	non existante		J_
distance répétiteur voisin NC			
répétiteur sonore 1 non existant non existant			
répétiteur sonore NC			

NA : non accessible PA: peu accessible NC: non conforme

**HORODATEUR: H1** 

**BORNE INFORMATION: BI** 

09437	SCE -	02/03/2010

durée suffisante NC

MOBILIER URBAIN: MU	dégagement	POINT ARRET: BUS
contraste mal voyant		Informations NC
		Eclairage NC
détectable aveugle - abaque non conforme	détectable aveugle - hauteur<220	Zone de rotation NC
		Quai accostage NC
		Hauteur quai NC
espace libre fauteuil roulant - stationnement <80x130cm	espace libre fauteuil roulant - aucun stationnement	

Rue de l'Egalité	

Rue du Bletton

RONCONS: TR (en	n mètres linéaires)	PASSAGES PIETONS: PP1	ESCALIERS PUBLICS: ES (en mètres linéaires)	RAMPE: RP1
argeur NC		dalle podo NC	dalle podo NC	pallier repos NC
geur NA 34	48 <90cm	dalle podo non existante 10 absence	dalle podo	absence pallier repos
scence trottoir d'accotement		zone sécurisée NC	non existante	espace manoeuvre NC
cotement enherbé		absence traversée	main courante centrale NC	absence espace manoeuvre
cotement cheminé 75	50	en deux temps	main courante centrale NA	garde corps NC
eminement en		à préconiser 5	main courante NC	garde corps non existant
rc public NA L		bateau NC 4 H>2cm ou H>4cmchanfrein bateau non existant 2 absence	main courante non existante	largeur
rain PA		chaussée NC	largeur NA	pente NC à préconiser
rain NA 75	50 impraticable, infranchissable	dégagement NC	marche NC	a preconisei
tionnement gênant		bande blanche NC	nez de marche NC	BORNE INFORMATION: E
vers PA		bande blanche non existante	revêtement NC contre marche NC	dégagement NC
vers NA		largeur NC	contre marche	hauteur info NC
nte NA vaux en cours		,	non existante	espace libre face mobilier urbain NC
		STATIONNEMENT: ST1	SEUIL: SC1	lisibilité NC
		accès trottoir	dégagement NC	
UX TRICOLORES:	: FT1	à préconiser	marche NC	
el manuel existant		largeur NC	rampe à préconiser	HORODATEUR: H1
el manuel NC	_	signalisation horizontale NC		dégagement NC
titeur visuel		signalisation horizontale non existante		espace libre face mobilier NC
titeur visuel NC		signalisation verticale NC		·
agement NC		signalisation verticale non existante		hauteur info NC
ance répétiteur				

NA : non accessible PA : peu accessible NC: non conforme

répétiteur sonore non existant

répétiteur sonore NC durée suffisante NC

MOBILIER URBAIN: MU	dégageme	nt		POINT ARRET: BU
contraste mal voyant	quantité	dysfonctionnement	type mobili	
	3	<90cm	arbre	Informations NC
	1	<90cm	borne incendie	Eclairage NC
	1	<90cm	panneau signalisa	
	détectable	e aveugle - hauteur<220		Zone de rotation NC
détectable aveugle - abaque non conforme				Quai accostage NC
				Hauteur quai NC
espace libre fauteuil roulant - stationnement <80x130cm	espace libre	e fauteuil roulant - aucun	stationnement	

Rue du Bletton	

#### Rue Nationale

TRUNCONS: TR	(en metr	es illieaires)
largeur NC	736	90<=L<140cm
largeur NA	1 149	<90cm
abscence trottoir et d'accotement	49	
accotement enherbé		
accotement cheminé	213	
cheminement en parc public NA		
pente PA		
terrain PA	511	peu praticable, franchissable c
terrain NA	213	impraticable, infranchissable
stationnement gênant		
devers PA		
devers NA		
pente NA		
travaux en cours		
	,	
FEUX TRICOLOR	ES: FT1	
appel manuel non existant		
appel manuel NC		
répétiteur visuel non existant		
répétiteur visuel NC		
dégagement NC	11 <9	0cm
distance répétiteur voisin NC		
répétiteur sonore non existant	18 no	n existant
répétiteur sonore NC		
durée suffisante NC		

PASSAGES PIE	TONS:	PP1	E:
dalle podo NC			
dalle podo non existante	16	absence	r
zone sécurisée NC		_	r
absence traversée en deux temps			
·		•	(
à préconiser	5		r
bateau NC	2	H>2cm ou H>4cmchanfrein	r
bateau non existant	12	absence	
chaussée NC			l:
dégagement NC	5	<90cm	r
bande blanche NC			r
bande blanche non existante			r
largeur NC			r
STATIONNEME	NT: ST	1	SI
accès trottoir			dé
à préconiser		2	ma
largeur NC			ma
signalisation horizont	ale NC		raı
signalisation horizont non existante	:ale		
signalisation verticale	e NC		
signalisation verticals non existante	€		I

ESCALIERS PUE	BLICS: ES (en mètres linéaires)
dalle podo NC	
dalle podo non existante	
main courante centrale NC	
main courante centrale NA	
main courante NC	
main courante non existante	
largeur NA	
marche NC	
nez de marche NC	
revêtement NC	
contre marche NC	
contre marche non existante	
SEUIL: SC1	
dégagement NC	
marche NC	
marche NC	
rampe à préconiser	

#### NC: non conforme RAMPE: RP1 pallier repos NC absence pallier repos espace manoeuvre NC absence espace manoeuvre garde corps NC garde corps non existant largeur pente NC à préconiser **BORNE INFORMATION: BI** dégagement NC hauteur info NC espace libre face

mobilier urbain NC lisibilité NC

**HORODATEUR: H1** 

dégagement NC

espace libre face mobilier NC

hauteur info NC

NA : non accessible

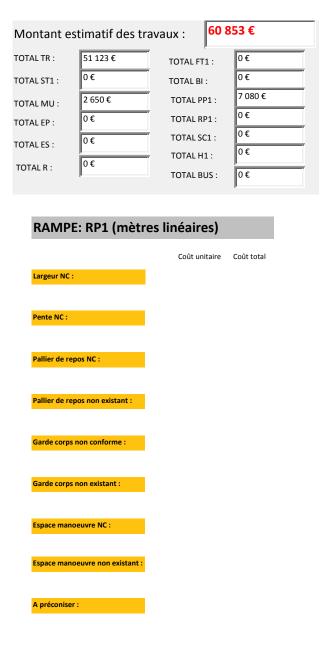
PA: peu accessible

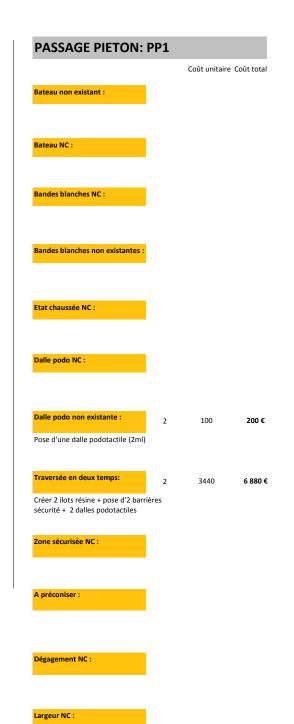
					Rue Nationale
MOBILIER URBAIN: MU	dégageme	nt		POINT ARRET: BUS	
contraste mal voyant  détectable aveugle - abaque non conforme	1 1	<90cm	type mobili arbre poteau concessio panneau signalisa	Informations NC  Eclairage NC  Zone de rotation NC  Quai accostage NC  Informations NC  éclairage distance>10m	
espace libre fauteuil roulant - stationnement <80x130cm	espace libre	e fauteuil roulant - aucun s	stationnement	Hauteur quai NC 3 hauteur quai (15>H>18cm)	

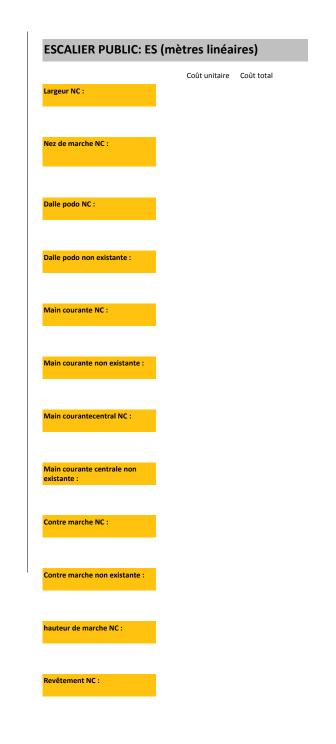
#### V.2. FICHES PRECONISATIONS

JSU / 09496 / Rapport PAVE - Phases 2 et 3

#### inconnu001



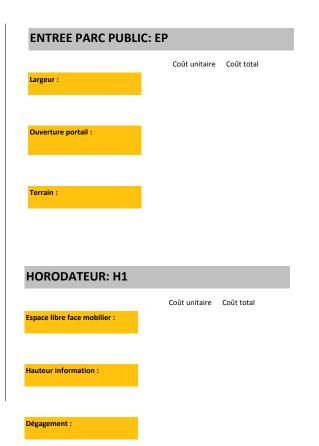


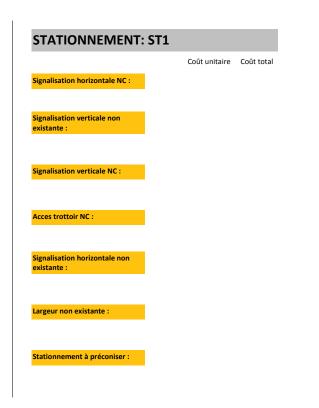


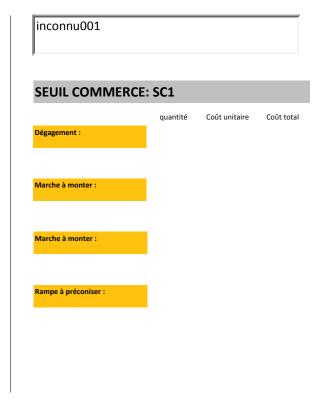
NA : non accessible NC: non conforme \*: 0 € car doublon de travaux

### TRONCONS: TR (mètres linéaires) Coût unitaire Coût total Largeur NC: 219 45 982 € Démolition + fourniture et pose bordure + création trottoir enrobé sur 1,4 m de largeur (150€/m²) Cheminement parc public NA: Devers non accessible : Pente non accessible 32 5 141 € Rabotage de trottoir existant ml + reprise du trottoir au ml + 1 bordure (115€ / m²) Terrain non accessible :

BORNE INFORMATION: BInfo						
		Coût unitaire	Coût total			
Espace libre NC:						
Lisibilité NC :						
Hauteur information NC :						
Dégagement :						
A préconiser :						







ET: BUS

Coût unitaire Coût total

NA: non accessible

\*: 0 € car doublon de travaux

NC: non conforme

Cool unitaire Colt total Cool total Cool total Cool total Cool total Cool unitaire Colt unitaire Colt total Cool unitaire Colt unitaire Colt unitaire Colt total Cool unitaire Colt unitaire Colt

Coût unitaire Coût total

Information NC

Eclairage NC:

Zone de rotation NC\*:

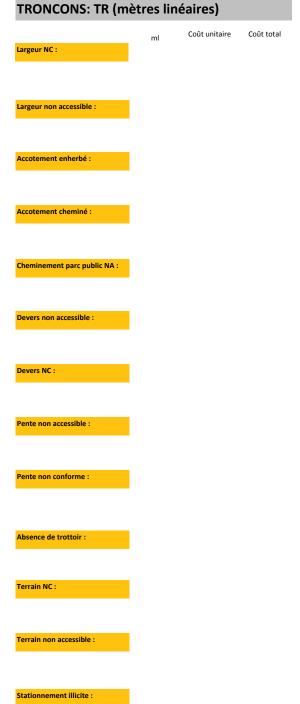
Quai d'accostage NC\*:

inconnu001

NA : non accessible NC: non conforme \*: 0 € car doublon de travaux

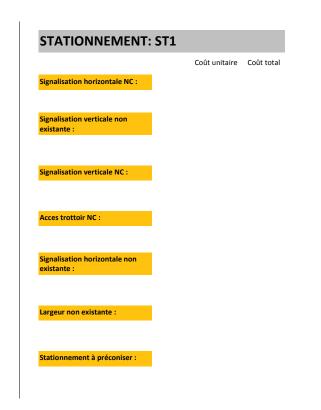
#### inconnu003

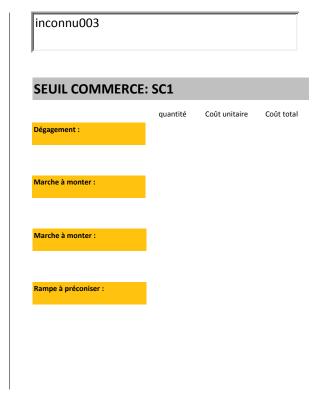




BORNE INFORMATION: BInfo						
		Coût unitaire	Coût total			
Espace libre NC :						
Lisibilité NC :						
Hauteur information NC :						
Dégagement :						
A préconiser :						

ENTREE PARC PUBL	IC: EP	
	Coût unitaire	Coût total
Largeur :		
Ouverture portail :		
Terrain :		
HORODATEUR: H1		
	Coût unitaire	Coût total
Espace libre face mobilier :		
Hauteur information :		
autear mormation .		
Dégagement :		



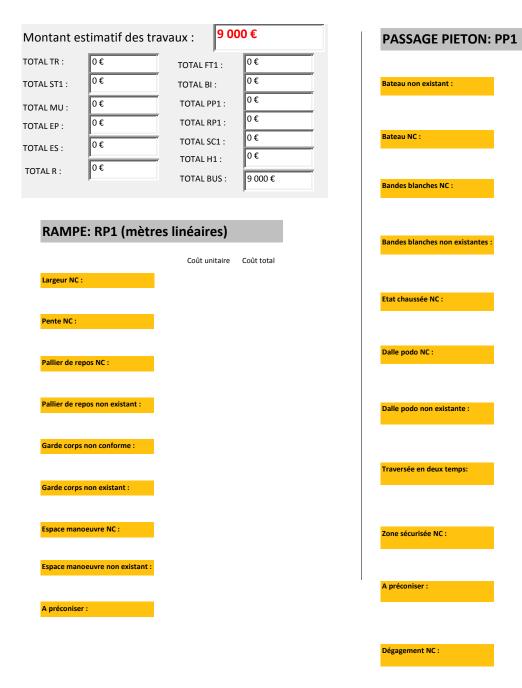


MOBILIER URBAIN: MU							
	Coût unitaire	Coût total	Coût unitaire	Coût total			
					inconnu003		
					POINT D'ARRET : BUS		
						Coût unitaire	Coût tot
					Information NC		
					Eclairage NC:		
					Zone de rotation NC* :		
					Quai d'accostage NC* :		
					Hauteur quai NC :		

Coût unitaire Coût total

NA : non accessible NC: non conforme \*: 0 € car doublon de travaux

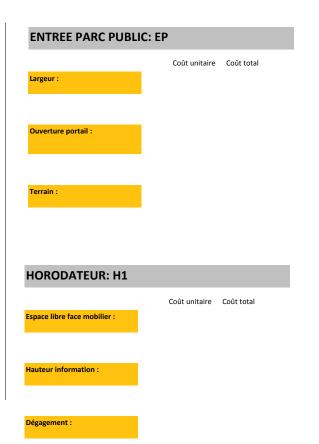
#### inconnu005



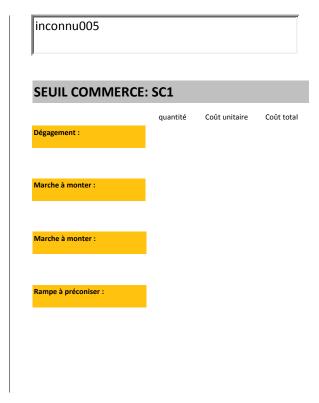




BORNE INFORMATION: BInfo				
		Coût unitaire	Coût total	
Espace libre NC :				
Lisibilité NC :				
Hauteur information NC :				
Hauteur Information NC :				
Dégagement :				
A préconiser :				







NA: non accessible

NC: non conforme
\*: 0 € car doublon de travaux

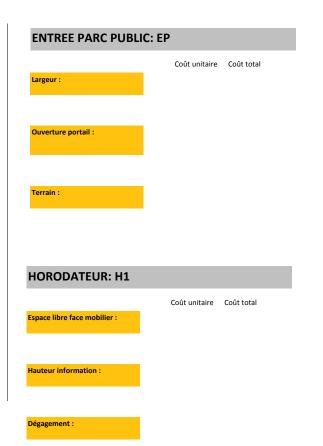
MOBILIER URBAIN: MU					
	Coût unitaire Coût total	Coût unitaire Coût total	inconnu005		
			POINT D'ARRET : BUS		
			Market No.	Coût unitaire	Coût total
			Information NC		
			Eclairage NC :		
			Zone de rotation NC* :		
			Quai d'accostage NC* : 0  Création d'un quai de 30 m de long sur 2 m de	9000	0€
			Hauteur quai NC : 1  Création d'un quai de 30 m de long sur 2 m de	9000	9 000 €
			largeur		

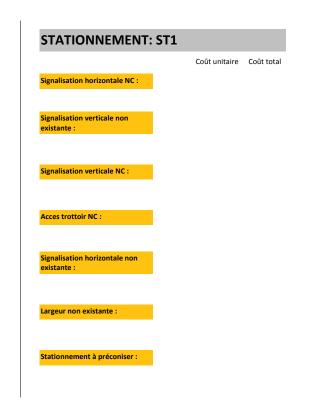
NA : non accessible NC: non conforme \*: 0 € car doublon de travaux

#### la Petite Route



BORNE INFORMATION: Binfo					
		Coût unitaire	Coût total		
Espace libre NC :					
Lisibilité NC :					
Hauteur information NC :					
Dégagement :					
A préconiser :					





la Petite Route			
SEUIL COMMERC	E. SC1		
SEOIL COMMERC	quantité	Coût unitaire	Coût tota
Dégagement :	quantite	cout unitaire	cout tot
Marche à monter :			
Marche à monter :			
	_		
Rampe à préconiser :			
	_		

NA: non accessible NC: non conforme

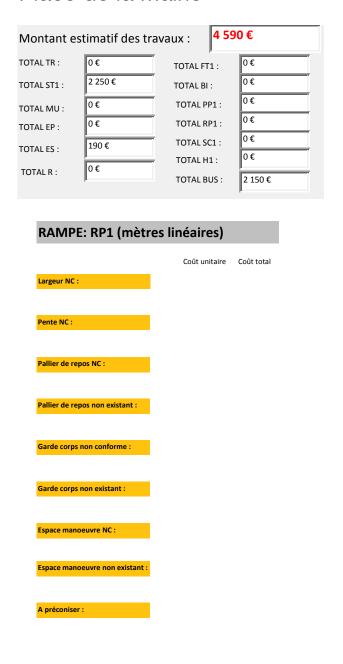
\*: 0 € car doublon de travaux

Code sentance Co			
POINT D'ARRET: BUS  Coût unitaire Coût total Information NC  Echairage NC:  Zone de rotation NC*:	Coût unitaire	Coût total	
Coût unitaire Coût total Information NC  Edairage NC:  Zone de rotation NC*:  Quai d'accostage NC*:			la Petite Route
Coût unitaire Coût total Information NC  Edairage NC:  Zone de rotation NC*:  Quai d'accostage NC*:			
Coût unitaire Coût total Information NC  Edairage NC:  Zone de rotation NC*:  Quai d'accostage NC*:			
Eclairage NC:  Zone de rotation NC*:  Quai d'accostage NC*:			POINT D'ARRET : BUS
Eclairage NC:  Zone de rotation NC*:  Qual d'accostage NC*:			Coût unitaire Coût tota
Zone de rotation NC* :  Quai d'accostage NC* :			Information NC
Zone de rotation NC* :  Quai d'accostage NC* :			
Zone de rotation NC* :  Quai d'accostage NC* :			Eclairage NC:
Quai d'accostage NC* :			
Quai d'accostage NC* :			
			Zone de rotation NC*:
Hauteur qual NC :			Quai d'accostage NC* :
Hauteur quai NC:			
			Hauteur qual NC :

MOBILIER URBAIN: MU

NA : non accessible NC: non conforme \*: 0 € car doublon de travaux

#### Place de la Mairie

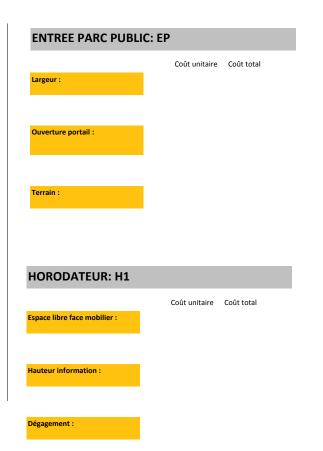


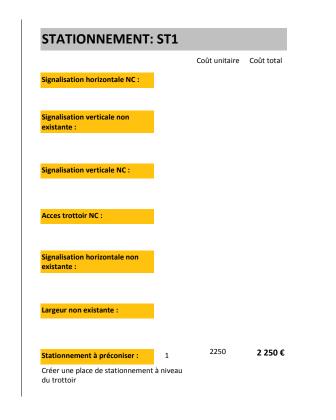


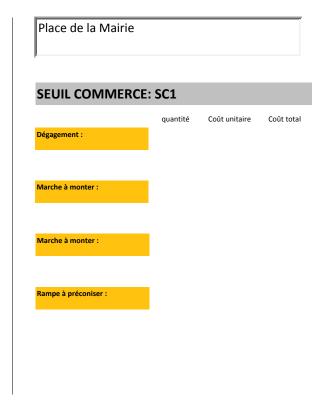




BORNE INFORMATION: Binfo					
		Coût unitaire	Coût total		
Espace libre NC :					
Lisibilité NC :					
Hauteur information NC :					
Dégagement :					
A préconiser :					



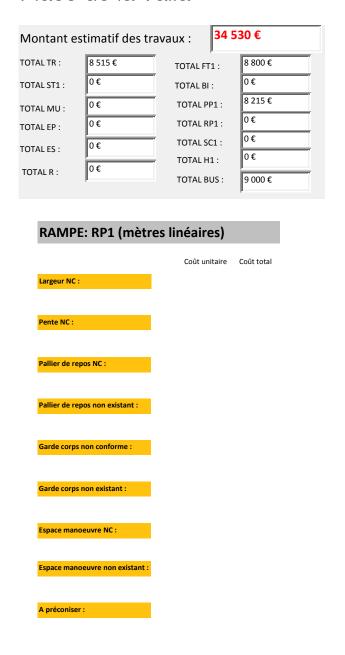


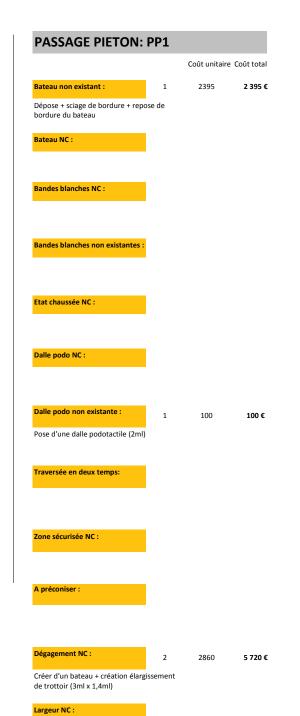


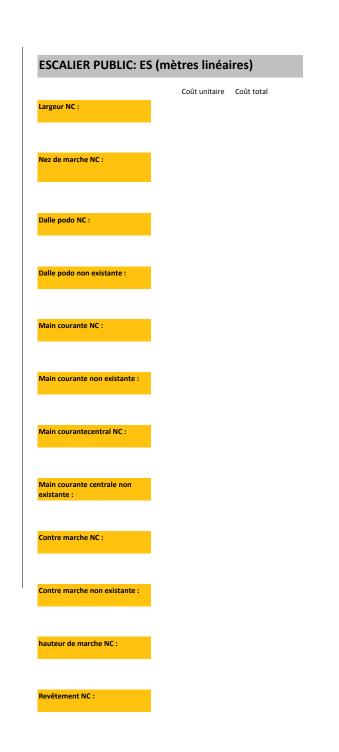
MOBILIER URBAIN: MU							
	Coût unitaire	Coût total	Coût unitaire Coût total	Place de la Mairie			
				POINT D'ARRET : BU	S		
				Information NC		Coût unitaire	Coût tota
				Eclairage NC :  Pose d'un candelabre	1	2150	2 150 €
				Zone de rotation NC* :			
				Quai d'accostage NC* :			
				Hauteur quai NC :			

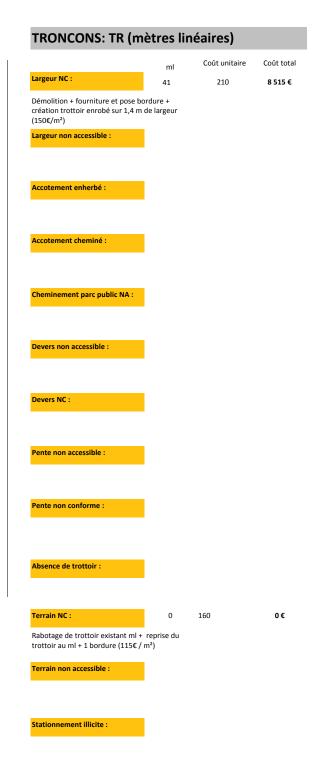
NA : non accessible NC: non conforme \*: 0 € car doublon de travaux

#### Place de la Valla

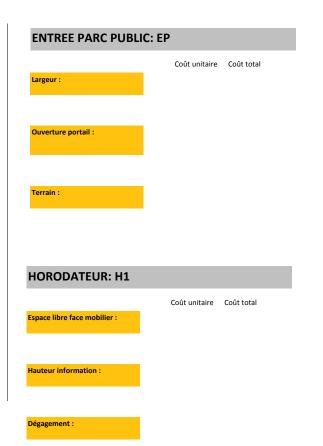


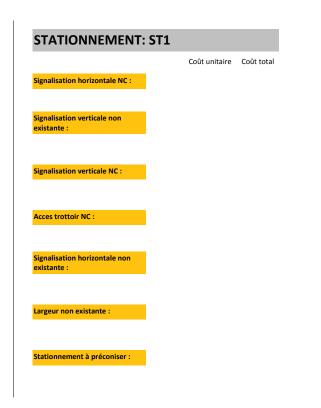






BORNE INFORMATIO	ON: Blr	nfo	
		Coût unitaire	Coût total
Espace libre NC :			
Lisibilité NC :			
Hauteur information NC :			
Dégagement :			
A préconiser :			





Place de la Valla			
SEUIL COMMERCE	:· SC1		
	quantité	Coût unitaire	Coût tot
Dégagement :			
Marche à monter :			
	•		
Marche à monter :			
	_		
Rampe à préconiser :			
	•		

NA: non accessible

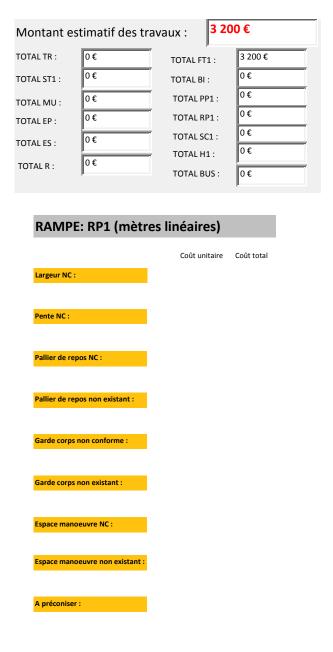
NC: non conforme

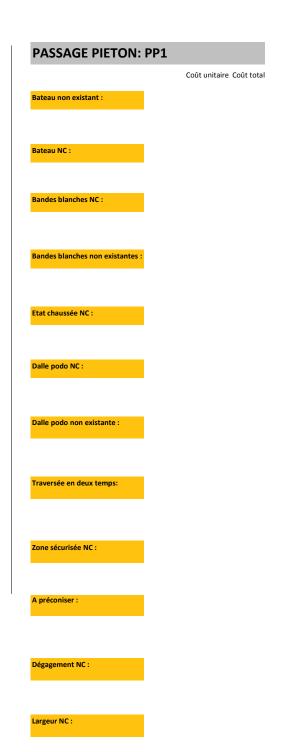
\*: 0 € car doublon de travaux

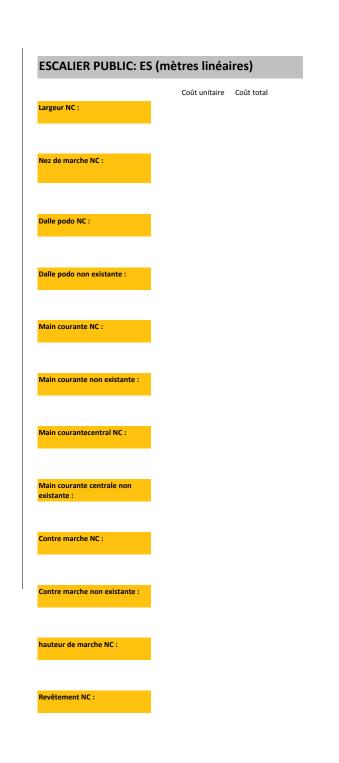
MOBILIER URBAIN: MU			
	Coût unitaire Coût total	Coût unitaire Coût total	Place de la Valla
			POINT D'ARRET : BUS
			Coût unitaire Coût total
			Information NC
			Eclairage NC:
			Zone de rotation NC*:
			Quai d'accostage NC* :
			Hauteur quai NC: 1 9000 9 000 €  Création d'un quai de 30 m de long sur 2 m de largeur

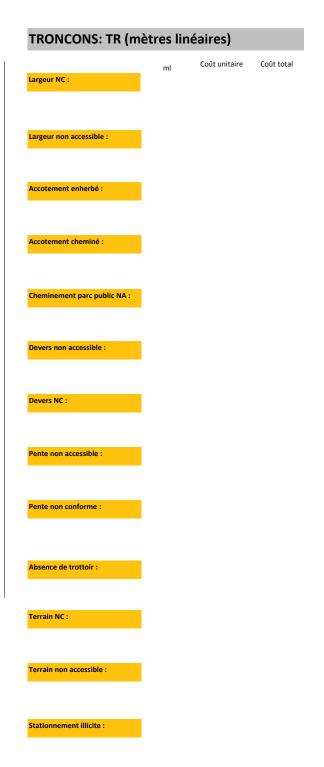
NA : non accessible NC: non conforme \*: 0 € car doublon de travaux

#### Route de Jonage



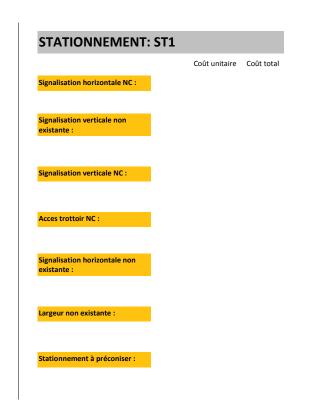






BORNE INFORMATION: BInfo					
		Coût unitaire	Coût total		
Espace libre NC :					
Lisibilité NC :					
Hauteur information NC:					
Dégagement :					
A préconiser :					

ENTREE PARC PUBLI	IC: EP	
Largeur :	Coût unitaire	Coût total
Ouverture portail :		
Terrain :		
HORODATEUR: H1		
space libre face mobilier :	Coût unitaire	Coût total
lauteur information :		



SEUIL COMMERCE: S	SC1		
	CI		
Dégagement :	quantité	Coût unitaire	Coût tot
Marche à monter :			
Marche à monter :			
Rampe à préconiser :			

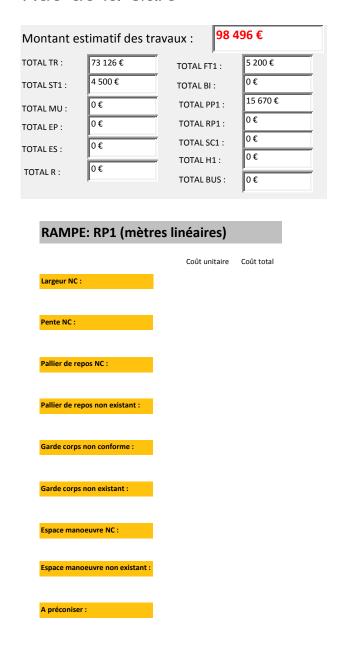
NA: non accessible NC: non conforme

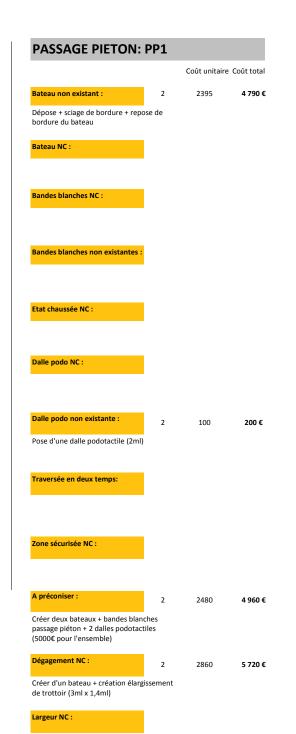
\*: 0 € car doublon de travaux

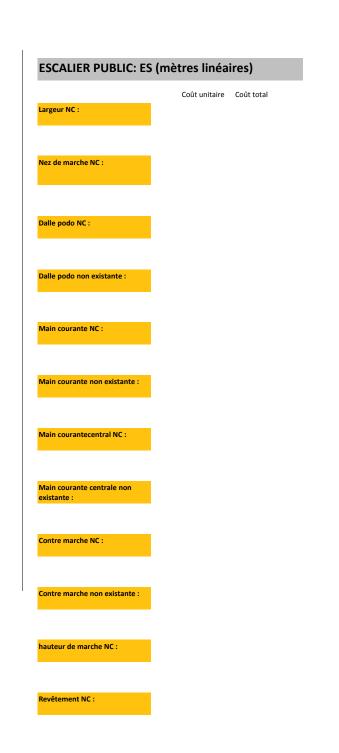
Coût unitaire Coût total	Coût unitaire Coût total		
	Court unitaine Court total	Route de Jonage	
		POINT D'ARRET : BUS	
		Information NC	Coût unitaire Coût tota
		Eclairage NC :	
		Zone de rotation NC* :	
		Quai d'accostage NC* :	
		Hauteur quai NC :	
		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	

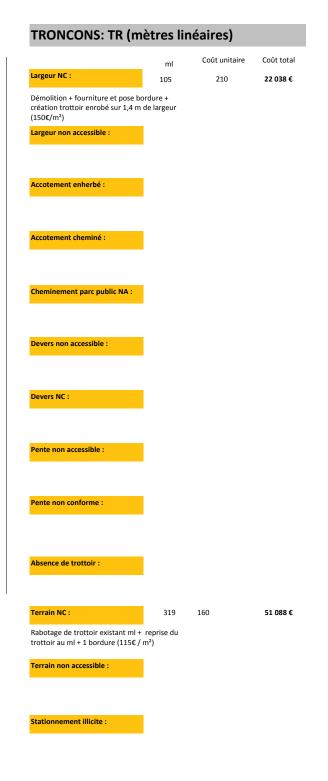
MOBILIER URBAIN: MU

#### Rue de la Gare

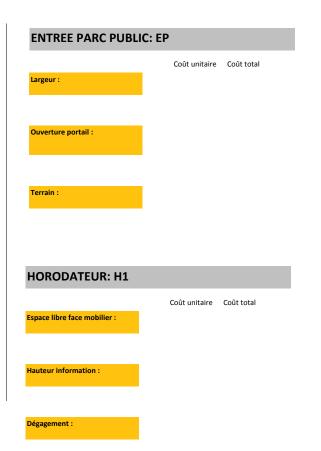


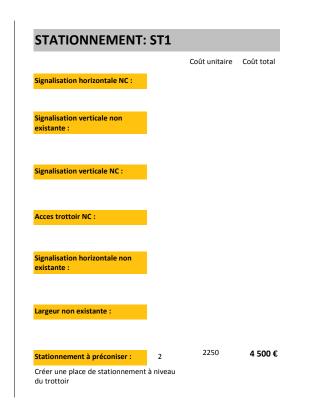






BORNE INFORMATION: Binfo						
		Coût unitaire	Coût total			
Espace libre NC :						
Lisibilité NC :						
Hauteur information NC :						
Dégagement :						
A préconiser :						





Rue de la Gare			
SEUIL COMMERC	CE: SC1		
	quantité	Coût unitaire	Coût tota
Dégagement :			
Marche à monter :			
Marche à monter :			
Marche a monter :			
Rampe à préconiser :			

NA: non accessible NC: non conforme

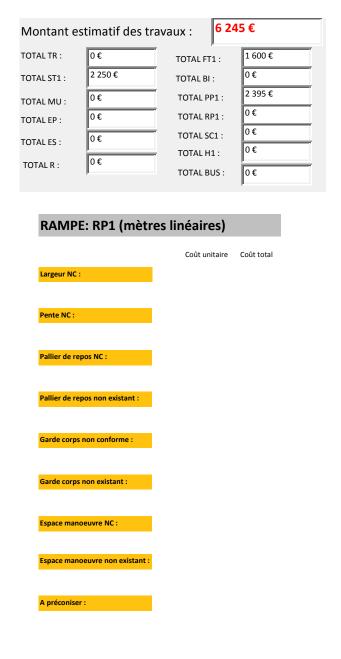
	n	€car	doublon	de travaux

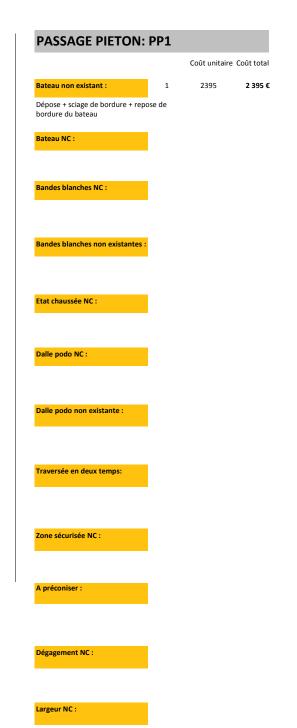
Coût unitaire Coût total	Coût unitaire Coût total	
		Rue de la Gare
		POINT D'ARRET : BUS
		Coût unitaire Coût total
		Information NC
		Eclairage NC :
		Zone de rotation NC* :
		Quai d'accostage NC* :
		Hauteur quai NC :

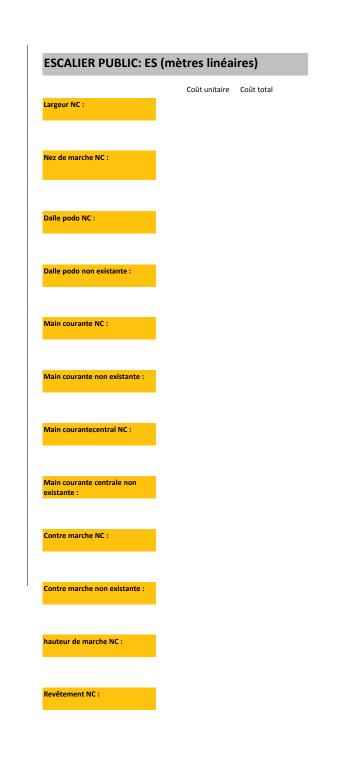
MOBILIER URBAIN: MU

NA : non accessible NC: non conforme \*: 0 € car doublon de travaux

#### Rue de l'Egalité

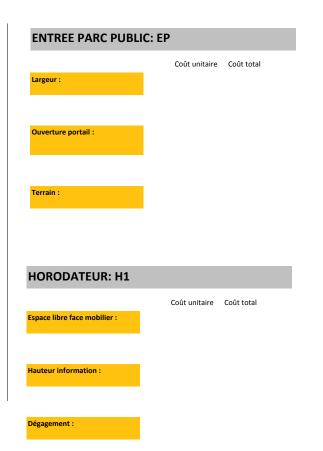


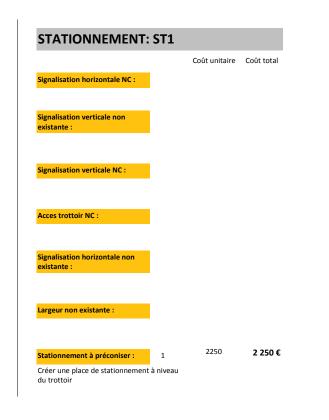


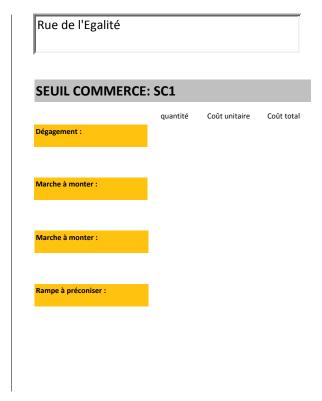




BORNE INFORMATION: Binfo						
		Coût unitaire	Coût total			
Espace libre NC :						
Lisibilité NC :						
Hauteur information NC :						
Dégagement :						
A préconiser :						







NA: non accessible NC: non conforme

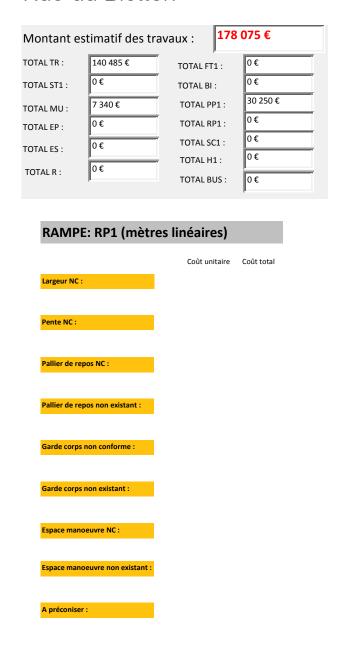
\*: 0 € car doublon de travaux

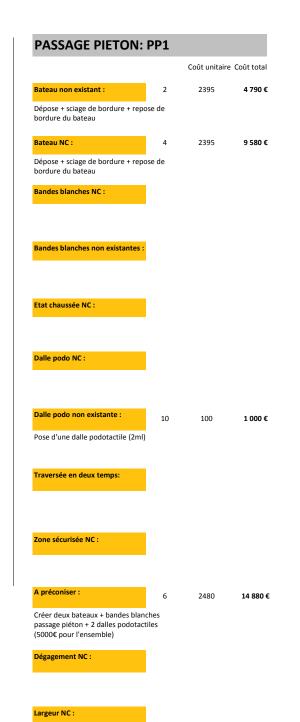
Coût unitaire Coût total	Coût unitaire Coût total	Rue de l'Egalité
		POINT D'ARRET : BUS  Coût unitaire Coût total  Information NC
		Eclairage NC :  Zone de rotation NC* :
		Quai d'accostage NC* :
		Hauteur quai NC :

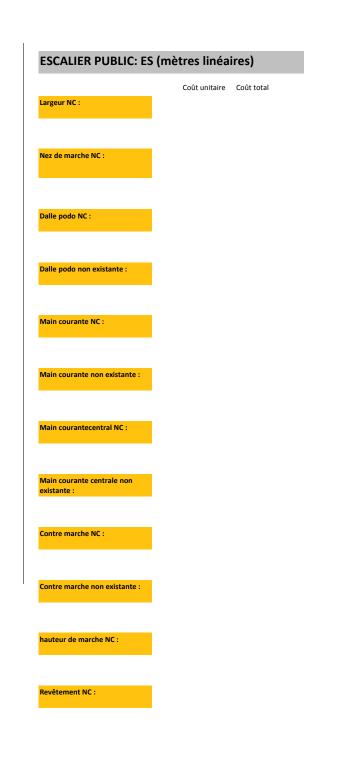
MOBILIER URBAIN: MU

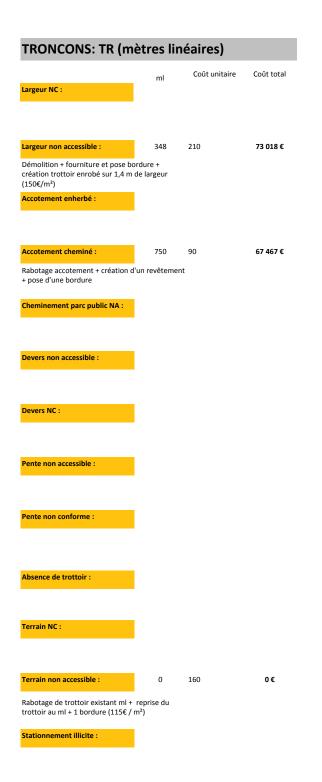
NA : non accessible NC: non conforme \*: 0 € car doublon de travaux

#### Rue du Bletton

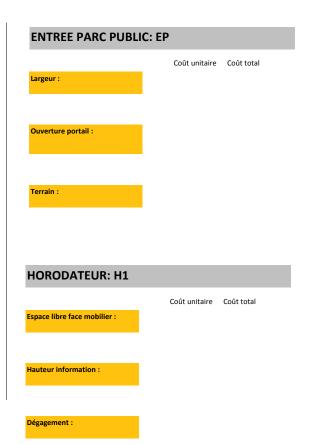


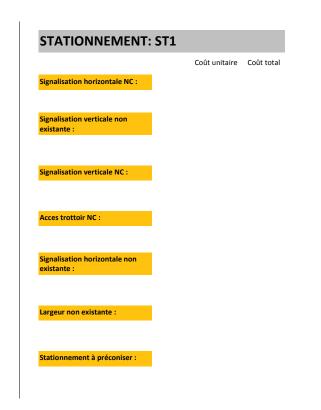






BORNE INFORMATION: BInfo							
		Coût unitaire	Coût total				
Espace libre NC :							
Lisibilité NC :							
Hauteur information NC :							
Dégagement :							
A préconiser :							



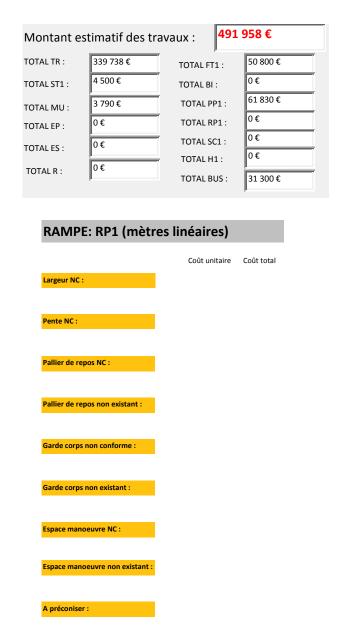




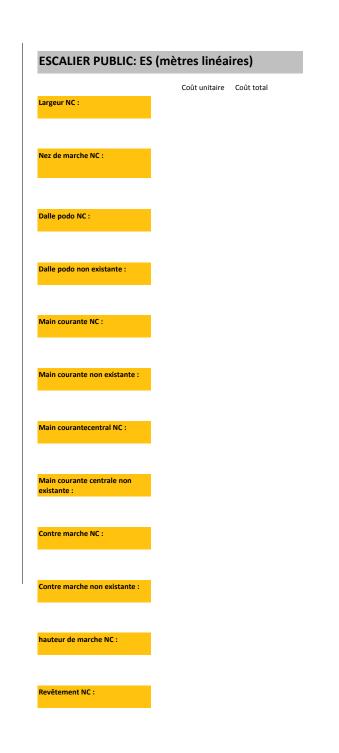
MOBILIER URBAIN: MU			
	Coût unitaire	Coût total	Coût unitaire Coût total  Rue du Bletton
			POINT D'ARRET : BUS
			Coût unitaire Coût total  Information NC
			Eclairage NC :
Dégagement :     arbre     3       Dépose + pose d'un mobilier adapté	1100	3300	Zone de rotation NC* :
Dégagement :     borne incendie     1       Dépose + pose d'un mobilier adapté	4000	4000	Quai d'accostage NC* :
Dégagement :     panneau signalisation     1       Dépose + pose d'un mobilier adapté	40	40	Hauteur quai NC :

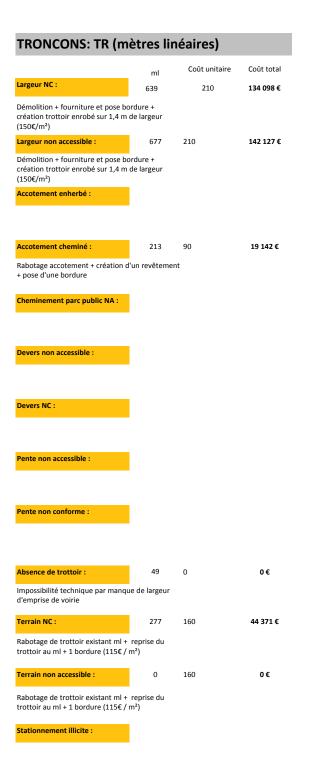
NA : non accessible NC: non conforme \*: 0 € car doublon de travaux

#### Rue Nationale

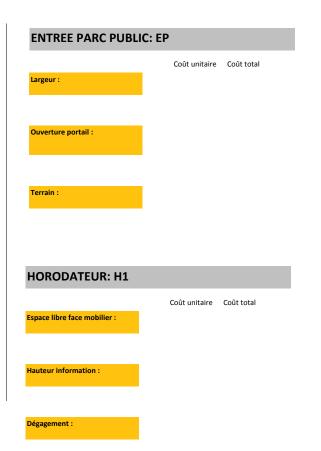


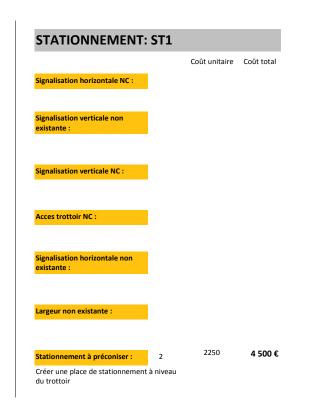


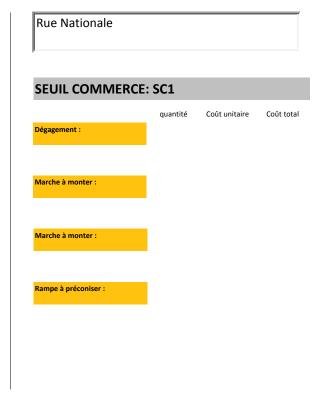




BORNE INFORMATION: Binfo						
		Coût unitaire	Coût total			
Espace libre NC :						
Lisibilité NC :						
Hauteur information NC :						
Dégagement :						
A préconiser :						







NA : non accessible NC: non conforme

	_			
*:0	€car	doublon	de	travau

MOBILIER URBAIN: MU								
	Coût unita	ire Coût total	Coût unitaire Coût total  Rue Nationale	Rue Nationale				
			POINT D'ARRE	T : BUS				
			Information NC		Coût unitaire	Coût total		
			Eclairage NC :  Pose d'un candelabre	2	2150	4 300 €		
Dégagement :     arbre       Dépose + pose d'un mobilier adapté	1 1100	1100	Zone de rotation NC* :					
Dégagement : panneau signalisation  Dépose + pose d'un mobilier adapté	1 40	40	Quai d'accostage NC* :					
Dégagement : poteau concessionnaire  Dépose + pose d'un mobilier adapté	1 2650	2650	Hauteur quai NC :  Création d'un quai de 30 n largeur	3 de long sur 2 m de	9000	27 000 €		



Communauté de Communes de l'Est Lyonnais

# Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics

# 2.4.2 - Annexes Tableau "Diagnostic + Préconisations"

### **PUSIGNAN**

DATE:NOV.2010 DOSSIER\_N°09496D





N°	Lieu	Partie d'ouvrage	Quantité	Non Conformités	Travaux	Mt Travaux	Priorité	Maîtrise d'Ouvrage
6	Rue de l'Egalité - Sud	Arrêt de bus	1	Quai non-conforme	Créer un quai de hauteur 18cm : pose de bordure + création de quai en enrobé sur 1,4m de largeur et 18cm de hauteur	9 000 €	2010	CCEL
7	la Petite Route	Trottoir	2 x 80	Absence	Créer une Zone de Rencontre	500 €	2011	CCEL
31	Rue du Bletton	Passage piéton	2	Absence de bateau Absence de dalle podotactile	Créer un bateau : dépose de bordure + repose de bordure abaissé et réfection de trottoir Poser des dalles podotactiles	4 990 €	2011	CCEL
32	Rue du Bletton	Passage piéton	4	Bateau non conforme Absence de dalle podotactile	Refaire un bateau : dépose de bordure + repose de bordure abaissé et réfection de trottoir Poser des dalles podotactiles	9 980 €	2011	CCEL
33	Rue du Bletton	Passage piéton	4	Absence de dalle podotactile	Poser des dalles podotactiles	600 €	2011	CCEL
34	Rue du Bletton	Passage piéton	6	Absence	Créer un passage piéton : créer 1 bateau + bandes blanches sur chaussée + dalles podotactiles	14 880 €	2011	CCEL
35	Rue du Bletton	Trottoir	150	Largeur non-accessible	Elargir le trottoir : démolition + fourniture et pose de bordure + création de trottoir en enrobé sur 1,4m de largeur	31 500 €	2011	CCEL
36	Rue du Bletton	Trottoir	200	Largeur non-accessible	Elargir le trottoir : démolition + fourniture et pose de bordure + création de trottoir en enrobé sur 1,4m de largeur	42 000 €	2011	CCEL
37	Rue du Bletton	Trottoir	217	Accotement cheminé	Création de trottoir : fourniture et pose de bordure + création de trottoir en enrobé sur 1,4m de largeur	19 530 €	2011	CCEL
38	Rue du Bletton	Trottoir	525	Accotement cheminé	Création de trottoir : fourniture et pose de bordure + création de trottoir en enrobé sur 1,4m de largeur	47 250 €	2011	CCEL
39	Rue du Bletton	Mobilier : arbre	3	Dégagement insuffisant	Déplacer le mobilier pour offrir un dégagement de 0,9m minimum	3 300 €	2011	Commune
40	Rue du Bletton	Mobilier : borne incendie	1	Dégagement insuffisant	Déplacer le mobilier pour offrir un dégagement de 0,9m minimum	4 000 €	2011	Commune
41	Rue du Bletton	Mobilier : panneau signalisation	1	Dégagement insuffisant	Déplacer le mobilier pour offrir un dégagement de 0,9m minimum	40€	2011	Commune

	ı							
8	Place de la Mairie	Escalier public	1	Nez de marche non-conforme Absence de dalle podotactile	Poser des nezs de marche contrastés Poser des dalles podotactiles (1ère et dernière marches)	200 €	2012	Commune
9	Place de la Mairie	Stationnement PMR	1	Absence	Créer une place PMR : marquage au sol + pose de panneau	2 250 €	2012	Commune
10	Place de la Mairie	Arrêt de bus	1	Eclairage insuffisant	Poser un candélabre à moins de 10m de l'arrêt	2 150 €	2012	Commune
18	Route de Jonage	Feux tricolore	2	Répétiteur sonore inexistant	Installation d'un répétiteur sonore	3 200 €	2012	Commune
19	Rue de la Gare	Passage piéton	2	Absence de bateau Absence de dégagement Absence de dalle podotactile	Créer un bateau : dépose de bordure + repose de bordure abaissé et réfection de trottoir  Elargir le trottoir devant le passage piéton : démolition + fourniture et pose de bordure abaissée + création de trottoir en  enrobé sur 0.9m de largeur	10 710 €	2012	CCEL
20	Rue de la Gare	Passage piéton	2	Absence	Créer un passage piéton : créer 1 bateau + bandes blanches sur chaussée + dalles podotactiles	4 960 €	2012	CCEL
21	Rue de la Gare	Trottoir	55	Largeur non-conforme	Elargir le trottoir : démolition + fourniture et pose de bordure + création de trottoir en enrobé sur 1,4m de largeur	11 550 €	2012	CCEL
22	Rue de la Gare	Trottoir	50	Largeur non-conforme	Elargir le trottoir : démolition + fourniture et pose de bordure + création de trottoir en enrobé sur 1,4m de largeur	10 500 €	2012	CCEL
23	Rue de la Gare	Trottoir	160	Revêtement non-conforme	Reprendre le revêtement : rabotage + reprise de l'enrobé	25 600 €	2012	CCEL
24	Rue de la Gare	Trottoir	160	Revêtement non-conforme	Reprendre le revêtement : rabotage + reprise de l'enrobé	25 600 €	2012	CCEL
25	Rue de la Gare	Stationnement PMR	2	Absence	Créer une place PMR : marquage au sol + pose de panneau	4 500 €	2012	Commune
26	Rue de la Gare	Feux tricolore	1	Répétiteur sonore inexistant Dégagement insuffisant	Installation d'un répétiteur sonore Déplacer le mobilier pour offrir un dégagement de 0,9m minimum	3 600 €	2012	Commune
27	Rue de la Gare	Feux tricolore	1	Répétiteur sonore inexistant	Installation d'un répétiteur sonore	1 600 €	2012	Commune
28	Rue de l'Egalité - Nord	Passage piéton	1	Absence de bateau	Créer un bateau : dépose de bordure + repose de bordure abaissé et réfection de trottoir	2 395 €	2012	CCEL
29	Rue de l'Egalité - Nord	Stationnement PMR	1	Absence	Créer une place PMR : marquage au sol + pose de panneau	2 250 €	2012	Commune
30	Rue de l'Egalité - Nord	Feux tricolore	1	Répétiteur sonore inexistant	Installation d'un répétiteur sonore	1 600 €	2012	Commune

PAVE CCEL 2/5

11	Place de la Valla	Passage piéton	1	Absence de bateau	Créer un bateau : dépose de bordure + repose de bordure abaissé et réfection de trottoir	2 395 €	2013	CCEL
12	Place de la Valla	Passage piéton	2	Absence de dégagement	Elargir le trottoir devant le passage piéton : démolition + fourniture et pose de bordure abaissée + création de trottoir en enrobé sur 0,9m de largeur	5 720 €	2013	CCEL
13	Place de la Valla	Passage piéton	2	Absence de dalle podotactile	Poser des dalles podotactiles	200 €	2013	CCEL
14	Place de la Valla	Trottoir	40	Largeur non-conforme	Elargir le trottoir : démolition + fourniture et pose de bordure + création de trottoir en enrobé sur 1,4m de largeur	8 400 €	2013	CCEL
15	Place de la Valla	Arrêt de bus	1	Quai non-conforme	Créer un quai de hauteur 18cm : pose de bordure + création de quai en enrobé sur 1,4m de largeur et 18cm de hauteur	9 000 €	2013	CCEL
16	Place de la Valla	Feux tricolore	2	Répétiteur sonore inexistant Dégagement insuffisant	Installation d'un répétiteur sonore Déplacer le mobilier pour offrir un dégagement de 0,9m minimum	7 200 €	2013	Commune
17	Place de la Valla	Feux tricolore	1	Répétiteur sonore inexistant	Installation d'un répétiteur sonore	1 600 €	2013	Commune
65	Rue Nationale - Est	Passage piéton	4	Absence de bateau Absence de dalle podotactile	Créer un bateau : dépose de bordure + repose de bordure abaissé et réfection de trottoir Poser des dalles podotactiles	9 980 €	2013	CCEL
66	Rue Nationale - Est	Passage piéton	1	Bateau non conforme Absence de dalle podotactile	Refaire un bateau : dépose de bordure + repose de bordure abaissé et réfection de trottoir Poser des dalles podotactiles	2 495 €	2013	CCEL
67	Rue Nationale - Est	Passage piéton	3	Absence de dégagement	Elargir le trottoir devant le passage piéton : démolition + fourniture et pose de bordure abaissée + création de trottoir en enrobé sur 0,9m de largeur	8 580 €	2013	CCEL
68	Rue Nationale - Est	Trottoir	136	Largeur non-conforme	Elargir le trottoir : démolition + fourniture et pose de bordure + création de trottoir en enrobé sur 1,4m de largeur	28 560 €	2013	CCEL
69	Rue Nationale - Est	Trottoir	577	Largeur non-accessible	Elargir le trottoir : démolition + fourniture et pose de bordure + création de trottoir en enrobé sur 1,4m de largeur	121 170 €	2013	CCEL
70	Rue Nationale - Est	Feux tricolore	2	Répétiteur sonore inexistant	Installation d'un répétiteur sonore	3 200 €	2013	Commune
71	Rue Nationale - Est	Feux tricolore	5	Répétiteur sonore inexistant Dégagement insuffisant	Installation d'un répétiteur sonore Déplacer le mobilier pour offrir un dégagement de 0,9m minimum	18 000 €	2013	Commune

				Absence de dalle podotactile	Poser des dalles podotactiles			
1	Route de Genas	Passage piéton	2	Passage en 2 temps non-décalé	Décaler le passage piéton : créer 2 îlots + pose de 2 barrières	7 080 €	2014	CCEL
2	Route de Genas	Trottoir	120	Largeur non-conforme	Elargir le trottoir : démolition + fourniture et pose de bordure + création de trottoir en enrobé sur 1,4m de largeur	25 200 €	2014	CCEL
3	Route de Genas	Trottoir	99	Largeur non-conforme	Elargir le trottoir : démolition + fourniture et pose de bordure + création de trottoir en enrobé sur 1,4m de largeur	20 790 €	2014	CCEL
4	Route de Genas	Trottoir	32	Revêtement non-conforme	Reprendre le revêtement : rabotage + reprise de l'enrobé	5 140 €	2014	CCEL
5	Route de Genas	Mobilier : poteau concessionnaire	1	Dégagement insuffisant	Déplacer le mobilier pour offrir un dégagement de 0,9m minimum	2 650 €	2014	Commune
5	Rue Nationale -	lilieu Passage piéton	6	Absence de bateau Absence de dalle podotactile	Créer un bateau : dépose de bordure + repose de bordure abaissé et réfection de trottoir Poser des dalles podotactiles	14 970 €	2014	CCEL
5	Rue Nationale -	lilieu Passage piéton	2	Absence	Créer un passage piéton : créer 1 bateau + bandes blanches sur chaussée + dalles podotactiles	4 960 €	2014	CCEL
5	Rue Nationale -	lilieu Passage piéton	1	Bateau non conforme Absence de dalle podotactile	Refaire un bateau : dépose de bordure + repose de bordure abaissé et réfection de trottoir Poser des dalles podotactiles	2 495 €	2014	CCEL
5	Rue Nationale -	lilieu Trottoir	350	Largeur non-conforme	Elargir le trottoir : démolition + fourniture et pose de bordure + création de trottoir en enrobé sur 1,4m de largeur	73 500 €	2014	CCEL
5	Rue Nationale -	lilieu Trottoir	100	Largeur non-accessible	Elargir le trottoir : démolition + fourniture et pose de bordure + création de trottoir en enrobé sur 1,4m de largeur	21 000 €	2014	CCEL
6	Rue Nationale -	lilieu Arrêt de bus	2	Quai non-conforme	Créer un quai de hauteur 18cm : pose de bordure + création de quai en enrobé sur 1,4m de largeur et 18cm de hauteur	18 000 €	2014	CCEL
6	Rue Nationale -	lilieu Stationnement PMR	1	Absence	Créer une place PMR : marquage au sol + pose de panneau	2 250 €	2014	Commune
6:	Rue Nationale -	lilieu Arrêt de bus	1	Eclairage insuffisant	Poser un candélabre à moins de 10m de l'arrêt	2 150 €	2014	Commune
6	Rue Nationale -	lilieu Feux tricolore	3	Répétiteur sonore inexistant	Installation d'un répétiteur sonore	4 800 €	2014	Commune
6	Rue Nationale -	lilieu Feux tricolore	4	Répétiteur sonore inexistant Dégagement insuffisant	Installation d'un répétiteur sonore Déplacer le mobilier pour offrir un dégagement de 0,9m minimum	14 400 €	2014	Commune

PAVE CCEL 4/5

42	Rue Nationale - Ouest	Passage piéton	2	Absence de bateau Absence de dalle podotactile	Créer un bateau : dépose de bordure + repose de bordure abaissé et réfection de trottoir Poser des dalles podotactiles	4 990 €	2014	CCEL
43	Rue Nationale - Ouest	Passage piéton	2	Absence de dégagement	Elargir le trottoir devant le passage piéton : démolition + fourniture et pose de bordure abaissée + création de trottoir en enrobé sur 0,9m de largeur	5 720 €	2014	CCEL
44	Rue Nationale - Ouest	Passage piéton	3	Absence	Créer un passage piéton : créer 1 bateau + bandes blanches sur chaussée + dalles podotactiles	7 440 €	2014	CCEL
45	Rue Nationale - Ouest	Trottoir	150	Largeur non-conforme	Elargir le trottoir : démolition + fourniture et pose de bordure + création de trottoir en enrobé sur 1,4m de largeur	31 500 €	2014	CCEL
46	Rue Nationale - Ouest	Trottoir	280	Revêtement non-conforme	Reprendre le revêtement : rabotage + reprise de l'enrobé	44 800 €	2014	CCEL
47	Rue Nationale - Ouest	Trottoir	215	Accotement cheminé	Création de trottoir : fourniture et pose de bordure + création de trottoir en enrobé sur 1,4m de largeur	19 350 €	2014	CCEL
48	Rue Nationale - Ouest	Stationnement PMR	1	Absence	Créer une place PMR : marquage au sol + pose de panneau	2 250 €	2014	CCEL
52	Rue Nationale - Ouest	Arrêt de bus	1	Quai non-conforme	Créer un quai de hauteur 18cm : pose de bordure + création de quai en enrobé sur 1,4m de largeur et 18cm de hauteur	9 000 €	2014	CCEL
49	Rue Nationale - Ouest	Mobilier : arbre	1	Dégagement insuffisant	Déplacer le mobilier pour offrir un dégagement de 0,9m minimum	1 100 €	2014	Commune
50	Rue Nationale - Ouest	Mobilier : poteau concessionnaire	1	Dégagement insuffisant	Déplacer le mobilier pour offrir un dégagement de 0,9m minimum	2 650 €	2014	Commune
51	Rue Nationale - Ouest	Mobilier : panneau signalisation	1	Dégagement insuffisant	Déplacer le mobilier pour offrir un dégagement de 0,9m minimum	40 €	2014	Commune
52	Rue Nationale - Ouest	Arrêt de bus	1	Eclairage insuffisant	Poser un candélabre à moins de 10m de l'arrêt	2 150 €	2014	Commune
53	Rue Nationale - Ouest	Feux tricolore	2	Répétiteur sonore inexistant	Installation d'un répétiteur sonore	3 200 €	2014	Commune
54	Rue Nationale - Ouest	Feux tricolore	2	Répétiteur sonore inexistant Dégagement insuffisant	Installation d'un répétiteur sonore Déplacer le mobilier pour offrir un dégagement de 0,9m minimum	7 200 €	2014	Commune